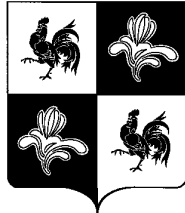


**Parlement francophone bruxellois**  
(Assemblée de la Commission communautaire française)



5 mai 2011

---

SESSION ORDINAIRE 2010-2011

---

**BULLETIN**  
**DES**  
**QUESTIONS ET DES RÉPONSES**

## SOMMAIRE

Pages

### I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES

(Article 87.4 du Règlement)

#### **Le ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes, M. Benoît Cerexhe**

La statutarisation des membres du personnel (n° 114 de M. Eric Tomas).....	5
Le financement des pensions (n° 115 de M. Eric Tomas).....	5
L'installation d'un distributeur de seringues automatiques (n° 137 de M. Alain Destexhe).....	5

## SOMMAIRE

Pages

### QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

(Article 87.3 du Règlement)

#### **Le président du Gouvernement, ministre en charge du Budget, de l'Enseignement, du Tourisme, des Relations avec la Communauté française et la Région wallonne et des Relations internationales, M. Christos Doulkeridis**

La composition du personnel de la Commission communautaire française de Bruxelles (n° 103 de M. Serge de Patoul) .....	7
Le cadastre des lieux susceptibles d'accueillir des projets d'école en Région bruxelloise (n° 110 de Mme Françoise Schepmans) .....	7
2011 Année européenne du Volontariat (n° 113 de M. Eric Tomas).....	8
L'obtention de subsides européens pour la Commission communautaire française de Bruxelles (n° 120 de M. Serge de Patoul).....	8
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 122 de Mme Caroline Persoons).....	10
Les subsides octroyés à l'ASBL « Etopia » à l'occasion de son colloque intitulé « L'alimentation durable est-elle l'avenir de l'Horeca ? » et répartition des subsides publics octroyés aux différents centres de recherche des partis politiques dans le cadre de leurs activités (n° 132 de M. Alain Destexhe).....	12

#### **Le ministre en charge de la Cohésion sociale, M. Charles Picqué**

La répartition des budgets consacrés à l'accueil des primo-arrivants (n° 107 de Mme Mahinur Ozdemir) .....	14
Les projets retenus dans le cadre du nouveau quinquennat de la politique de cohésion sociale (n° 111 de Mme Françoise Schepmans) .....	16
L'estimation du coût d'un réseau de bureaux d'accueil structuré pour les primo-arrivants en Région bruxelloise (n° 112 de Mme Françoise Schepmans).....	20
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 126 de Mme Caroline Persoons).....	21
Le financement du MRAX par la Commission communautaire française (n° 136 de M. Alain Destexhe).....	22

#### **Le ministre en charge de la Fonction publique, de la Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes, M. Benoît Cerexhe**

Le comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé (n° 106 de Mme Caroline Persoons).....	24
La diversité au sein de la fonction publique (n° 116 de Mme Fatoumata Sidibé) .....	24
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 125 de Mme Caroline Persoons).....	25
Le suicide chez les détenus (n° 131 de Mme Béatrice Fraiteur).....	32

#### **La ministre en charge de l'Aide aux personnes handicapées, Mme Evelyne Huytebroeck**

Le comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé (n° 106 de Mme Caroline Persoons).....	34
--	----

L'obtention de subsides européens pour le PHARE (n° 119 de M. Serge de Patoul).....	34
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 123 de Mme Caroline Persoons).....	36
Les logements publics pour personnes handicapées (n° 134 de Mme Fatoumata Sidibé).....	37
<b>Le ministre en charge de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale et de la Famille, du Sport et des Relations internationales, M. Emir Kir</b>	
La composition du personnel de Bruxelles Formation (n° 104 de M. Serge de Patoul).....	39
Les cours d'éducation sexuelle et affective (n° 108 de Mme Fatoumata Sidibé).....	40
Le développement et le bilan de l'offre de formation dans les métiers verts (n° 109 de Mme Françoise Schepmans).....	40
L'obtention de subsides européens pour Bruxelles Formation (n° 121 de M. Serge de Patoul)....	41
Les subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative (n° 124 de Mme Caroline Persoons).....	43
L'information en ligne relative aux formations (n° 127 de M. Ahmed El Khannouss).....	63
La prise en charge des victimes des mariages forcés par l'ASBL « Insoumise et dévoilée » (n° 128 de Mme Fatoumata Sidibé).....	64
La formation des travailleurs de son secteur (n° 129 de Mme Dominique Braeckman).....	64
La formation des travailleurs sociaux (n° 130 de Mme Dominique Braeckman).....	70
Le soutien aux initiatives visant le logement d'urgence ou de transit de femmes victimes de violence conjugale (n° 133 de M. Vincent De Wolf).....	71
L'état d'avancement de la réédition du Guide des sports à Bruxelles (n° 135 de M. Alain Destexhe).....	72
L'évaluation des activités des « Espaces-Rencontres » (n° 139 de Mme Mahinur Ozdemir).....	73
La répartition entre hommes et femmes dans la formation « bureau & services » de Bruxelles Formation (n° 140 de Mme Viviane Teitelbaum).....	81
La répartition entre hommes et femmes dans la formation « construction » de Bruxelles Formation (n° 141 de Mme Viviane Teitelbaum).....	81
La répartition entre hommes et femmes dans la formation « industrie » de Bruxelles Formation (n° 142 de Mme Viviane Teitelbaum).....	82
La répartition entre hommes et femmes dans la formation « logistique » de Bruxelles Formation (n° 143 de Mme Viviane Teitelbaum).....	82
La répartition entre hommes et femmes dans la formation « management & multimédia TIC » de Bruxelles Formation (n° 144 de Mme Viviane Teitelbaum).....	82
La répartition entre hommes et femmes dans la formation « tremplin » de Bruxelles Formation (n° 145 de Mme Viviane Teitelbaum).....	82
Les mesures concrètes de pérennisation financière du Centre d'appui aux services de médiation de dettes (n° 147 de Mme Anne Charlotte d'Ursel).....	85

**I. QUESTIONS AUXQUELLES IL N'A PAS ÉTÉ RÉPONDU  
DANS LES DÉLAIS RÉGLEMENTAIRES**

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES,  
M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 114 de M. Eric Tomas du 9 février  
2011 :**

*Statutarisation des membres du personnel.*

Je vous ai déjà interrogé sur l'état du dossier de statutarisation des membres du personnel. Sur le nombre de membres statutaires et de membres contractuels du personnel que comportent les services internes et externes de la Commission communautaire française, leurs pourcentages et en équivalents temps pleins, ainsi que les objectifs chiffrés du Collège pour la législature.

Le 22 octobre 2010, le Ministre-Président indiquait dans la déclaration gouvernementale que, je cite : « Un état des lieux des besoins en personnel et un plan de recrutement feront l'objet de discussions au sein du Gouvernement en 2011 de même que la mise en œuvre du système des mandats étendu aux postes de direction d'administration, pour lequel le Gouvernement a déjà marqué un accord sur une série de principes. ».

Pourriez-vous me renseigner sur l'état du dossier tel que demandé en date du 13 novembre 2009, ainsi que sur l'état de la réserve de recrutement par type et niveau de personnel, et enfin sur l'état d'avancement de l'état des lieux et la série de principes cités par le Ministre-Président ?

**Question n° 115 de M. Eric Tomas du 9 février  
2011 :**

*Financement des pensions.*

La problématique du financement des pensions est complexe vu l'historique de l'institution et l'intégration des personnels issus des transferts successifs de compétences ou de l'exercice de compétences.

Le 13 novembre 2009, je vous questionnais sur les problèmes subsistants et les dispositions qui devaient en conséquence être prises afin de les résoudre, tant aux niveaux des dispositions légales que du dispositif financier, et ceci par type de personnel.

Dans sa déclaration gouvernementale du 22 octobre 2010, le Ministre-Président nous annonçait que : « Une solution structurelle à la problématique des pensions est en passe d'être dégagée afin d'assurer un financement constant des pensions des agents provenant de la Commission française de la culture et de la province. De nombreux départs à la retraite et les conditions actuelles du contrat de pension nécessiteront une révision de ce contrat et du financement qui en découle. ».

Pourriez-vous m'indiquer les problèmes subsistants et les dispositions à prendre tant aux niveaux légal que financier, et ce par type de personnel, ainsi que la piste de solution structurelle en passe d'être dégagée afin d'assurer le financement constant des pensions et les modifications envisagées au contrat de pension ?

**Question n° 137 de M. Alain Destexhe du  
9 mars 2011 :**

*Installation d'un distributeur de seringues automatiques.*

Les médias ont relayé il y a quelques jours qu'une association bruxelloise s'appête à lancer un appareil automatique placé sur la voie publique qui permettrait aux toxicomanes d'échanger leur seringue usagée contre une nouvelle (garantie stérile) et ce, 24 heures sur 24.

Cette initiative, une première en Belgique, ne peut bien évidemment, Monsieur le Ministre, manquer de m'interpeller.

D'abord, parce qu'elle aboutit à contourner la législation fédérale, qui réprime l'usage et la possession de stupéfiants. Ensuite parce que, s'il est certain qu'il est fondamental de travailler au suivi des personnes condamnées pour détention de produits stupéfiants, afin de les aider à sortir de leur addiction, ce type de mesure risque de banaliser l'usage de la drogue, notamment aux yeux des enfants et des jeunes.

Or, il semble que l'association à l'origine de cette initiative (l'ASBL DUNE) soit agréée par la Commission communautaire française.

Enfin, vous avez déclaré, ce 9 mars, que ce projet devrait faire l'objet « *d'une phase pilote, largement encadrée, et d'une évaluation détaillée dès sa mise en œuvre, avant de déterminer s'il doit être poursuivi et amplifié ou non* ».

Mes questions, Monsieur le Ministre, sont donc les suivantes :

- Quels sont les subsides dont a bénéficié l'ASBL DUNE et dans le cadre de quelles activités ?
- Cette initiative est-elle de nature à modifier ce financement ?
- Quelles sont les associations et activités subsidiées par la Commission communautaire française depuis le début de l'actuelle législature dans le cadre de la lutte contre la consommation de drogue ? Quels ont été les montants alloués ?
- Combien de temps durera la phase pilote à laquelle vous faites référence dans votre interview du 9 mars ? Comment cette phase pilote sera-t-elle encadrée ? En quoi consistera l'évaluation ? Quels critères seront pris en considération ?

**QUESTIONS DES MEMBRES DU PARLEMENT  
ET RÉPONSES DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT**

LE PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT, MINISTRE EN CHARGE DU BUDGET,  
DE L'ENSEIGNEMENT, DU TOURISME, DES RELATIONS AVEC  
LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET LA RÉGION WALLONNE ET  
DES RELATIONS INTERNATIONALES,  
M. CHRISTOS DOULKERIDIS

**Question n° 103 de M. Serge de Patoul du  
13 janvier 2011 :**

*Composition du personnel de la Commission communautaire française de Bruxelles.*

Il est important que la Commission communautaire française de Bruxelles veille à ce que, au sein de ses organes, des Bruxellois y soient engagés.

Le ministre peut-il préciser l'état, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la situation du personnel de l'administration de la Commission communautaire française de Bruxelles, comme suit :

- Nombre de Bruxellois engagés, par rôles linguistiques ?
- Nombre de personnes engagées par l'administration de la Commission communautaire française de Bruxelles, habitant dans les 6 communes à facilités périphériques à Bruxelles, par rôles linguistiques ?
- Nombre de personnes engagées par l'administration de la Commission communautaire française de Bruxelles, non reprises dans la catégorie précédente et habitant en Région flamande, par rôles linguistiques ?
- Nombre de personnes engagées par l'administration de la Commission communautaire française de Bruxelles, habitant en Région wallonne, par rôles linguistiques.

**Réponse :**

En réponse à votre question, je vous informe que la Commission communautaire française est une entité fédérée compétente pour les institutions monocommunautaires francophones de la Région bruxelloise. Elle utilise donc le français comme langue administrative et les agents de cette administration appartiennent tous au rôle linguistique français.

En date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la situation du personnel de l'administration de la Commission com-

munautaire française est la suivante : sur un total de 922 agents;

- 566 agents sont Bruxellois;
- 18 agents sont domiciliés dans les 6 communes à facilités périphériques à Bruxelles;
- 110 agents sont domiciliés en Région flamande (hors communes à facilités);
- 226 agents sont domiciliés en Région wallonne;
- et enfin, 2 agents sont domiciliés en France.

**Question n° 110 de Madame Françoise Schepmans du 4 février 2011 :**

*Le cadastre des lieux susceptibles d'accueillir des projets d'école en Région bruxelloise.*

Depuis le mois d'avril dernier, votre cabinet participe à un groupe de travail COCOF-RBC-CFWB chargé de travailler sur des pistes pour compléter l'accueil scolaire en Région bruxelloise et ce, dans le contexte du boom démographique. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir où en est à l'heure actuelle la définition du cadastre des lieux susceptibles d'être utilisés pour des projets d'établissements scolaires ?

**Réponse :**

Je remercie Madame la députée pour sa question relative au cadastre des lieux susceptibles d'accueillir des projets d'école en Région bruxelloise.

Ce travail étant mené par le Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, je ne peux que vous inviter à lui adresser votre question. Je peux néanmoins vous fournir les éléments qui sont en ma possession.

Dans le cadre des réflexions menées sur les conséquences de la croissance démographique à Bruxelles, l'Agence de Développement territorial

pour la Région de Bruxelles-Capitale a entrepris la réalisation d'un cadastre des terrains et de bâtiments publics – disponibles ou reconvertibles – en Région bruxelloise, en vue d'y réaliser des équipements scolaires. Ce cadastre inventoriara également les biens immobiliers privés situés au sein des zones stratégiques régionales et mobilisables en vue d'y réaliser des équipements scolaires. Cette étude a été confiée au groupe de recherche Urba 10, dépendant de l'UCL.

Le premier comité d'accompagnement – composé des représentants des ministres et secrétaires d'État, des administrations régionales et communautaires, compétents en enseignement ou en aménagement du territoire, s'est réuni une première fois le 4 mars 2011. Une seconde réunion est prévue le vendredi 6 mai 2011.

**Question n° 113 de M. Eric Tomas du 9 février 2011 :**

*2011 Année européenne du Volontariat.*

Dans votre déclaration gouvernementale vous souligniez le travail important que réalisent les nombreux bénévoles et volontaires qui travaillent chaque jour dans les associations subventionnées par la Commission communautaire française et vous annonciez la mise en œuvre d'une assurance volontariat ainsi qu'une participation à la campagne de sensibilisation menée par la plateforme pour le volontariat et la mise en place de diverses actions de valorisation du travail bénévole dans les secteurs de la santé, des personnes âgées ou du sport.

Pourriez-vous m'indiquer l'état d'avancement de la mise en place de cette assurance et de ces actions de valorisation ?

Les bénévoles étant actuellement obligés de signer une convention avec les associations et institutions les occupant, pourriez-vous également me renseigner sur le nombre de personnes qui pourraient être concernées par ces mesures et sur l'estimation du coût de celles-ci ?

**Réponse :**

L'assurance volontariat constitue une nouveauté. À ma demande, les services du Collège viennent de désigner une personne de référence au sein de la cellule du cadastre des subventions. Nous veillons actuellement à élaborer une procédure simplifiée pour permettre aux associations, spécialement aux petites structures sans personnel, de souscrire facilement à cette assurance. Dès finalisation, d'une part, d'un règlement et d'un formulaire, et d'autre part, d'un protocole avec l'Association des provinces wallonnes (qui a réservé pour la Cocof un subside

de 214.000 € accordé par la Loterie nationale), je présenterai une note au Collège à ce sujet. Il s'agit à présent d'une question de semaines.

Dans les provinces wallonnes, le coût des primes d'assurance (gratuite pour les associations et les volontaires) s'élève actuellement à 20,07 centimes d'€ par jour et par volontaire. Le coût total pour les associations francophones bruxelloises dépendra du succès de l'opération et des demandes effectives des associations. Dans la partie francophone du pays, les subsides couvrent un maximum de 200 journées par an et par association. Sur la base des expériences menées dans les autres régions (quelques 62.000 journées en 2010 pour l'ensemble des provinces wallonnes), le budget susmentionné devrait permettre de financer la mesure pendant plusieurs années. Une enveloppe sera également réservée à la promotion de cette nouvelle mesure.

Concernant la campagne de sensibilisation menée par la Plate-forme francophone du volontariat, elle a débuté en janvier. Parmi d'autres actions trop nombreuses à citer, un magazine sur le volontariat a été encarté dans le journal « La Libre Belgique » du 26 janvier. Des spots et capsules de sensibilisation sont actuellement diffusés sur les antennes radio et télé de la RTBF et de Télé Bruxelles. L'exposition « Toi + moi + nous » sera visible à la piscine du CERIA du 23 au 31 mars. En mai, en présence de représentants de l'associatif, d'acteurs académiques et politiques, la Plate-forme organisera un colloque pour dresser un bilan de santé du volontariat du local à l'Europe. Le subside accordé en 2010 pour ce programme sur le budget Ministre-Présidence est de 10.000 €.

Enfin, Emir Kir, membre du Collège chargé de l'Action sociale, de la Famille et de la Culture de la Commission communautaire française a lancé, via la Fondation Roi Baudouin en janvier un appel à projets visant à encourager et valoriser les seniors actifs dans la vie sociale, culturelle ou familiale à Bruxelles. Cet appel se clôture ce 15 mars et la sélection aura lieu d'ici le 16 mai.

**Question n° 120 de M. Serge de Patoul du 11 février 2011 :**

*Obtention de subsides européens pour la Commission communautaire française de Bruxelles.*

Les Communautés européennes suivent de nombreux programmes dans lesquels une Région, une institution publique, parapublique ou une institution locale, peuvent répondre à l'appel à projets.

Dans le cadre de ces programmes européens, il est donc possible d'obtenir des financements pour mettre en œuvre des politiques régionales et locales.



- Le ministre peut-il donner, pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, la liste des projets déposés dans le cadre d'appels à projets européens ?
- Le ministre peut-il préciser les projets acceptés par la Communauté européenne ?
- Pour les projets acceptés, le ministre peut-il indiquer les partenaires, le fait de savoir si la Cocof est le leader du projet, les subsides obtenus, ainsi que les montants complémentaires que la Cocof doit prendre en charge ?

**Réponse :**

En réponse à sa question, je communique à Monsieur le député les éléments suivants :

Deux secteurs de la Commission communautaire française sont concernés par les subsides européens, il s'agit de la Formation professionnelle et de l'Insertion socioprofessionnelle. Ces secteurs bénéficient de subventions dans le cadre de la programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens et plus particulièrement du « Programme de Convergence et Compétitivité régionale et emploi ».

Le programme opérationnel « Convergence et Compétitivité régionale et emploi » – Troïka Wallonie Bruxelles – relatif aux Fonds structurels européens a été approuvé par les trois exécutifs de la Communauté Wallonie Bruxelles. Il a ensuite été approuvé par la Commission européenne en date du 17 décembre 2007. Il reprend d'une part les procédures administratives, les conditions d'éligibilité et les priorités d'actions classées dans les 3 axes et, d'autre part, les enveloppes budgétaires ventilées par axe pour la période 2007-2013.

Le programme opérationnel « Troïka » 2007-2013 prévoyait un appel à projets et l'installation d'une task force chargée d'évaluer l'ensemble des projets et d'émettre des recommandations aux Gouvernements et Collège responsables, *in fine*, de la sélection.

L'axe 1, lié à la création d'entreprises et d'emplois est articulé en 3 mesures :

1. Actions visant à développer des formations et de l'accompagnement à la demande des entreprises et des secteurs économiques.
2. Actions visant à développer l'esprit d'entreprise.
3. Actions visant à sensibiliser et accompagner la création d'entreprises.

L'axe 2 : « Développement du capital humain, des connaissances, des savoir-faire et de la recherche » est articulé en 6 mesures :

1. Actions visant à développer la formation en alternance.
2. Actions visant à développer la formation professionnalisante.
3. Actions visant à développer la formation continue des enseignants et des formateurs.
4. Projets soutenant la mise en œuvre et généralisation des systèmes de validation des compétences et de valorisation des acquis de l'expérience.
5. Projets organisant la mise en œuvre des services communs d'information et d'orientation.
6. Projets de mise en réseau des acteurs de l'innovation technologique concernés par la sensibilisation, la protection et la valorisation de l'innovation technologique.

L'axe 3 : (mesure 3.2) « Activités d'insertion professionnelle en Région de Bruxelles-Capitale » pour les opérateurs dits « porteurs fragiles ». Quatre conditions cumulatives doivent être remplies pour que les projets puissent être éligibles dans cet axe, à savoir :

1. Être un opérateur agréé et/ou financé par la Commission communautaire française.
2. Être une action présentée au co-financement européen conventionnée par Bruxelles Formation.
3. Être un opérateur implanté sur le territoire de la Région de Bruxelles-Capitale.
4. Être un opérateur proposant une action de formation/insertion pour les demandeurs d'emploi bruxellois dans le cadre du décret de la Commission communautaire française du 27 avril 1995.

Les projets retenus peuvent soit ressortir aux actions structurelles des porteurs fragiles, soit être des projets innovants, développés entre autres par des Missions locales.

La Commission communautaire française dispose au sein du Programme opérationnel Troïka, d'une enveloppe territoriale totale pour les 3 axes de 88.700.000 € pour l'ensemble de la programmation 2007-2013. Cette enveloppe est similaire à celle dont elle disposait pour la programmation 2000-2006 des Fonds structurels européens. Les projets co-financés dans le cadre de la nouvelle programmation s'inscrivent donc dans une continuité des actions menées lors de la programmation précédente.

L'axe 1 avait été estimé à 10.800.0000 €, l'axe 2 à 28.170.000 € et l'axe 3 à 50.000.000 €.

Conformément au programme opérationnel, la Task force d'avis commune à la Région wallonne, la Communauté française et la Commission communautaire française a classé l'ensemble des projets en quatre catégories allant de très favorable à très défavorable. Les avis ont ensuite été examinés par le Comité de Pilotage.

Pour l'axe 1, deux projets bruxellois retenus représentent un montant de 5.220.849,30 €.

Pour l'axe 2, quatre projets déposés par des opérateurs bruxellois et un projet commun aux trois entités (Consortium de validation des compétences) ont été retenus pour un montant de 22.872.160,30 €.

Pour l'axe 3, six projets de porteurs « institutionnels » s'ajoutant à des projets d'actions innovantes s'élèvent à 37.157.000 €.

Les soldes disponibles pour les 3 axes ont été réservés aux projets des opérateurs « porteurs fragiles » et à de nouveaux appels à projets à lancer à destination des opérateurs d'insertion socioprofessionnelle agréés par la Commission communautaire française et concourant à l'axe 3. Une modification du Programme opérationnel devait être effectuée en ce sens.

Lors de sa séance des 21 juin 2007 et 8 mai 2008, le Collège a approuvé les sélections des projets relatifs à l'axe 3 et les montants y relatifs.

Les projets répondant aux conditions des axes 1 et 2 ont été approuvés par le collège en date du 29 mai 2008.

Le 2 décembre 2010, le Collège a approuvé la réaffectation des soldes en faveur de l'axe 3.

#### Question n° 122 de Mme Caroline Persoons du 11 février 2011 :

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2010 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

#### Réponse :

Je remercie Madame la députée pour ses questions relatives aux subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.

Vous trouverez jointes à la présente les listes des subventions octroyées par la Commission communautaire française en 2010 dans le cadre des budgets d'initiative.

Pour mémoire, les subventions ne dépassant pas la somme de 6.200 € sont accordées par les membres du Collège sans avoir besoin d'un accord du Collège. Ce montant est fixé dans le cadre de l'arrêté 2004/953 du Collège de la Commission communautaire française portant règlement de son fonctionnement et réglant la signature de ses actes.

#### Subventions 2010

BITC « Bureau des Grands événements »	55.000,00 €
1001 Valises « Balkan Trafik 2011 »	15.000,00 €
Amazone « Parler avec elles »	25.000,00 €
Formeville « Projet parcitatif théâtre forum »	20.000,00 €
Nova « frais de fonctionnement »	15.000,00 €
Ligue des droits de l'Homme « Boîtes à cultures »	25.000,00 €
Kunstenfestivaldesarts	15.000,00 €
Les Nouveaux disparus	5.000,00 €
Zinneke	20.000,00 €
Plate Forme Francophone du volontariat	10.000,00 €
IDEJI	5.000,00 €
Archives d'Architecture moderne	5.000,00 €
Luizenmolen	1.500,00 €
Partisans du Goût	2.000,00 €

**Subventions 2010**

Passage & Culture	5.000,00 €
Syndicat d'initiative de St-Gilles	1.000,00 €
Festival des Musiques de Bruxelles	10.000,00 €
Atelier du Soleil	5.000,00 €
Les ateliers populaires	1.500,00 €
CARIA – Centre d'Accueil, de Recherche, d'Information et d'Animation	3.500,00 €
Centre Tefo	2.500,00 €
Don Bosco Télé Service	4.000,00 €
Double Sens	3.500,00 €
Entraide Bruxelles	1.300,00 €
EPEE – Espace Populaire d'Éducation et d'Expression	2.200,00 €
Eureka ! Aide et soutien	5.000,00 €
Joseph Swinnen	1.000,00 €
Mini-Annessens	1.850,00 €
Prévention Jeunes Bruxelles (Antenne Dam)	1.033,33 €
Prévention Jeunes Bruxelles (Antenne Stéphanie)	1.033,33 €
Prévention Jeunes Bruxelles (Antenne Versailles)	1.033,33 €
Prévention Jeunes Bruxelles (Antenne Van Campenhout)	1.033,33 €
Prévention Jeunes Bruxelles (Antenne Infirmerie)	1.033,33 €
Prévention Jeunes Bruxelles (Antenne Miroir)	1.033,33 €
« Le 88 »	3.620,00 €
Siloe Centre comète	3.500,00 €
Aide à l'enfant	1.500,00 €
La Chôm'hier	1.250,00 €
Le colombier – Centre d'accueil extra-scolaire et d'accompagnement familial	3.000,00 €
GES – Groupe d'Entraide Scolaire de Laeken	4.200,00 €
Atelier des petits pas	3.000,00 €
Bouillon de cultures@touts possibles	1.500,00 €
Bouillon de cultures – Atelier AURORA	1.500,00 €
Bouillon de cultures – GES de Schaerbeek	3.000,00 €
CEDAS – Centre de Développement et d'Animation Schaerbeekois	4.500,00 €
Centre de Ressources humaines	4.000,00 €
L'esperluete	2.500,00 €
GAFFI – Groupe d'Animation et de Formation pour Femmes immigrées	3.500,00 €
Maison de quartier d'Helmet	1.250,00 €
Maison des enfants VAN DYCK	1.500,00 €
Rasquinet	1.300,00 €
AILE – Association d'Insertion, de Liberté et d'Échange	1.900,00 €
Animations et loisirs pour tous	2.000,00 €
Basenvol	1.300,00 €
Welcome-Babelkot	2.000,00 €
L'espace ixellois	5.000,00 €
Habitat et rénovation (site : Square Madelon, 13)	2.000,00 €
Habitat et rénovation (site : Rue du Vautour, 50)	2.000,00 €
Habitat et rénovation (site : Rue des Tanneurs, 124)	2.000,00 €
Le bazar	1.500,00 €
CFBI – Centre familial belgo-immigré	1.250,00 €
CIFA – Centre interculturel de formation par l'action	1.500,00 €
Espace Cré-Action	3.000,00 €
Hispano Belga	2.500,00 €
QUEF – Quartier et Famille	1.000,00 €
Avicenne	2.500,00 €
Centre de jeunes d'Anderlecht	2.500,00 €
Couleurs Jeunes	2.500,00 €
La maison des enfants d'Anderlecht – Club Unesco	3.000,00 €
Le manguier en fleurs	3.600,00 €
Safa	3.500,00 €
Semaphore	2.500,00 €
Union des locataires d'Anderlecht – Cureghem	3.200,00 €
ABEF – Association bruxelloise d'Entraide et de Formations	4.200,00 €
MEDES – Maison d'Entraide pour le Développement social	2.000,00 €

---

**Subventions 2010**


---

Notre coin du Quartier	2.500,00 €
La porte Verte	4.300,00 €
La maison en couleurs	1.500,00 €
Mes Tissages	3.500,00 €
Âges et Transmissions	1.500,00 €
Apomsa – Association de Parents pour l'Orientation et la Médiation du quartier Saint-Antoine	2.500,00 €
Abracadabus	1.800,00 €
Centre pédagogique paroles	4.000,00 €
La voix des Femmes	2.000,00 €

---

**Question n° 132 de M. Alain Destexhe du 18 février 2011 :**

*Subsides octroyés à l'ASBL « Etopia » à l'occasion de son colloque intitulé « L'alimentation durable est-elle l'avenir de l'Horeca ? » et répartition des subsides publics octroyés aux différents centres de recherche des partis politiques dans le cadre de leurs activités.*

Le 20 septembre 2010, l'ASBL « Etopia », centre d'études et de formation du parti Ecolo, a, dans le cadre de « La semaine du goût », organisé un colloque intitulé « L'alimentation durable est-elle l'avenir de l'Horeca ? ».

Il semble que cette manifestation ait bénéficié d'un certain nombre de soutiens de la part des pouvoirs publics régionaux, notamment de la part de la Cocof.

Si l'ASBL « Etopia » est reconnue comme établissement d'éducation permanente par la Communauté française (ce qui explique l'octroi de subsides par cette dernière à l'occasion des diverses activités de cet organisme), je m'étonne d'un soutien analogue octroyé par les pouvoirs publics bruxellois.

Mes questions, Monsieur le Ministre-Président, sont donc les suivantes :

- Sur quelle base légale et/ou réglementaire la Cocof a-t-elle soutenu le colloque précité ?
- Des subsides ont-ils été octroyés ? « Etopia » a-t-il bénéficié d'un financement public émanant de la Cocof pour l'organisation de ce colloque ? Si oui, quel en a été le montant ?
- Dans l'affirmative, pourriez-vous me dire si la Cocof a, depuis juillet 2009, soutenu d'autres activités d'Etopia ou d'autres centres de recherches et de formation liés aux partis politiques démocratiques francophones siégeant au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale (Institut Emile Vandervelde, Centre Jean Gol et CEPESS) ?
- Pourriez-vous le cas échéant me fournir une ventilation des différentes manifestations de ces organismes soutenues par la Cocof ainsi qu'un

tableau reprenant, pour chaque institut, les subsides et les financements éventuellement octroyés pour chacune de ces activités (colloques, conférences, activités diverses ...).

**Réponse :**

En réponse à sa question, je communique à l'honorable membre les éléments suivants :

Le colloque intitulé « l'alimentation durable est-elle l'avenir de l'Horeca ? » s'est déroulé dans le cadre de la Semaine du goût à Bruxelles, coordonnée par le convivium Slow Food Karikol et au cours de laquelle de nombreuses associations et entreprises ont présenté diverses activités, toutes en lien avec l'alimentation durable.

La Cocof soutient de manière récurrente, à hauteur de 40.000 € par an, le convivium Slow Food Karikol pour la coordination de la Semaine du goût « Goûter Bruxelles » qui connaîtra en 2011 sa quatrième édition. Ni le colloque que vous mentionnez, ni l'ASBL Etopia qui l'a organisé et financé n'ont reçu de soutien financier de la Cocof.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA COHÉSION SOCIALE,  
M. CHARLES PICQUÉ

**Question n° 107 de Mme Mahinur Ozdemir du  
20 janvier 2011 :**

*La répartition des budgets consacrés à l'accueil des primo-arrivants.*

Dans le cadre de la déclaration de politique générale du Collège de la Commission communautaire française qui fait de l'accueil des primo-arrivants une priorité, il a été prévu d'y consacrer des crédits importants à travers le subventionnement des contrats régionaux de cohésion sociale et des contrats communaux de cohésion sociale. Les montants prévus sont respectivement de 1.538.000 € et de 6.152.000 €.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me communiquer les noms des associations et des communes qui bénéficient de ces budgets ainsi que la répartition des montants entre chacune d'elles pour les années 2010 et 2011 ?

**Réponse :**

J'ai le plaisir de vous transmettre les informations relatives au contrats de cohésion sociale en réponse à votre question du 20 janvier dernier.

Vous trouverez ci-joint un tableau qui reprend les associations qui ont inscrit leurs actions dans la priorité « Accueil des Primo-arrivants » ainsi que la commune concernée.

Vous trouverez en regard du nom des associations les montants attribués à chacune d'elles.

Ce tableau est complété par la liste des associations reprises dans un contrat régional ainsi que le montant attribué.

J'attire votre attention que le montant qui figure dans le tableau est un montant global. Certaines associations développent plusieurs actions couvertes par ce montant.

D'autre part je souhaite vous indiquer que la comparaison avec 2010 s'avère difficile.

En effet les contrats 2006-2010 ne prévoyaient pas une indication précise de la priorité à laquelle répondraient les actions des associations. Les contrats n'étaient pas standardisés et certains indiquaient des actions, d'autres des activités.

Ajoutez à cela que certaines associations n'ont pas représenté de projet, que certaines ont décidé d'investir dans une autre priorité et vous comprendrez aisément la difficulté d'effectuer une comparaison.

À titre indicatif je vous dirai que la priorité « Accueil des Primo-arrivants » représente près de 17 % de l'ensemble des actions répertoriées dans les contrats communaux et régionaux 2011-2015.

**Associations inscrites dans la priorité « Primo-arrivants »**

Communaux	CP	Montants octroyés (€)
ACTION EN MILIEU OUVERT À SCHAERBEEK	1030	5.069,89
AMIS D'ACCOMPAGNER (LES)	1081	25.000,00
AMIS D'ALADDIN (LES)	1030	44.447,99
AMIS DE WETCHI	1050	2.0517,80
ANIMATION PRÉVENTION SOCIOCULTURELLE – LE PAS	1180	25.647,25
ARTHIS – LA MAISON CULTURELLE BELGO-ROUMAINE	1000	22.598,17
ASSOCIATION D'AIDE ET D'INFORMATION AUX MIGRANTS DE LANGUE PORTUGAISE EN SITUATION PRÉCAIRE OU IRRÉGULIÈRE	1060	10.000,00
CAIRN	1190	70.683,82
CHÔM'HIER – AID	1000	13.017,83
COHÉSION	1210	10.258,90
COLLECTIF FORMATION SOCIÉTÉ	1060	53.758,40
CONVERGENCES	1070	43.148,32
COORDINATION ET INITIATIVES POUR ET AVEC LES RÉFUGIÉS ET LES ÉTRANGERS	1000	54.861,10
DÉMOCRATIE PLUS	1210	16.307,52
DIALOGUE AFRIQUE EUROPE	1210	16.927,19
ENTRAIDE BRUXELLES	1000	27.670,94

**Associations inscrites dans la priorité « Primo-arrivants »**

<b>Communaux</b>	<b>CP</b>	<b>Montants octroyés (€)</b>
ESPACE DE DIALOGUE INTERCULTUREL	1030	30.568,45
FEMMES ÉPANOUIES ET ACTIVES	1030	10.000,00
FIGUIER – SERVICE SOCIAL MUSULMAN	1030	76.099,32
GOUTTE D'HUILE	1080	32.804,15
INFOR JEUNES – CENTRE D'ACCUEIL ET D'INFORMATION JEUNESSE	1030	23.142,94
INSTITUT KURDE DE BRUXELLES	1210	20.385,79
LIENS DE QUARTIER PETITE ENFANCE	1030	49.279,57
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	1080	358.035,61
		56.455,16
		21.531,16
		70.509,92
MAISON DE L'AMÉRIQUE LATINE, SEUL	1050	20.145,56
MAISON DE QUARTIER D'HELMET	1030	53.253,46
MAISON DE QUARTIER SAINT-ANTOINE	1190	56.836,36
MAISON DES ASSOCIATIONS DE BRUXELLES	1000	22.155,07
MENTOR JEUNES	1050	40.318,89
PAVILLON (LE)	1160	57.454,26
SERVICE D'INTÉGRATION ET D'INSERTION MISSIONS ACTIONS	1210	40.939,42
SOCIÉTÉ SAINT-VINCENT DE PAUL DE LA RÉGION BRUXELLOISE	1070	12.000,00
SOLIDARCIÉTÉ ASBL	1000	10.000,00
WINNIE-KOT (LE)	1210	14.346,74
<b>Total</b>		<b>1.536.174,95</b>

**Associations inscrites dans la priorité « Primo-arrivants »**

<b>Régionaux</b>	<b>CP</b>	<b>Montants octroyés (€)</b>
ASSOCIATION POUR LE DROIT DES ÉTRANGERS	1000	24.924,00
BRUXELLES ACCUEIL	1000	21.671,93
CHÔM'HIER – AID	1000	25.000,00
CIRCONFLEX	1070	52.320,39
CONSEIL JEUNESSE DÉVELOPPEMENT	1160	10.144,74
CONVIVIALITÉS	1190	72.060,57
DYNAMO	1050	101.828,91
ESPACE P ASBL	1030	25.802,18
GROUPEMENT POUR L'ABOLITION DES MUTILATIONS SEXUELLES FÉMININES	1210	25.167,74
INFOR JEUNES BRUXELLES	1000	10.000,00
OBJECTIF, MOUVEMENT POUR L'ÉGALITÉ DES DROITS	1000	25.547,94
OMAR KHAYAM, RECHERCHES ET ÉCHANGES (CENTRE CULTUREL)	1190	15.209,67
RÉSEAU MARIAGE ET MIGRATION	1030	25.000,00
SERVICE INTERNATIONAL DE RECHERCHE, D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE	1050	42.923,24
SERVICE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION POPULAIRE	1000	10.258,90
SERVICE DE TRADUCTION ET D'INTERPRÉTARIAT EN MILIEU SOCIAL BRUXELLOIS	1030	50.000,00
ULYSSE	1050	20.219,55
<b>Total</b>		<b>558.079,78</b>

**Question n° 111 de Mme Françoise Schepmans du 4 février 2011 :**

*Les projets retenus dans le cadre du nouveau quinquennat de la politique de cohésion sociale.*

Afin de compléter mon information, je souhaiterais disposer de la liste des projets qui ont été retenus pour le nouveau quinquennat de la politique de cohésion sociale. Pourriez-vous me communiquer la liste des initiatives, leurs objets, leurs localisations ainsi que leurs budgets respectifs ?

**Réponse :**

J'ai le plaisir de vous transmettre les informations en réponse à votre question relative à la cohésion sociale.

Vous trouverez ci-joint, une liste reprenant les associations qui bénéficient d'un contrat de cohésion sociale.

La liste concerne les associations ayant été sélectionnées dans le cadre des contrats communaux et régionaux de cohésion sociale.

Pour chaque association, vous trouverez les noms et adresses ainsi que les montants octroyés.

Vous trouverez également, dans la dernière colonne du tableau en annexe, la ou les priorités auxquelles répondent les actions de ces associations.

---

**Liste des associations reprises dans les contrats de cohésion sociale**


---

Association	Rue – N°	CP – Ville/localité	Montant octroyé	priorité
2bouts	C/o C. Barthélemy av. Brugmann 83	1190 Bruxelles	12.233,01 €	P-S
Abordage	Rue Jules Lahave 169	1090 Bruxelles	36.900,00 €	S
Action en milieu ouvert à Schaerbeek	Rue de l'Olivier 90	1030 Schaerbeek	5.000,00 €	P-S
Activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren – jeunesse	Avenue Charles Quint 140	1083 Bruxelles	20.238,55 €	S
Africa sub-sahara	Rue Saint-François 24	1210 Saint-Josse	17.000,00 €	A
Amis d'accompagner (les)	Rue des Braves 21	1081 Bruxelles	25.000,00 €	P
Amis d'Aladdin (les)	Rue Destouvelles 18	1030 Schaerbeek	43.376,00 €	A-P
Amis de Wetchi	De la Longue Vie 46	1050 Ixelles	20.000,00 €	P
Amis des bibliothèques de la ville de Bruxelles (les)	Rue des Riches Claires 24	1000 Bruxelles	17.741,00 €	S
Amo de NOH service d'aide à la jeunesse en milieu ouvert	Rue de Hembeek 240-242	1000 Bruxelles	10.000,00 €	S
Amorce (l')	Rue du Champ de l'Église 2	1020 Bruxelles	12.000,00 €	S
Animation prévention socioculturelle – Le Pas	Place Jean Vanderelst 29	1180 Bruxelles	25.647,25 €	A-P-S
Animations et loisirs pour tous	Square Léopoldville 16	1040 Bruxelles	39.840,00 €	S
Apprenti-sâge	Rue Verte 46	1210 Saint-Josse	15.000,00 €	A
Arabe (centre culturel)	Rue de l'Alliance 2	1210 Saint-Josse	30.000,00 €	A
Arthis – La Maison culturelle belgo-roumaine	Rue de Flandre 33	1000 Bruxelles	22.027,87 €	A-P
Assembl'ages	Rue des Fleuristes 30	1082 Bruxelles	25.000,00 €	A
Association bruxelloise d'entraide et de formations (ABEF)	Rue de la Colonne 54	1080 Bruxelles	45.000,00 €	S
Association d'aide et d'information aux migrants de langue portugaise en situation précaire ou irrégulière	Chaussée de Forest 199	1060 Bruxelles	10.000,00 €	P
Association d'insertion, de liberté et d'échange	Rue Jean Massart 6	1040 Bruxelles	38.879,00 €	S
Association de parents pour l'orientation et la médiation du quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant 2	1190 Bruxelles	31.408,00 €	S
Association interculturelle, sociale et sportive	Avenue de l'Astronomie 13	1210 Bruxelles	20.000,00 €	S
Association pour le droit des Étrangers	Rue de Laeken 89	1000 Bruxelles	24.924,00 €	P
Association sportive et éducative Anneessens	Rue de Soignies 28	1000 Bruxelles	36.994,94 €	A-S
Atelier des petits pas	Rue de la Marne 12	1030 Schaerbeek	50.512,00 €	A-S
Ateliers du soleil	Rue de Pavie 53	1000 Bruxelles	25.180,86 €	A-S



## Liste des associations reprises dans les contrats de cohésion sociale

Association	Rue – N°	CP – Ville/localité	Montant octroyé	priorité
Ateliers populaires	Rue Haute 88	1000 Bruxelles	40.168,87 €	S
Atoll	Avenue E. Van Becelaere 146	1170 Bruxelles	20.662,00 €	S
Atout projet	Avenue Henri Jaspar 92	1060 Bruxelles	18.037,20 €	S
Avenir ASBL	Rue du Moulin 150	1210 Saint-Josse	23.000,00 €	A-S
Avicenne	Rue du Chimiste 31-33	1070 Anderlecht	21.000,00 €	S
Bazar (le)	Avenue Jean Volders 12	1080 Bruxelles	18.000,00 €	S
Belgique Djibouti	Avenue Adolphe Demeur 51	1060 Bruxelles	10.000,00 €	S
Bouillon de Cultures	Rue Philomène 41	1030 Schaerbeek	52.242,30 €	A-S
Brocoli Théâtre	Rue du Canada 6	1190 Bruxelles	27.123,51 €	A
Bruegel (centre culturel)	Rue Haute 247	1000 Bruxelles	37.506,29 €	S
Bruxelles accueil	Rue des Alexiens 16	1000 Bruxelles	21.671,93 €	P
Bruxelles laïque	Avenue de Stalingrad 18-20	1000 Bruxelles	32.446,20 €	A-S
Bruxelles Nord (centre culturel) – Maison de la Création	Boulevard Emile Bockstael 246	1000 Bruxelles	16.196,96 €	A
Cactus (le)	Rue Van Lint 16	1070 Anderlecht	40.000,00 €	A
Cairn	Chaussée de Neerstalle 323	1190 Bruxelles		P-S
Cameleon Bavard (le)	Rue de la Ruche 21	1030 Schaerbeek	25.169,66 €	S
CATI – Centre d'alphabétisation pour travailleurs immigrés	Rue Camille Coquilhat 35	1040 Etterbeek	5.000,00 €	A
CEMOME	Rue du Danemark 15-17	1060 Bruxelles	70.000,00 €	S
Cenforgil sport	Rue de la Victoire 26	1060 Bruxelles	20.000,00 €	S
Centre culturel de Jette	Boulevard de Smet de Naeyer 145	1090 Jette	69.500,00 €	S
Centre d'accueil, de recherche, d'information et d'animation	Rue Haute 135	1000 Bruxelles	11.006,79 €	A
Centre d'action sociale italien – université ouvrière	Rue Saint-Guidon 94	1070 Bruxelles	54.000,00 €	S
Centre d'entraide de Jette	Rue Henri Werrie 11	1090 Bruxelles	47.076,00 €	A-S
Centre d'intégration socio-écono- mique pour le travail	Rue le Lorrain 104	1080 Bruxelles	10.000,00 €	S
Centre de développement et d'animation schaarbeekois	Rue Verte 210	1030 Schaerbeek	64.668,83 €	S
Centre de jeunes d'Anderlecht	Rue Van Lint 29	1070 Bruxelles	36.000,00 €	S
Centre de réflexion Francisco Ferrer	Avenue de l'Araucaria 77	1000 Bruxelles	43.191,90 €	S
Centre familial belgo-immigré	Rue Dethy 58	1060 Bruxelles	20.000,00 €	A-S
Centre féminin d'éducation permanente	Rue du Méridien 10	1210 Bruxelles	10.000,00 €	A
Centre hellénique et interculturel de Bruxelles	Rue des Étudiants 14	1060 Bruxelles	7.000,00 €	A
Centre interculturel de formation par l'action	Rue du Metal 40	1060 Bruxelles	50.000,00 €	S
Centre pédagogique paroles ASBL	Rue du Moulin 86	1210 Saint-Josse	32.000,00 €	S
Centre social du béguinage	Rue du Béguinage 3	1000 Bruxelles	10.000,00 €	A
Centre vidéo de Bruxelles	Rue de la Poste 111	1030 Bruxelles	53.171,88 €	S
Chôm'hier – AID	Rue Fransman 131	1020 Bruxelles	12.788,59 €	A-P
Cirqu'conflex	Rue Porselein 17	1070 Bruxelles	52.320,39 €	A-P-S
Cité des jeunes (maison de jeunes en milieu populaire le local) (la)	Rue de Danemark 77a	1060 Bruxelles	25.282,00 €	S
Club de jeunesse, action éducative	Rue des Tanneurs 178	1000 Bruxelles	16.196,96 €	S
Club des Petits Débrouillards de la Région bruxelloise	Avenue du Roi Albert 52	1120 Bruxelles	11.720,61 €	S
Cohésion	Rue de la Pacification – Galerie p 2	1210 Saint-Josse	10.000,00 €	P
Cohésion sociale d'Evere – actions communautaires	Square S. Hoedemaekers 10	1140 Bruxelles	79.597,00 €	S
Cohésion sociale ixelloise	Rue Souveraine 38	1050 Ixelles	125.225,00 €	A-S
Collectif d'Alphabétisation	Rue de Rome 12	1060 Bruxelles	76.397,80 €	A
Collectif formation société	Rue de la Victoire 26	1060 Saint-Gilles	53.046,00 €	P
Colombier – centre de médiation et d'aide extrascolaire	Rue des Artistes 11	1000 Bruxelles	25.699,18 €	S
Conseil jeunesse développement	Rue de la Vignette 179	1160 Bruxelles	10.000,00 €	P
Convergences	Drève du Rembucher 16	1170 Bruxelles	42.500,00 €	A-P-S
Convivialités	Rue du Charroi 33-35	1190 Bruxelles	72.060,57 €	A
Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers	Rue du Vivier 80/82	1050 Ixelles	34.000,00 €	P
Couleurs jeunes	Boulevard Maurice Herbette 24	1070 Bruxelles	50.000,00 €	S

## Liste des associations reprises dans les contrats de cohésion sociale

Association	Rue – N°	CP – Ville/localité	Montant octroyé	priorité
Créactions	Rue Jacobs Fontaine 5	1020 Bruxelles	32.564,41 €	S
CTL la barricade	Chaussée de Haecht 66	1210 Saint-Josse	33.000,00 €	S
Darna	Avenue Rogier 18	1030 Schaerbeek	25.000,00 €	S
Démocratie plus	Rue des Deux Églises 111a	1210 Saint-Josse	16.000,00 €	P
Dialogue Afrique Europe	Rue Saint-François 24	1210 Saint-Josse	16.500,00 €	P-S
Don Bosco – Télé service	Rue Remparts des Moines 17	1000 Bruxelles	10.000,00 €	S
Double Sens	Boulevard du Midi 58	1000 Bruxelles	10.000,00 €	S
Douzerome	Rue de la Victoire 26	1060 Bruxelles	20.000,00 €	A-S
Dynamo	Avenue Victor Rousseau 300	1190 Bruxelles (Forest)	101.828,91 €	P-S
EATA association européenne des académiciens turcs Belgique	Rue Royale 304	1210 Saint-Josse	46.356,07 €	S
École des jeunes de la royale union saint-gilloise	Rue de Russie 41	1060 Bruxelles	20.000,00 €	S
Entr'aide	Rue du Grand Serment 18/31	1000 Bruxelles	8.638,00 €	S
Entr'aide des Marolles	Rue des Tanneurs 169	1000 Bruxelles	50.516,15 €	A
Entraide Bruxelles	Rue Drootbeek 35	1000 Bruxelles	27.000,00 €	A-P-S
Entraide et culture	Avenue Van Volxem 525	1190 Bruxelles	43.502,00 €	A-S
Espace Cré-action	Chaussée de Forest 176	1060 Bruxelles	20.517,80 €	S
Espace de dialogue interculturel	Boulevard Général Wahis 24	1030 Schaerbeek	30.568,45 €	A-P-S
Espace de médiation, de communication, de cultures et de conseils juridiques	Rue Saint-Ghislain 34	1000 Bruxelles	10.797,98 €	A
Espace ixellois	Avenue du Pesage 13	1050 Ixelles	20.000,00 €	S
Espace P ASBL	Rue des Plantes 116	1030 Schaerbeek	10.366,06 €	P
Espace senghor (centre culturel Etterbeek)	Avenue du Maelbeek 18	1040 Bruxelles	53.469,00 €	A-S
Esperluete (I')	Rue de l'Agriculture 182	1030 Schaerbeek	41.486,05 €	A-S
Evere (Centre culturel d')	Rue de Paris 43	1140 Evere	63.679,00 €	A-S
Femmes épanouies et actives	Rue de la Bruyère 20	1030 Bruxelles	10.000,00 €	A-P
Figuier – Service social musulman	Avenue Princesse Élisabeth 169	1030 Schaerbeek	74.178,83 €	A-P
Football – Études – Familles – Anderlecht	Rue du Chapelain 2-4	1070 Bruxelles	18.000,00 €	S
Formation insertion jeunes	Rue Franz Gailliard 2	1060 Bruxelles	25.000,00 €	A-S
Formosa	Rue du Grand Serment 10	1000 Bruxelles	14.000,00 €	A-S
Forum koekelbergeois	Rue Herkoliers 35	1081 Bruxelles	52.756,00 €	S
Foyer des jeunes des Marolles (Ie)	Rue de la Prévoyance 46	1000 Bruxelles	10.000,00 €	S
Ganshoren « La Villa » (centre culturel de)	Place Guido Gezelle 26	1083 Bruxelles	10.207,99 €	A
GERBE AMO	Rue Fernand Séverin 46	1030 Schaerbeek	13.613,27 €	S
Goutte d'huile	Quai du Hainaut 69	1080 Bruxelles	32.000,00 €	P-S
Groupe d'animation et de formation pour femmes immigrées	Rue de la Fraternité 7	1030 Schaerbeek	44.136,72 €	A-S
Groupe d'entraide scolaire de Laeken	Rue du Champ de l'Église 2	1000 Bruxelles	45.205,73 €	S
Groupe santé Josaphat	Rue Royale Ste-Marie 70	1030 Schaerbeek	25.625,95 €	A
Groupement pour l'abolition des mutilations sexuelles féminines	Rue Traversière 125	1210 Bruxelles	25.167,74 €	A-P
Harmonisation sociale schaerbeekoise	Rue Vifquin 2	1030 Schaerbeek	122.061,19 €	A-S
Inférences	Chaussée de Haecht 154	1030 Schaerbeek	11.939,51 €	A
Infor jeunes – Centre d'accueil et d'information jeunesse	Chaussée de Louvain 339	1030 Schaerbeek	22.558,69 €	P
Infor jeunes Bruxelles	Rue Van Artevelde 55	1000 Bruxelles	10.000,00 €	P
Inser'action	Rue Saint-François 48	1210 Saint-Josse	27.000,00 €	S
Institut de la vie	Rue van Elewijck 35	1050 Bruxelles	15.000,00 €	A
Institut de recherche pour le développement de l'espace culturel européen, observatoire du genre, de la féminisation et des langues	Rue du Méridien 10	1210 Bruxelles	10.000,00 €	S
Institut kurde de Bruxelles	Rue Bonneels 16	1210 Saint-Josse	20.000,00 €	A-P-S
Interpole	Rue Rouppe 4	1000 Bruxelles	14.000,00 €	S
IS ASBL	Boulevard Barthélémy 11	1000 Bruxelles	22.154,09 €	A
Ixelles jeunes	Chaussée de Boondael 302	1050 Ixelles	33.000,00 €	S
Jardin ensoleillé (Ie)	Rue Picard 192	1080 Bruxelles	26.000,00 €	S
Jeunesse à Bruxelles ASBL	Avenue de l'Héliport 56	1000 Bruxelles	54.759,80 €	S

## Liste des associations reprises dans les contrats de cohésion sociale

Association	Rue – N°	CP – Ville/localité	Montant octroyé	priorité
Joseph Swinnen	Rue du Pont de l'Avenue 35	1000 Bruxelles	34.013,62 €	A-S
La Ribambelle, halte garderie de la senne	Rue T'kint 40	1000 Bruxelles	35.525,34 €	A
Liens de quartier petite enfance	Avenue Princesse Élisabeth 61	1030 Schaerbeek	48.035,92 €	P
Ligue de l'enseignement et de l'éducation permanente	Place Rouppe 29	1000 Bruxelles	232.088,42 €	A-S
Ligue des familles	Avenue de Béco 109	1050 Ixelles	19.000,00 €	S
Lire et écrire Bruxelles	Rue de la Borne 14	1080 Molenbeek	20.000,00 €	A
Lutte contre l'exclusion sociale	Rue comte de Flandre 15	1080 Bruxelles	55.225,00 €	A-P-S
Ma maison à toi	Montagne de Saint-Job 131-133	1180 Bruxelles	10.000,00 €	S
Maison d'entraide pour le développement social	Boulevard du Jubilé 153	1080 Bruxelles	23.000,00 €	A-S
Maison de l'Amérique latine, Seul	Rue du Collège 7	1050 Ixelles	20.000,00 €	P
Maison de quartier d'Helmet	Square François Riga 39	1030 Schaerbeek	51.909,52 €	A-P-S
Maison de quartier Saint-Antoine	Rue de Fierlant 2	1190 Bruxelles	55.402,00 €	P-S
Maison de Turquie	Chaussée de Haecht 75	1210 Saint-Josse	30.000,00 €	A-S
Maison des associations de Bruxelles	Rue Haute 88	1000 Bruxelles	21.595,95 €	P
Maison des enfants d'Anderlecht « Club Unesco »	Rue Van Lint 18	1070 Bruxelles	36.000,00 €	A-S
Maison des enfants de Saint-Gilles	Rue du Fort 25	1050 Bruxelles	20.000,00 €	S
Maison des enfants Van Dijk	Rue Van Dyck 52	1030 Schaerbeek	15.588,00 €	S
Maison des jeunes de Forest	Avenue Wielemans Ceuppens 7	1190 Bruxelles	29.155,00 €	S
Maison des jeunes de Ganshoren	Rue Charles Mertens 22	1063 Bruxelles	19.606,81 €	S
Maison des jeunes l'Avenir	Avenue de l'Héliport 33	1000 Bruxelles	25.000,00 €	S
Maison des jeunes Neder-Over-Heembeek	Avenue de Versailles 144	1000 Bruxelles	36.672,71 €	S
Maison en couleurs	Rue Herkoliers 61	1061 Bruxelles	56.675,00 €	A-S
Maison en plus	Boulevard de la 2 <sup>e</sup> Armée Brit 27	1190 Bruxelles	56.010,00 €	S
Maître mot	Chaussée de Wavre 262	1050 Ixelles	40.000,00 €	A-S
Manguier en fleurs (le)	Avenue d'Ilterbeek 5	1070 Bruxelles	44.000,00 €	A-S
Mentor jeunes	Souveraine 19	1050 Ixelles	40.000,00 €	P
Mes-Tissages	Rue des Alcyons 23/9	1062 Bruxelles	10.000,00 €	A
Mini-Anneessens	Rue d'Anderlecht 66	1000 Bruxelles	8.000,00 €	S
Mondial sport	Chaussée de Helmet 75	1030 Bruxelles	29.143,00 €	A-S
Mouvement social d'action interculturel	Rue Jules Debecker 66	1081 Bruxelles	60.925,00 €	S
Musique plurielle	Rue Jean Van Lierde 24	1070 Bruxelles	17.152,88 €	A
Notre coin de quartier	Rue de la Colonne 54	1080 Bruxelles	35.300,00 €	S
Nouveaux disparus (les)	Rue de Liedekerke 9	1210 Saint-Josse	20.517,80 €	S
Objectif, Mouvement pour l'égalité des droits	Rue des Alexiens 35	1000 Bruxelles	25.547,94 €	A-P
Omar khayam, recherches et échanges (centre culturel)	Avenue Ducpétiaux 6	1060 Saint-Gilles	15.209,67 €	P
Oranger (l')	Rue le Lorrain 104	1080 Bruxelles	16.000,00 €	A-S
Partenariat D+ de Schaerbeek et Saint-Josse	Rue de la Poste 156	1030 Schaerbeek	34.392,67 €	A
Partenariat Marconi	Rue Marconi 85	1190 Bruxelles	123.232,00 €	A-S
Pavillon (le)	Rue de la Stratégie 3	1160 Bruxelles	56.588,00 €	A-P-S
Piment (le)	Rue de la Colonne 56	1080 Bruxelles	15.951,56 €	A
Progrès	Rue des Guildes 14	1000 Bruxelles	15.000,00 €	A-S
Quartier et Famille ASBL	Rue de Hollande 74	1060 Bruxelles	15.000,00 €	A-S
Quatre vingt-huit ASBL (le)	Rue Haute 88	1000 Bruxelles	36.389,18 €	S
Rasquinet ASBL	Rue Josaphat 174	1030 Schaerbeek	25.261,21 €	S
Recherche et formation socioculturelles	Rue du Champ de Mars 9, bte14	1050 Ixelles	22.000,00 €	S
Réseau mariage et migration	Rue Royale sainte-marie 70	1030 Schaerbeek	25.000,00 €	P
Ressources humaines (centre des)	Rue de la Ruche 30	1030 Schaerbeek	11.927,79 €	S
Ruche aux livres (la)	Avenue Seghers 94	1081 Bruxelles	30.000,00 €	S
Rue (la)	Rue Ransfort 61	1080 Bruxelles	48.000,00 €	A-S
Ruelle (la)	Rue Saint-Alphonse 20	1210 Saint-Josse	30.000,00 €	S
SAFA	Avenue Raymond Vander Brugge 61	1070 Bruxelles	35.000,00 €	A-S
Schola-ULB	Avenue Roosevelt 50	1050 Bruxelles	54.832,79 €	S
Scientothèque (la) – ULB	Rue du Tivoli 25	1020 Bruxelles	35.711,23 €	S
Sémaphore	Péniche Jean Bart-Quai de Biest	1070 Bruxelles	23.000,00 €	S

## Liste des associations reprises dans les contrats de cohésion sociale

Association	Rue – N°	CP – Ville/localité	Montant octroyé	priorité
Service d'éducation et de formation populaire	Rue Saint-Ghislain 28	1000 Bruxelles	10.258,90 €	A-P
Service d'intégration et d'insertion missions actions	Rue Brialmont 21	1210 Saint-Josse	40.000,00 €	A
Service de jeunesse des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active – CEMEA	Rue de Sluse 8	4000 Liège	22.569,58 €	P-S
Service de traduction et d'interprétariat en milieu social bruxellois	Rue Gallait 60	1030 Bruxelles	50.000,00 €	P
Service international de recherche, d'éducation et d'action sociale	Rue du Champ de Mars 5	1050 Bruxelles	42.923,24 €	P
Service pour la transformation, l'innovation et le changement social	Boulevard Lambermont 32	1030 Bruxelles	27.692,87 €	P-S
Service social juif	Avenue Ducpétiaux 68	1060 Bruxelles	10.000,00 €	S
Sésame	Rue de la Sympathie 1/3	1070 Bruxelles	18.000,00 €	A-S
Sociedad hispano belga de ayuda mutua	Chaussée de Forest 244-246	1050 Bruxelles	20.000,00 €	A-S
Société Saint-Vincent de Paul de la Région bruxelloise	Avenue Rogier 45	1030 Bruxelles	12.000,00 €	P
Solidarité ASBL	Rue de Soignies 9	1000 Bruxelles	10.000,00 €	P
Synergies africaines en Belgique	Boulevard Léopold II 227	1080 Bruxelles	7.000,00 €	S
TEFO (centre)	Boulevard du Midi 56	1000 Bruxelles	57.769,17 €	A-S
Théâtre Maat	Rue des Coteaux 341	1030 Bruxelles	15.279,56 €	S
Toucan (Ie)	Rue de la Forêt d'Houthuist 35	1000 Bruxelles	15.765,04 €	S
Trapèze ASBL	Chaussée de Vorest 176 a	1060 Bruxelles	6.021,00 €	S
Tremplins ASBL	Rue du Meiboom 14	1000 Bruxelles	20.517,60 €	S
Troisième œil (Ie)	Rue Marie-Christine 6	1020 Bruxelles	10.000,00 €	A
Turkish Lady	Rue Braemt 112	1210 Saint-Josse	15.000,00 €	S
Ulysse	Rue de l'Ermitage 52	1050 Ixelles	20.219,55 €	P
Union des locataires d'Anderlecht	Chaussée de Mons 211	1070 Bruxelles	40.000,00 €	A-S
Vie associative francophone d'Anderlecht	Rue Ropsy Chaudron 7	1070 Bruxelles	76.000,00 €	S
Vie féminine ASBL	Boulevard de l'Abattoir 27-26	1000 Bruxelles	66.597,69 €	A
Vision	Chaussée d'Helmet 366	1030 Schaerbeek	34.077,81 €	S
Voix des femmes	Rue de l'Alliance 20	1210 Saint-Josse	46.500,00 €	A-S
Walalou	Rue Otlet 26	1070 Bruxelles	41.000,00 €	S
Watermael-Boitsfort en plein air	Place Antoine Gilson 1	1170 Bruxelles	53137,00 €	A-S
Welcome-Babbelkot	Rue Peter Benoît 23	1040 Bruxelles	34.000,00 €	A-S
Winnie-Kot (Ie)	Rue de l'Union 10	1210 Saint-Josse	14.000,00 €	P
Zorobabel ASBL	Rue de la Victoire 132	1060 Bruxelles	6.021,00 €	A-S

A = alpha

P = primo-arrivant

S = soutien scolaire

**Question n°112 de Mme Françoise Schepmans du 4 février 2011 :**

*L'estimation du coût d'un réseau de bureaux d'accueil structuré pour les primo-arrivants en Région bruxelloise.*

L'accord de majorité stipule qu'il sera mis en œuvre un réseau de bureaux d'accueil structuré pour les primo-arrivants en Région bruxelloise. Afin de compléter mon information, je souhaiterais savoir si

vous avez connaissance d'une étude du coût budgétaire d'un tel dispositif ?

**Réponse :**

L'accord de majorité 2009-2014, prévoit que « Dans le cadre du décret de cohésion sociale, le Collège prévoira, compte tenu des moyens budgétaires disponibles :

- Le renforcement et la mise en place de modules d'apprentissage de la langue française et de modules d'initiation à la citoyenneté.
- La mise en place de bureau d'accueil s'appuyant sur les associations reconnues dans le cadre du décret cohésion sociale dont le rôle serait d'organiser un accompagnement individualisé en recherchant une bonne couverture du territoire régional.
- Une évaluation régulière de cet accueil sur la base d'un cahier des charges garantissant un accompagnement de qualité égale. ».

La mise en œuvre de cet aspect de l'accord de majorité implique que le Collège et ses services examinent avec attention l'ensemble des moyens et des acteurs qu'il y a lieu de mobiliser pour atteindre l'objectif fixé.

Ce volet de l'accord de majorité constitue un des éléments importants de la présente législation.

Dès à présent, sans attendre la mise sur pied d'un dispositif spécifique, l'accueil des primo-arrivants a fait l'objet d'une priorité lors de la sélection des projets du nouveau quinquennat de cohésion sociale.

Ultérieurement, afin de disposer d'un maximum d'informations pertinentes, un diagnostic plus complet des ressources disponibles et des budgets nécessaires à la réalisation de ce dispositif sera établi.

De même une cartographie des acteurs potentiels devra permettre une répartition des associations susceptibles de faire partie du dispositif. Cela dans le but de garantir une répartition des structures d'accueil en fonction des nécessités territoriales.

**Question n° 126 de Mme Caroline Persoons du 11 février 2011 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2010 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

**Réponse :**

Vous avez souhaité connaître la liste des associations bénéficiaires, pour 2010, de subventions dites « d'initiative ».

Ces subventions sont à charge de l'AB 22.20.33.04 « Subventions aux associations visant à l'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation ».

Votre demande se porte plus spécifiquement sur des subventions accordées sans l'aval du Gouvernement de la Cocof, à savoir les subventions limitées à 6.200 €.

Vous trouverez ci-après, les associations subventionnées en 2010 répondant à ce critère.

Association	CP	Montant accordé
3ème Oeil – Clos Saint-Martin, 31	1083	6.000
3ème Oeil – Clos Saint-Martin, 31	1083	3.000
Agence alter – Rue Guillaume Tell, 57	1060	5.000
Al Malak – Chaussée de Neerslalle, 48	1190	2.000
Amorce – Rue Champ de l'Église, 2	1020	4.000
Badje – Rue de Bosnie 22	1060	5.000
Brocoli Théâtre – Rue du Canada 6	1190	3.000
Bruxelles-Ville région en santé – Quai du Commerce, 7	1000	6.200
Centre d'action laïque – Campus de la Plaine ULB, avenue Arnaud Fraiteur 236	1050	3.000
Garance – Boulevard du Jubilé, 155	1080	5.000
Home Sweet mômes – Rue François Sebrechts 40	1080	5.000
Les amis de Rédouté-Peiffer – Avenue Marius Renard, 1	1070	6.000
Promo Jeunes – Rue Jean-Baptiste Decock, 5	1080	6.200
Remua – Rue du Métal, 36	1060	5.000
SAAC Somali Arts and culture – Rue Crickx, 29	1060	5.000
Samu social – Rue du Petit Rempart, 5	1000	6.000

En réponse à votre dernière question, il est bien sûr entendu que d'autres associations ont, en 2010 bénéficié, avec l'accord du Collège, de subventions pour un montant supérieur à 6.200 € à charge de cette AB.

Le solde de cet article budgétaire s' établit à : 234.310 €

**Question n° 136 de M. Alain Destexhe du 28 février 2011 :**

*Financement du MRAX par la Commission communautaire française.*

La presse s'est faite l'écho ces dernières semaines de la fuite en avant que poursuit le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie sous l'impulsion de Radouane Bouhlal, reconduit en décembre 2009 à la présidence du MRAX dans des conditions opaques.

Le MRAX est loin de l'esprit qui habitait ses fondateurs. Ceux-ci, survivants de la Shoah (à laquelle toute référence vient d'être gommée des statuts de l'ASBL), étaient mus par la volonté de combattre le racisme et l'antisémitisme.

M. Bouhlal, nommé par Joëlle Milquet au sein du comité de pilotage des récentes Assises de l'interculturalité, a instrumentalisé ces dernières pour en faire le porte-voix d'une série de revendications qui visent à approfondir un modèle de société, le multiculturalisme, dont un nombre grandissant d'observateurs et de responsables politiques ne cessent de dénoncer la faillite. Je ne m'étendrai pas sur ses récentes déclarations selon lesquelles la Belgique serait « une société de castes avec à sa tête les Belges blancs » dominant un pays fonctionnant de manière « structurellement raciste ». Autant de propos qui auraient dû, Monsieur le Ministre, alerter vos services quand on sait que la Cocof participe au financement de cette association sous la forme de subsides.

Outre l'apologie d'idéologies dangereuses pour le vivre-ensemble, le MRAX s'est caractérisé par les dérives de potantat de M. Bouhlal, dénoncées à de multiples reprises tant par d'anciens membres de l'association que par diverses organisations syndicales. Ces dérives, conjuguées à une gestion plus que douteuse des subsides publics, a fait l'objet d'une inspection de la Communauté française.

Interpellée sur le sujet au Parlement de la Communauté française, la ministre m'a elle-même confirmé qu'à la suite de cette inspection, le MRAX avait déjà perdu près du tiers du subside annuel que lui octroyait la Communauté française (près de 300.000 €). Il risque encore plus gros, puisqu'il a introduit un recours contre une décision qui pourrait le priver au final de plus de la moitié de son finance-

ment. La récente nomination d'un nouveau président ne semble pas devoir modifier fondamentalement la donne, M. Bouhlal conservant en effet le poste de directeur de l'association.

Mes questions, Monsieur le Ministre, sont donc les suivantes :

- Quelle(s) mesure(s) entendez-vous adopter suite aux sanctions que la Communauté française vient de prendre à l'égard du MRAX ? Envisagez-vous une suspension ou la suppression des subsides que la Cocof alloue actuellement à cette association ?
- Quel est le montant des subsides dont le MRAX a bénéficié via la Cocof en 2009 et 2010 ?

**Réponse :**

En réponse à votre question, j'ai l'honneur de vous redonner les informations que je vous ai déjà transmises en novembre 2009, relatives au MRAX.

À l'époque je vous indiquais que cette association bénéficiait, dans le cadre d'un contrat régional de cohésion sociale, d'un subside de 26.134 € pour l'année 2009 et de 27.193 € pour l'année 2010.

Les actions reprises dans le contrat étaient :

- Travail social et juridique.
- Sensibilisation pour tout public à la lutte contre le racisme et la xénophobie.
- Publication d'un bulletin d'information.

Je vous indiquais également que l'administration de la Cocof – service de cohésion sociale – suivait avec attention l'évolution des activités de cette association et que des contacts étaient pris avec l'administration de la Communauté française.

Les indications fournies par l'administration de la Cocof, établissaient que les obligations de l'association en matière de rapport d'activité et de production de justificatifs, étaient respectées.

Toutefois, afin de s'assurer du respect par le MRAX des clauses de la convention qui liait l'ASBL à la Cocof, j'avais demandé que la cellule de contrôle des subventions, procède à une inspection.

Le rapport d'inspection n'a pas révélé d'éléments qui auraient pu entraîner une diminution ou une suppression de la subvention.

Je vous rappelais également à cette occasion que tout en étant particulièrement soucieux de la bonne utilisation des subsides octroyés par la Cocof à cette

association, il ne nous appartenait pas d'interférer dans les affaires internes de celle-ci.

D'autre part, dans le cadre de l'appel à projets pour les nouveaux contrats de cohésion sociale 2011-2015, le MRAX a introduit, en avril 2010, un dossier de demande de subvention.

Après examen du dossier, conformément aux dispositions du décret du 13 mai 2004 relatif à la Cohésion sociale, et sans qu'il s'agisse le moins du monde d'une sanction, l'administration de la Cocof a remis un avis négatif concernant cette demande.

Le Conseil consultatif a également remis un avis dans ce sens.

Dés lors, sur ma proposition, le Collège de la Cocof a décidé, dans l'arrêté 2010/1227 du 9 décembre 2010, de ne pas subventionner cette association en Cohésion sociale cette année ou pour la période visée.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DE LA SANTÉ  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES CLASSES MOYENNES,  
M. BENOÎT CEREXHE

**Question n° 106 de Mme Caroline Persoons  
du 22 décembre 2010 :**

*Comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé.*

Lors des accords de la Saint-Quentin en 1993, il a été prévu de créer un comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé à la suite du transfert de l'exercice de ces compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et la Cocof.

L'article 92bis de la loi du 8 août 1980, prévoyant la création de ce comité de coordination, précise que son objet est d'organiser une concertation visant à garantir une meilleure efficacité des moyens budgétaires pour les secteurs sociaux et de santé ainsi que la liberté de choix et l'homogénéité des conditions d'accès des usagers aux institutions des services sociaux et de santé.

Étant donné les difficultés financières de la Cocof et la situation sociale en Wallonie et à Bruxelles, l'apport de ce comité semble évident, en tout cas dans la configuration actuelle de nos institutions francophones fédérées.

Depuis près de quinze ans, j'interroge les ministres qui se sont succédé à la Communauté française et à la Cocof pour connaître l'avancement de cette coordination. Un accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof a été voté au Parlement francophone bruxellois le 14 mars 2004. Il portait création » de ce fameux Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé. Où en est ce dossier ? Le Gouvernement a-t-il désigné ses représentants de la Cocof ?

L'article 92bis prévoit la transmission d'un rapport annuel d'activités au Gouvernement et au Parlement de la Communauté française. Ce comité s'est-il déjà réuni ?

Dans l'affirmative, quel est l'état des travaux, quels sont les avis rendus, où en est le rapport annuel ?

Dans la négative, pourquoi ne s'est-il pas réuni ? Serait-ce un manque de volonté ou de sujets à aborder ? Cela m'étonnerait.

La politique des personnes handicapées ou la coordination en matière de prévention de la santé sont des thèmes préoccupants.

**Réponse :**

Veillez trouver ci-dessous les éléments de réponse à la question référencée.

Le Comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé a pour rôle de participer à la coordination de l'exercice des compétences aide aux personnes et de santé entre les trois institutions que sont la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne.

Ce comité est constitué de :

- 6 membres qui ont été nommés par le Collège de la Cocof, le 7 décembre 2006;
- 12 membres par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006;
- 6 membres par le Gouvernement de la Communauté française le 23 mars 2007.

La réunion d'installation de ce comité s'est tenue le 25 septembre 2008, celui-ci s'est, ensuite, réuni 8 fois, de novembre 2008 à novembre 2009.

Il n'a remis qu'un seul avis ayant pour thème « les dérives de la commercialisation dans les secteurs de l'aide aux personnes et de la santé ? ». Celui-ci n'a été transmis ni au Parlement francophone bruxellois, ni au Parlement de la Communauté française, ni au Parlement wallon.

L'accord de coopération constitutif de ce comité prévoit, en son article 9, que les membres sont nommés pour la durée de la législature.

Selon l'information donnée par le Président du Collège de la Commission communautaire française, ce renouvellement est actuellement en cours et fera l'objet d'une concertation lors d'une prochaine réunion conjointe des Gouvernements wallon, de la Communauté française et de la Commission communautaire française.

**Question n° 116 de Mme Fatoumata Sidibé du  
9 février 2011 :**

*Diversité au sein de la fonction publique.*

Les nouvelles dispositions du décret du 9 juillet 2010 qui vise à lutter contre les discriminations et à promouvoir le principe d'égalité de traitement dans le cadre, d'une part, des compétences communau-



taires exercées par la Commission communautaire et, d'autre part, dans le cadre des relations professionnelles au sein de la fonction publique de la Commission communautaire française sont entrées en vigueur le 3 septembre dernier.

Cette réglementation assure la transposition des directives européennes tendant à lutter contre les discriminations fondées sur la « race », l'origine ethnique, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, les convictions religieuses ou philosophiques, et le handicap.

Dorénavant, toutes les institutions dépendantes de la Cocof devront notamment élaborer un « plan d'action diversité », désigner un membre du personnel chargé de l'application de ce plan et créer une commission d'accompagnement.

Je souhaiterais connaître l'état des lieux de la diversité au sein de la fonction publique dépendant de la Cocof.

Par conséquent, le ministre peut-il me faire savoir :

- Quel est le nombre de personnes engagées au sein de la fonction publique de la Commission communautaire française ventilée en fonction de l'âge, du sexe, de l'origine ?
- Quelle est la proportion de personnes en situation de handicap travaillant au sein de cette même fonction publique ?

**Réponse :**

En réponse à votre question, je vous informe qu'il y a, à ce jour, 911 membres du personnel non-enseignant occupés au sein des services du Collège de la Commission communautaire française, soit 376 hommes et 535 femmes.

La ventilation selon l'âge est la suivante :

– moins de 24 ans	15
– entre 25 et 29 ans	41
– entre 30 et 34 ans	77
– entre 35 et 39 ans	120
– entre 40 et 44 ans	151
– entre 45 et 49 ans	144
– entre 50 et 54 ans	168
– entre 55 et 59 ans	150
– plus de 60 ans	55

Le lieu de naissance de l'agent n'est pas un critère pertinent dans la mesure où nombreux sont les Belges de souche qui sont nés dans un pays étranger et nombreux sont ceux qui, d'origine étrangère, sont nés en Belgique.

L'information que je peux vous communiquer au plus est le nombre d'agents de nationalité étrangère, soit 103 agents (provenant de 22 nationalités différentes).

Enfin, pour ce qui est de la proportion de personnes handicapées dans l'administration, je ne dispose que du nombre de personnes ayant déclaré avoir un handicap de plus de 66 % (reconnu) et qui bénéficient à ce titre d'une réduction de précompte professionnel, soit 9 agents.

**Question n° 125 de Mme Caroline Persoons du 11 février 2011 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2010 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

**Réponse :**

Vous trouverez ci-joint la liste des associations ayant bénéficié de subsides en 2010 ainsi que le montant alloué à celles-ci.

Pour rappel, cette liste est, chaque année, jointe au rapport de la commission santé du PFB lors de l'examen des budgets.

A.B. 23.10.33.01 58.000 € - 4.000 € = 54.000 €..... Solde : 2.000 €

Subvention pour des recherches dans le domaine de la Santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Fédération bruxelloise des maisons médicales » (exclus)	recherche participative sur le thème « Comment les exclus questionnent-ils nos pratiques »	10.000 €
« SSM-ULB »	recherche sur l'accueil en ligne à Psycampus	27.000 €
« Centre de Documentation et de Coordination Sociales »	« Bruxelles social en ligne »	15.000 €

A.B. 23.10.33.06 76.000 € ..... Solde : 0 €

Subventions pour des études et des initiatives originales en santé mentale

Nom de l'association	Projet	Montant
« SMES-B »	cellule d'appui médico-psychologique d'intersection entre la Santé mentale et l'Exclusion sociale	41.000 €
« Le Méridien »	programme de formation « Santé Mentale en contexte social – multiculturalité et précarité » à destination de non professionnels de la santé mentale et la poursuite d'un travail de recherche dans l'action articulant les savoirs de l'anthropologie et de la santé mentale	35.000 €

A.B. 23.10.33.13 824.000 €..... Solde : 6.018 €

Subventions pour des initiatives en matière de santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« Les Pissenlits »	santé communautaire sur le quartier de Cureghem à Anderlecht	34.260 €
« Re-Sources Enfance »	formation des professionnels de l'enfance	15.300 €
« SUN CHILD »	« Prendre un enfant par la main »	18.000 €
« Prévention des Allergies »	conseil, information, orientation et suivi de personnes atteintes d'asthme et/ou d'allergies	5.000 €
« Rapa Autre Lieu »	organisation d'un service alternatif à l'hospitalisation psychiatrique, projet de maisons communautaires et accompagnement de personnes malades mentales	74.909 €
« Liens de quartier Petite enfance »	« Lieu de rencontre Parents-enfants » dans le quartier de la Cage aux Ours à Schaerbeek	6.000 €
« Cahiers de Psychologie Clinique »	publication d'une revue de psychologie clinique	7.500 €
« SOS VIOL »	aide aux victimes d'agression sexuelle et à leur entourage	20.000 €
« La Guise »	prévention et aide thérapeutique par la pratique psychomotrice en faveur des enfants	25.490 €
« Association Française Dolto »	fonctionnement d'un espace parentalité	18.054 €
« Service Laïque d'Aide aux Justiciables »	fonctionnement d'un groupe de parole et d'un atelier d'écriture pour femmes victimes d'agression sexuelle	18.415 €
« FOREST-QUARTIERS-SANTE »	dépistage des chutes chez les personnes âgées	2.500 €
« Infirmiers de rue »	développer la dimension éducative et promotion de la santé auprès des personnes en situation de précarité	18.000 €
« Erreurs médicales »	aide aux victimes d'erreurs médicales	5.000 €

« LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS-LA MARGELLE »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« SOS Sectes »	aide aux victimes de sectes	3.000 €
« La Maison Ouverte »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	39.890 €
« Fables Rondes »	clowns à l'Hôpital Erasme et à l'Hôpital Saint Pierre	17.700 €
« PASSAGES »	lieu de rencontre, de parole et d'échanges pour enfants de 0 à 3 ans accompagnés par un proche	6.000 €
« GAZOUILLIS »	action de prévention des troubles précoces de la petite enfance en santé mentale	16.272 €
« Ligue Huntington Francophone Belge »	aide, soutien moral et information pour les familles et les personnes confrontées à la maladie d'Huntington	3.000 €
« Espace Social Télé-Service SOS Solitude »	SOS – Solitude	6.000 €
« Entr' Aide des Marolles »	renforcement de son équipe accueil-secrétariat-administration	45.000 €
« Maison des Enfants de Saint-Gilles »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-enfants (0 – 6 ans)	2.479 €
« HOSPIDOM »	mise en place d'un Centre de Coordination spécialisé en Hospitalisation pédiatrique à Domicile	60.000 €
« Similes »	aide aux personnes souffrant de troubles psychiques, à leurs familles et à leurs proches	10.404 €
« Atelier Côté Cour »	soutien à l'expression, à la créativité de patients psychiatriques dans divers projets socio-artistiques	6.000 €
« Les P'tits Pas »	action de prévention en santé mentale en faveur de la petite enfance	16.187 €
« Espace P »	consultations médicales gratuites, campagne de vaccination contre l'hépatite B et recherche épidémiologique dans le milieu de la prostitution à Bruxelles	32.252 €
« Alzheimer Belgique »	projet en faveur des malades souffrant de la maladie d'Alzheimer et de leurs familles	24.970 €
« Plate-forme pour les Campagnes de Prévention du Sida »	organisation de la « Journée Mondiale de Lutte contre le Sida » du 1 <sup>er</sup> décembre 2010	4.500 €
« Hopi'Conte »	contes aux enfants hospitalisés	2.023 €

« Liaison Antiprohibitionniste »	activités de réflexion, d'information et de sensibilisation autour de la question de la prohibition des drogues dans notre société	14.456 €
« AREAM »	activités en matière de musicothérapie	10.404 €
« Sauvez mon enfant »	« Parents en deuil »	22.000 €
« Jour après Jour »	projet en faveur des enfants hospitalisés à l'hôpital Reine Fabiola	31.212 €
« BALUCHON ALZHEIMER BELGIQUE-BELGIE »	service de répit et d'accompagnement à domicile des familles dont un des proches est atteint de la maladie d'Alzheimer	40.000 €
« PAG-ASA »	aide, accompagnement des victimes de la traite des êtres humains dans la Région de Bruxelles-Capitale	18.727 €
« AIDE INFO SIDA »	aide psychologique et morale aux personnes séropositives et malades du Sida	10.000 €
« Collectif Santé Les Alevins »	organisation d'un centre de santé intégrée regroupant des médecins-spécialistes	2.729 €
« Le Patio »	lieu de rencontre pour familles en rupture de lien	6.000 €
« Lapsus Lazuli »	activités de clowns auprès des enfants malades	6.200 €
« Théâtre de l'éclair »	théâtre avec des adolescents et des adultes en difficulté	6.000 €
« Maison de la Famille »	fonctionnement d'un espace de rencontre parents-bébés « Le Jardin Couvert »	2.975 €
« Maison Médicale Kattebroek »	lieu de rencontres-débats destinés aux parents d'adolescents	6.000 €
« PSYMAGES »	collection d'Entretiens Filmés « Mémoires de Psy »	6000 €
« ENTRE-DEUX »	accès aux soins de première ligne, d'information et de prévention pour les personnes précarisées, toxicomanes, victimes de la traite des êtres humains en lien avec le milieu de la prostitution	26.010 €
« Le Pont des Arts »	intervention artistique en pédiatrie	1.264 €
« Modus Vivendi »	promotion de la santé et réduction des risques en milieu festif	35.000 €
« MISTRAL GAGNANT »	activités en faveur des enfants malades	2.400 €
« JUMP »	promotion de la santé des femmes intitulé « Woman's Health Academy »	500 €

A.B. 23.10.33.14 105.000 € + 4.000 € (ajustement budgétaire) = 109.000 €.....Solde : 0 €

Subventions pour des initiatives en matière de promotion de la santé

Nom de l'association	Projet	Montant
« CLPS »	action de promotion de la santé	59.500 €
« Bruxelles, Ville-Région en Santé	réalisation de son projet « Bruxelles Ville-Région en Santé » dans le cadre du réseau des Villes-Santé de l'OMS	43.500 €
« Centre de documentation Santé-Bruxelles »	activité documentaire dans le domaine de la santé	6.000 €

A.B. 23.20.33.17 157.000 € + 300.000 € (arrêté de transfert) = 457.000 €..... Solde : 1.611 €

Subventions aux services de promotion et de développement sanitaire

Nom de l'association	Projet	Montant
« Solidarités Nouvelles-Bxl »	« Information juridique et santé »	59.243 €
« Question Santé »	réalisation et diffusion du périodique Bruxelles-Santé, support à la conception et réalisation de brochures de la Commission Communautaire Française, encadrement méthodologique et organisationnel des aspects de communication liés à différents projets et organisation de deux rencontres débats sur des thèmes de (promotion de la) santé intéressant les structures ambulatoires bruxelloises	50.000 €
« SeTIS » (CIRE avant)	formation, encadrement et emploi d'interprètes dans le secteur de la santé	44.796 €
« Alias »	actions de prévention et d'accompagnement psycho-médico-social à destination des hommes prostitués en situation de vulnérabilité	25.000 €
« Fédération bruxelloise des maisons médicales » (recueil)	élaboration d'un système d'information dans le cadre des soins de santé primaires – Tableau de bord	22.000 €
« Fédération bruxelloise des maisons médicales » (tabac)	accompagnement des fumeurs en milieux précarisés	35.000 €

« Ligue Bruxelloise Francophone pour la Santé Mentale	exploitation d'un recueil de données pour le secteur des Services de Santé mentale	40.000 €
« LES MESSAGERS DU CŒUR »	« Chemin d'Art » en services de pédiatrie	5.500 €
« Centre Chapelle-aux-Champs »	projet « S'Acc Ados »	40.000 €
« UCL »	formation certifiante « Pratiques de consommation et conduites de dépendances »	10.000 €
« Coin des Cerises »	santé mentale communautaire	103.000 €
« FAMGB »	travail de coordination et de promotion à la santé à Bruxelles	17.850 €
« 30 + 30 »	information en matière de santé	3.000 €

**Question n° 131 de Mme Béatrice Fraiteur du 17 février 2011 :**

*Le suicide chez les détenus.*

On compte, sur le territoire de la Région bruxelloise, différentes maisons d'arrêt dans lesquelles sont détenues près de 1.300 personnes. Cela signifie aussi qu'un nombre bien plus élevé de personnes transitent, parfois pour des périodes très courtes, par ces établissements au cours d'une année.

Dans le cadre du plan suicide que vous avez annoncé au mois de septembre dernier, il est prévu une action très précise à l'égard des détenus.

À cet égard, un groupe de travail « santé » a été instauré dans le cadre du comité de pilotage créé suite à l'accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française, visant la coordination des politiques d'intervention en lien avec le milieu carcéral.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me faire part de l'état d'avancement de ce comité de pilotage ?

Combien de réunions ont déjà eu lieu ? Quelles en sont les conclusions ? Quelles sont les actions qui seront menées ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre, pourriez-vous préciser si le niveau fédéral est également impliqué dans la mise en place de ce plan ? Des contacts ont-ils, à tout le moins, été pris avec ce niveau ?

Enfin, je souhaiterais connaître le nombre de tentatives de suicide au sein des établissements pénitentiaires bruxellois pour la période 2005-2010.

**Réponse :**

Dans le cadre de l'accord de coopération de 2009 intra-francophones, le Ministre-Président et la ministre de l'Aide aux détenus organisent une conférence interministérielle (CIM).

Celle-ci est composée comme suit :

- la Ministre-Présidente de la Communauté française;
- la ministre de la Communauté française ayant l'aide aux détenus dans ses attributions;
- la ministre de la Communauté française ayant la santé dans ses attributions;
- la ministre de la Communauté française ayant la culture dans ses attributions;

- le ministre de la Communauté française ayant le sport dans ses attributions;
- le ministre de la Communauté française ayant la promotion sociale dans ses attributions;
- la ministre de la Communauté française ayant l'enseignement à distance dans ses attributions;
- le ministre exerçant la présidence de la Commission communautaire française;
- le membre du Collège de la Commission communautaire française ayant la formation professionnelle dans ses attributions;
- le membre du Collège de la Commission communautaire française ayant l'action sociale dans ses attributions;
- le membre du Collège de la Commission communautaire française ayant la cohésion sociale dans ses attributions;
- le membre du Collège de la Commission communautaire française ayant la politique de la santé dans ses attributions;
- le Ministre-Président de la Région wallonne;
- la ministre de la Région wallonne ayant la formation dans ses attributions;
- le ministre de la Région wallonne ayant l'emploi dans ses attributions;
- la ministre de la Région wallonne ayant l'action sociale et la santé dans ses attributions.

Sont en outre invités à titre d'observateur :

- le ministre de la Région bruxelloise ayant l'emploi dans ses attributions;
- le ministre de la Région bruxelloise ayant le logement dans ses attributions.

Par ailleurs, au Comité de pilotage, le ministre de la justice est effectivement représenté.

L'objectif de cette CIM est d'établir une couverture complète en matière d'offre de services auprès des détenus en vue d'une réinsertion sociale réussie. Chaque détenu doit avoir un accès égalitaire à cette aide et à cet accompagnement. La loi du 12 janvier 2005 prévoit explicitement des obligations au niveau des entités fédérées au niveau de l'aide et de l'accompagnement des détenus (formation, santé, travail, ...).

Afin d'assurer au mieux ces missions, tant dans le cadre du décret de 2001 que de la loi de 2005, il est nécessaire qu'un accord de coopération soit



conclu entre les entités fédérées et le ministre de la Justice.

Cet accord de coopération doit se baser sur les recommandations transversales relevant des différents groupes de travail qui se sont réunis plusieurs fois en 2010.

Les groupes de travail ont établi une série de constats qui ont abouti à des prises de décision lors de la Conférence interministérielle du 16 décembre.

Voici celles qui concernent la santé :

1. La Conférence interministérielle a chargé les ministres qui ont la santé dans leurs compétences, sur la base d'un état des lieux épidémiologique fourni par l'administration pénitentiaire et sur la base du travail effectué par la Fédération des services de l'aide aux justiciables, de lancer, en 2011, une évaluation des besoins en vue d'un plan santé au niveau de la prévention et de la promotion, sur les prisons de la Région wallonne et de la Région bruxelloise. Ce plan sera déposé lors de la prochaine Conférence interministérielle 2011. Dans ce cadre, les ministres de la Santé devront aussi soutenir et promouvoir les opérations déjà existantes au niveau des assuétudes.
2. La Conférence interministérielle demande qu'il soit aussi proposé, dans ce plan, en concertation avec les autorités fédérales, les mesures de dépistages qui devraient être développées pour les détenus.

Par ailleurs, dans le cadre d'une négociation avec l'autorité fédérale, la Conférence interministérielle a chargé le Ministre-Président et la ministre de l'Aide aux détenus de négocier un accord de coopération

avec le ministre de la Justice dans lequel serait prévu un chapitre santé visant à assurer une continuité des soins, la liberté thérapeutique et l'égalité de traitement, une réflexion sur l'adéquation entre le nombre de places psychiatriques et les besoins constatés.

Enfin, en matière de santé, la Conférence interministérielle a chargé les ministres de la Santé des entités fédérées, le Ministre-Président et la ministre de l'Aide aux détenus de la Communauté française de mener des discussions avec les ministres fédéraux de la Justice et de la Santé en vue de transférer tout ce qui concerne la santé des détenus du SPF Justice vers l'INAMI.

Pour ce qui concerne le suicide, je n'ai pas de chiffres spécifiquement bruxellois. L'observatoire publie chaque année une notice sur la situation des prisons belges voici ce qu'ils précisaient en 2008 :

« Les données de mortalité par suicide font l'objet d'un enregistrement systématique par l'administration pénitentiaire de 1895 à nos jours, à l'exception des années 1944 à 1954.

Cependant, il apparaît que les chiffres officiels ne sont pas publiés et sont sous-estimés car beaucoup de détenus sont transférés à l'hôpital pour y mourir. De même, de nombreuses morts subites et overdoses sont parfois des suicides qui ne sont pas considérés comme tels.

On a relevé 15 suicides en 2004 (40 tentatives), 11 suicides en 2006 et 13 en 2007 (sur 49 décès au total).

Pour plus d'information je vous invite à consulter le site de l'observatoire international des prisons : [www.oipbelgique.be](http://www.oipbelgique.be).

LA MINISTRE EN CHARGE DE L'AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES,  
MME EVELYNE HUYTEBROECK

**Question n° 106 de Mme Caroline Persoons  
du 22 décembre 2010 :**

*Comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé.*

Lors des accords de la Saint-Quentin en 1993, il a été prévu de créer un comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé à la suite du transfert de l'exercice de ces compétences de la Communauté française vers la Région wallonne et la Cocof.

L'article 92bis de la loi du 8 août 1980, prévoyant la création de ce comité de coordination, précise que son objet est d'organiser une concertation visant à garantir une meilleure efficacité des moyens budgétaires pour les secteurs sociaux et de santé ainsi que la liberté de choix et l'homogénéité des conditions d'accès des usagers aux institutions des services sociaux et de santé.

Étant donné les difficultés financières de la Cocof et la situation sociale en Wallonie et à Bruxelles, l'apport de ce comité semble évident, en tout cas dans la configuration actuelle de nos institutions francophones fédérées.

Depuis près de quinze ans, j'interroge les ministres qui se sont succédé à la Communauté française et à la Cocof pour connaître l'avancement de cette coordination. Un accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Cocof a été voté au Parlement francophone bruxellois, le 14 mai 2004. Il portait « création » de ce fameux Comité francophone de coordination des politiques d'aide aux personnes et de santé.

Où en est ce dossier ? Le Gouvernement a-t-il désigné ses représentants de la Cocof ?

L'article 92bis prévoit la transmission d'un rapport annuel d'activités au Gouvernement et au Parlement de la Communauté française. Ce comité s'est-il déjà réuni ? Dans l'affirmative, quel est l'état des travaux, quels sont les avis rendus, où en est le rapport annuel ? Dans la négative, pourquoi ne s'est-il pas réuni ? Serait-ce un manque de volonté ou de sujets à aborder ? Cela m'étonnerait. La politique des personnes handicapées ou la coordination en matière de prévention de la santé sont des thèmes préoccupants.

**Réponse :**

Le Comité francophone de coordination des politiques d'aide et de santé a pour rôle de participer à la coordination de l'exercice des compétences aide

aux personnes et de santé entre les trois institutions que sont la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne.

Ce comité est constitué de :

- 6 membres qui ont été nommés par le Collège de la Cocof, le 7 décembre 2006;
- 12 membres par le Gouvernement wallon le 13 juillet 2006;
- 6 membres par le Gouvernement de la Communauté française le 23 mars 2007.

La réunion d'installation de ce comité s'est tenue le 25 septembre 2008, celui-ci s'est, ensuite, réuni 8 fois, de novembre 2008 à novembre 2009.

Il n'a remis qu'un seul avis ayant pour thème « les dérives de la commercialisation dans les secteurs de l'aide aux personnes et de la santé ? ». Celui-ci n'a été transmis ni au Parlement francophone bruxellois, ni au Parlement de la Communauté française, ni au Gouvernement wallon.

L'accord de coopération constitutif de ce comité prévoit, en son article 9, que les membres sont nommés pour la durée de la législature.

Selon l'information donnée par le Président du Collège de la Commission communautaire française, ce renouvellement est actuellement en cours et fera l'objet d'une concertation lors d'une prochaine réunion conjointe des Gouvernements wallon, de la Communauté française et de la Commission communautaire française.

**Question n° 119 de M. Serge de Patoul du  
11 février 2011 :**

*Obtention de subsides européens pour le PHARE.*

Les Communautés européennes suivent de nombreux programmes dans lesquels une Région, une institution publique, parapublique ou une institution locale, peuvent répondre à l'appel à projets.

Dans le cadre de ces programmes européens, il est donc possible d'obtenir des financements pour mettre en œuvre des politiques régionales et locales.

- La ministre peut-elle donner, pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, la liste des projets déposés dans le cadre d'appels à projets européens ?

- La ministre peut-elle préciser les projets acceptés par la Communauté européenne ?
- Pour les projets acceptés, la ministre peut-elle indiquer les partenaires, le fait de savoir si le PHARE est le leader du projet, les subsides obtenus, ainsi que les montants complémentaires que le PHARE doit prendre en charge ?

**Réponse :**

*Questions 1 et 2 :*

Dans le cadre de la programmation 2007-2013 du Fonds social européen, deux projets ont été déposés et tous deux acceptés. L'objectif général des deux projets est de renforcer les possibilités d'insertion professionnelle des personnes avec un handicap. Chacun des projets travaille sur un axe spécifique : l'un permet l'octroi de primes à l'employeur et met en place des CAP (contrat d'adaptation professionnelle) en milieu de travail ordinaire, l'autre la mise en place de CAP spécifiquement en ETA (entreprises de travail adapté).

*Question 3 :*

Le premier projet accepté et qui a débuté en 2007, couvre le coût de primes d'insertion, à savoir l'intervention financière dans la rémunération des travailleurs auprès de l'employeur, qui est fonction du degré de handicap de l'employé; il permet aussi l'octroi de primes à l'installation, destinée directement à la personne handicapée qui désire s'installer comme indépendante. Le troisième volet de ce projet vise la mise en place de CAP en milieu de travail ordinaire, généralement pour une durée de 1 an. Il n'existe pas de partenariat institutionnel à proprement parler dans le cadre de ce projet, le soutien s'adressant directement à des individus et des employeurs.

Le deuxième projet a débuté en 2009. Son but est de permettre à des personnes lourdement handicapées de bénéficier d'un contrat d'adaptation professionnelle (CAP) en ETA. Ce contrat est conclu entre la personne handicapée elle-même, une des quatre entreprises de travail adapté (ETA) sélectionnée par le projet et le service PHARE. Il s'agit en quelque sorte d'un programme de formation individualisé :

Le service PHARE est l'opérateur principal et coordinateur.

Les budgets alloués, pas année :

Année	FSE	Cocof	Total par année
2007	218.733 €	735.295 €	954.028 €
2008	218.733 €	820.164 €	1.038.697 €
2009	436.614 €	1.168.728 €	1.605.342 €
2010	436.614 €	1.168.728 €	1.605.342 €
2011	436.614 €	1.168.728 €	1.605.342 €
2012	436.614 €	1.168.728 €	1.605.342 €
2013	436.614 €	1.168.728 €	1.605.342 €
<b>Total</b>	<b>2.620.536 €</b>	<b>7.399.099 €</b>	<b>10.019.635 €</b>

**Question n° 123 de Mme Caroline Persoons  
du 11 février 2011 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2010 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

**Réponse :**

Vous m'interrogez sur les subventions octroyées dans le cadre du budget Initiatives, veuillez dès lors prendre connaissance des éléments suivants.

Vous trouverez, ci-joint, le tableau reprenant la liste des associations subventionnées en 2010, leur adresse et le montant alloué.

En résumé, en 2010, le solde d'engagement est de 611.392 € et le solde d'ordonnancement de 778.656 €. La liste des projets regroupe à la fois les projets initiatives et Loterie nationale.

**Associations ayant bénéficié de subventions en 2010  
sans obligation d'accord du Gouvernement de  
Ligne 8.03.01 Initiatives : soldes 0 €**

ONA	Av. Dailly 90-92 1030 Bruxelles	5.750,00 €
L'Escale	Avenue Léon Mahillon 38 1030 Bruxelles	5.750,00 €
Les Pissenlits	Chaussée de Mons 192 1070 Bruxelles	5.000,00 €
POSECO	Quai du Hainaut 43 1080 Bruxelles	1.000,00 €
IRSA	Chaussée de Waterloo 1504 1180 Bruxelles	1.250,00 €
Info-Sourds de Bruxelles	Rue Van Eyck 11 a/4 1050 Bruxelles	5.000,00 €
Guides Catholiques de Belgique	Rue Paul Emile Janson, 35 1050 Bruxelles	6.250,00 €
GSARA	Rue du Marteau, 26 1210 Bruxelles	750,00 €

Fondation Lou	Rue des Trois Tilleuls 57 1170 Bruxelles	5.000,00 €
FILE ASBL	Quai au Bois de Construction, 9 1000 Bruxelles	1.000,00 €
Fédération Francophone des Sourds de Belgique	Rue Van Eyck 11a bte4 1050 Bruxelles	1.000,00 €
Fédération Francophone des Sourds de Belgique	Rue Van Eyck 11 a bte4 1050 Bruxelles	1.500,00 €
Fédération Francophone des Sourds de Belgique	Rue Van Eyck 11 a bte4 1050 Bruxelles	1.600,00 €
ASPH	Rue Saint-Jean 32/38 1000 Bruxelles	2.000,00 €
AFrAHM	Avenue Albert Giraud, 24 1030 Bruxelles	1.500,00 €
Opération de solidarité 48,81,00	Boulevard Auguste Reyers 52 1030 Bruxelles	1.500,00 €
	<b>Total</b>	<b>45.850,00 €</b>

**Question n° 134 de Mme Fatoumata Sidibé du 15 mars 2011 :**

*Les logements publics pour personnes handicapées.*

Développer des logements publics accessibles à tous, et donc également pour les personnes en situation de handicap, doit être une priorité du Gouvernement. À cet égard, on note d'ailleurs que des mesures ont été prises en ce sens, tant dans les nouvelles constructions que pour les immeubles qui font l'objet d'une rénovation.

En juin 2009, le RBDH publiait une étude très intéressante, commanditée par vous, sur « L'offre de logement public pour personnes handicapées en Région de Bruxelles-Capitale ». Celle-ci portait sur les logements des communes, des CPAS, de la SLRB, du Fonds du logement et des AIS. Ces logements étaient classés en « accessibles », « visitables », « adaptables » et « réservés ».

Ma première question porte sur les mises à jour qui ont été réalisées. Quelles sont les données les plus récentes dont vous disposez sur l'offre de logements publics pour personnes handicapées ? Quelle en sera, à votre estime, l'évolution ?

Outre l'offre, il me paraît tout aussi intéressant d'analyser la demande dont ces logements font l'objet. À cet égard, pourriez-vous me préciser quelle est votre estimation, pour tous les opérateurs, du nombre de demandes pour ce type de logements ? Quels sont les types de handicap concernés ?

**Réponse :**

Vous m'interrogez sur les offres et les demandes relatives aux logements publics pour personnes handicapées. Au premier trimestre 2010, le RBDH a réalisé une actualisation des données de son étude

datée de juin 2009 réalisée dans le cadre des études associatives soutenues par l'Observatoire de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées. Cette actualisation a été publiée à l'occasion d'un dossier spécial de la revue Article 23 « Le logement : une étape essentielle dans l'inclusion sociale des personnes handicapées ». Ce qui y était mis en avant était la difficulté de centraliser les informations.

Néanmoins, le cadastre des logements accessibles et adaptés disponibles est en cours d'élaboration.

Pour les logements adaptés, les SISP prévoient une procédure particulière pour les personnes handicapées demandeuses. Le plus souvent, les demandes concernent des personnes à mobilité réduite disposant d'une certaine autonomie, mais les situations les plus difficiles concernent des familles avec un enfant lourdement handicapé ou avec un parent handicapé. Dans ce cas, il faut prévoir un logement adapté pour plusieurs personnes et ce type de logement est rare.

Il est illusoire de tenter une centralisation de logements adaptés à partir du secteur du handicap seul.

En revanche, mon collègue chargé du Logement a mis en place toute une série de mesures destinées à faciliter l'accès au logement à destination des personnes handicapées, dont le lancement d'un cadastre du logement adapté. Je vous invite à vous adresser à lui pour obtenir de plus amples renseignements.

LE MINISTRE EN CHARGE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE LA CULTURE,  
DU TRANSPORT SCOLAIRE, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA FAMILLE,  
M. EMIR KIR

**Question n° 104 de M. Serge de Patoul du 13 janvier 2011 :**

*Composition du personnel de Bruxelles Formation.*

Il est important que la Commission communautaire française de Bruxelles veille à ce que, au sein de ses organes, des Bruxellois y soient engagés.

Le ministre peut-il préciser l'état, en date du 1<sup>er</sup> janvier 2011, de la situation du personnel de Bruxelles Formation, comme suit :

- Nombre de Bruxellois engagés, par rôles linguistiques.
- Nombre de personnes engagées par Bruxelles Formation, habitant dans les 6 communes à facilités périphériques à Bruxelles, par rôles linguistiques.
- Nombre de personnes engagées par Bruxelles Formation, non reprises dans la catégorie précédente et habitant en Région flamande, par rôles linguistiques.
- Nombre de personnes engagées par Bruxelles Formation, habitant en Région wallonne, par rôles linguistiques.

**Réponse :**

En réponse à vos questions, il est tout d'abord évident que les pouvoirs publics bruxellois encouragent l'engagement de Bruxellois dans la fonction publique dans le respect des principes en matière d'égalité de traitement et de non-discrimination.

Je vous invite à trouver, ci-après les informations demandées. Il est néanmoins nécessaire de préciser que la dimension de rôle(s) linguistique(s) reprise dans votre question est non relevant s'agis-

sant de Bruxelles Formation. En effet cet organisme d'intérêt public de type B dépend de la Commission communautaire française qui est une entité fédérée francophone.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, Bruxelles Formation compte 373 travailleurs dont :

- 197 sont domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale;
- 125 sont domiciliés en Région wallonne;
- 50 sont domiciliés en Région flamande dont 8 dans les six communes à facilités périphériques à Bruxelles;
- 1 personne réside à l'étranger (en pause carrière de longue durée).

Ces données doivent être complétées par celles relatives au personnel transféré du FOREm en 1995 : il s'agit de 109 personnes sur les 373 travailleurs actuels.

Sur ces 109 travailleurs :

- 47 sont domiciliés en Région de Bruxelles-Capitale;
- 47 sont domiciliés en Région wallonne;
- 15 sont domiciliés en Région flamande dont 2 dans les six communes à facilités périphériques à Bruxelles.

Au sein du personnel actuel, l'on constate donc une plus forte représentation des Bruxellois depuis la création de Bruxelles Formation.

Ceci est repris dans le tableau qui suit :

	Au 1 <sup>er</sup> janvier 2011		Avant avril 1995	
Région de Bruxelles-Capitale	197	152,82 %	47	143,12 %
Région wallonne	125	133,51 %	47	43,12 %
Région flamande	42	11,26 %	13	111,93 %
Communes à facilités	8	2,14 %	2	1,83 %
Étranger	1	0,27 %	0	0,00 %
<b>Total</b>	<b>373</b>		<b>109</b>	

**Question n° 108 de Mme Fatoumata Sidibé du 25 janvier 2011 :**

*Les cours d'éducation sexuelle et affective.*

On le sait, tant la Communauté française que le Parlement francophone bruxellois ont adopté des résolutions sur les cours d'éducation sexuelle et affective. Il s'agit, bien entendu, d'une démarche extrêmement positive.

L'éducation à la vie sexuelle et affective ne se limite pas à un simple apprentissage de prévention des comportements à risque, de la fécondité et de la contraception mais elle inclut également une réflexion sur les valeurs que l'on se donne à soi-même et que l'on donne à l'autre, des valeurs de respect et d'égalité entre les hommes et les femmes.

Par ailleurs, la problématique des mutilations génitales est, elle aussi, extrêmement importante et malheureusement bien présente.

Il serait donc tout à fait logique d'incorporer ce thème au cours d'éducation sexuelle et affective.

À cet égard des contacts ont-ils été pris avec les associations plus particulièrement actives dans la sensibilisation aux mutilations génitales ? La façon d'aborder le sujet a-t-elle été discutée ? Avec quels résultats ?

Enfin, pourriez-vous me confirmer que cette thématique fera bien partie intégrante des cours d'éducation sexuelle et affective ?

**Réponse :**

Je suis bien conscient de l'importance de la problématique des mutilations génitales féminines (MGF). Un rapport de recherche de l'Observatoire du sida et des sexualités mentionnait récemment la féminisation accrue des mouvements migratoires dans les années '70 et '80 et surtout leur diversification en termes d'origines régionales dans les années '90 et 2000, et plus spécifiquement l'arrivée de ressortissants de pays où les mutilations génitales féminines sont pratiquées. Cette réalité induit très clairement que les pays occidentaux sont concernés par la problématique des mutilations génitales féminines sur leur territoire. Selon une étude de l'OMS qui date de 2006, des cas d'excision ont notamment été établis en France, au Royaume-Uni, en Norvège, en Suède et en Suisse. La Belgique n'est évidemment pas exempte de telles pratiques ou de tels risques. Une étude de prévalence des femmes excisées et des filles à risque d'excision en Belgique promue par le SPF Santé estime à 3.037 le nombre de femmes et jeunes filles excisées ou à risque de l'être en Région bruxelloise sur un total de 8.235 dans la Belgique tout entière.

Voilà pourquoi j'ai tenu à mettre des moyens en place pour soutenir la formation des professionnels médico-sociaux : la Fédération Laïque des Centres de Planning familial organise régulièrement, en collaboration avec le GAMS (Groupe pour l'Abolition des Mutilations sexuelles), des formations ainsi que des séances de recyclage, et ce tant pour le personnel purement médical que pour les accueillants, les assistants sociaux, les psychologues, les conseillers conjugaux, ou les sexologues.

L'objectif est très clairement de sensibiliser les centres afin qu'ils deviennent des lieux de premier accueil et de guidance pour les femmes concernées par les MGF, mais également d'aborder les aspects socioculturels, médicaux et juridiques des MGF.

Il s'agit aussi d'améliorer les compétences interculturelles des équipes de centres de planning familial, de déterminer les facteurs qui, dans une relation professionnelle avec des publics d'une autre origine culturelle que la sienne, risquent de compliquer cette relation et, à l'inverse, permettent de la faciliter, ou encore de s'interroger sur sa mission avec des femmes porteuses d'autres références.

Mais pour répondre plus précisément à votre question, non, les associations luttant contre les MGF ne sont effectivement pas directement intégrées au projet EVRAS (éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle).

Il faut garder à l'esprit que le projet EVRAS se vaut une approche généraliste, l'objectif étant d'introduire au sein des écoles des animations sur la vie relationnelle, affective et sexuelle des adolescents, de leur ouvrir la porte d'interlocuteurs vers lesquels ils pourront ensuite se tourner pour des questions plus précises, de leur présenter les centres de planning familial qui se trouvent à proximité de leur établissement ou de leur domicile.

Donc, si la thématique des MGF n'est pas d'emblée incluse dans le projet EVRAS, elle peut néanmoins être abordée très facilement, et ce avec des professionnels formés sur la question.

**Question n° 109 de Mme Françoise Schepmans du 4 février 2011 :**

*Le développement et le bilan de l'offre de formation dans les métiers verts.*

La majorité a fait de la promotion de la formation professionnelle dans les métiers verts, l'un de ses chevaux de bataille face à la catastrophe du chômage en Région bruxelloise. Afin de compléter mon information, je souhaiterais obtenir la liste complète, par opérateur, des parcours qualifiants qui sont subsidiés directement par la Cocof au niveau des nouveaux métiers verts et ce, depuis le mois de



juillet 2009. Pourriez-vous également préciser pour chacun le volume total des bénéficiaires ?

**Réponse :**

En réponse à votre question, voici la liste des formations qualifiantes dans les nouveaux métiers verts subventionnées depuis juillet 2009.

*1. Formations à l'attention des demandeurs :*

Formation de poseurs de panneaux photovoltaïques organisée par Bruxelles Formation et les Missions locales d'Anderlecht et de Molenbeek; 2.590 heures de formation en 2009 pour 13 stagiaires, suivies d'un total de 1.992 heures de stage et de 1.642 heures sous contrat FPI-e. En 2010, 3.864 heures de formation ont été dispensées pour 14 stagiaires. Un total de 3.320 heures de stage et de 2.272 heures sous contrat FPI-e ont été organisées.

6 stagiaires de la formation d'installateur électricien résidentiel ont suivi le module de formation spécifique en couverture, module destiné aux stagiaires poseurs de panneaux photovoltaïques, soit un total complémentaire de 496 heures de formation.

Une nouvelle formation en isolation de façade a été organisée en 2010 par Bruxelles Formation et la Mission locale d'Ixelles : elle a concerné 9 stagiaires. 1.389 heures de formation ont été dispensées.

*2. Formations à l'intention des travailleurs :*

36 travailleurs du secteur de la construction ont suivi les modules de formation spécifiques en étanchéité à l'air organisés par Bruxelles Formation. 800 heures de formation ont été dispensées en 2009.

**Question n° 121 de M. Serge de Patoul du 11 février 2011 :**

*Obtention de subsides européens pour Bruxelles Formation.*

Les Communautés européennes suivent de nombreux programmes dans lesquels une Région, une institution publique, parapublique ou une institution locale, peuvent répondre à l'appel à projets.

Dans le cadre de ces programmes européens, il est donc possible d'obtenir des financements pour mettre en œuvre des politiques régionales et locales.

– Le ministre peut-il donner, pour les années 2007, 2008, 2009, 2010, la liste des projets déposés dans le cadre d'appels à projets européens ?

– Le ministre peut-il préciser les projets acceptés par la Communauté européenne ?

– Pour les projets acceptés, le ministre peut-il indiquer les partenaires, le fait de savoir si Bruxelles Formation est le leader du projet, les subsides obtenus, ainsi que les montants complémentaires que Bruxelles Formation doit prendre en charge ?

**Réponse :**

Je vous prie de trouver les réponses aux questions posées sur l'obtention de subsides européens par Bruxelles Formation.

Les projets déposés par Bruxelles Formation l'ont été sur l'ensemble de la période de programmation (soit 2007-2013) du programme opérationnel Wallonie-Bruxelles du Fonds social européen Objectif « Compétitivité régionale et Emploi ».

Les 7 projets suivants ont été déposés initialement :

– le projet « Formations qualifiantes » visant les actions de formation qualifiantes structurelles, hors celles menées en partenariat avec les fonds sectoriels;

– le projet « Fonds sectoriels » visant les actions de formation développées dans le cadre d'une collaboration active (convention cadre) ou d'un co-financement (sous quelque forme que ce soit) avec un fonds sectoriel;

– le projet « Formations en Langues ciblées Métier – FLOM » visant les actions de formation en langues développées par Bruxelles Formation Langues en dehors du budget provenant de l'accompagnement des demandeurs d'emploi;

– le projet « Tremplin » visant les actions de formation de base préalables à l'entrée en formation qualifiante;

– le projet « Personnes handicapées » visant les actions de formation destinées aux personnes handicapées mises en place par des partenaires spécialisés conventionnés par Bruxelles Formation;

– le projet « Carrefour Formation » visant le développement du travail réalisé par Bruxelles Formation Carrefour en tant que portail multi-partenarial d'information et de conseil en matière d'emploi, de formation et d'enseignement;

– le projet « Spirale » visant la création et la mise à jour de référentiels de formation ainsi que l'aide à l'appropriation et à l'utilisation des outils ainsi développés par les personnels concernés.

Le projet « COVA – Vos compétences ont de la valeur » a été déposé par le Consortium de Validation des Compétences qui réunit le Forem, l'IFAPME, l'Enseignement de Promotion sociale, le SFPME et Bruxelles Formation.

5 des 7 projets déposés par Bruxelles Formation ont été acceptés. Les projets « Carrefour Formation » et « Spirale » ont été écartés par le Collège suite aux recommandations de la Task-Force mise en place pour évaluer l'ensemble des projets.

Le projet du Consortium de Validation des Compétences a lui aussi été accepté. À partir de 2008, ce projet a rejoint les autres projets de Bruxelles Formation puisque, pour des raisons liées à la gestion administrative du dossier, les 5 partenaires du Consortium sont devenus des bénéficiaires directs du subside européen. L'action en tant que telle est toujours bien menée par les 5 partenaires.

Bruxelles Formation est dès lors le promoteur et le bénéficiaire direct du subside du Fonds social européen (FSE) pour l'ensemble des projets déposés.

Le subside reçu pour les actions de formation destinées aux personnes handicapées est destiné aux partenaires spécialisés pour mener ces actions, Bruxelles Formation n'intervenant qu'au titre d'organisme intermédiaire.

Les fonds sectoriels sont partenaires pour le projet « Fonds sectoriels ». Les recettes ainsi générées sont déduites du coût total du projet.

Les tableaux en annexe reprennent pour les années 2007, 2008 et 2009 par projet, le coût total, la part prise en charge respectivement par Bruxelles Formation et le Fonds social européen ainsi que le montant de l'enveloppe européenne telle que réservée en début de programmation.

La clôture des comptes de Bruxelles Formation n'ayant pas encore eu lieu, les données définitives ne sont pas encore disponibles pour 2010.

## 2007

Intitulé	Coût total du projet	À charge de Bruxelles Formation	Recettes à déduire du coût total	À charge du FSE	Réservé FSE	Pourcentage de consommation
Formations qualifiantes	4.665.685,99	2.292.710,33	80.265,34	2.292.710,33	2.441.404,47	93,91 %
Formations langues	185.493,23	128.436,77	1.220,75	55.835,71	55.835,71	100,00 %
Fonds sectoriels	1.573.767,99	784.594,99	99.173,00	690.000,00	690.000,00	100,00 %
Tremplin	862.575,37	442.201,37	4.787,10	415.586,90	415.586,90	100,00 %
Personnes handicapées	544.561,70	272.149,73	262,24	272.149,73	278.343,91	97,77 %
<b>TOTAL</b>	<b>7.832.084,28</b>	<b>3.920.093,19</b>	<b>185.708,43</b>	<b>3.726.282,67</b>	<b>3.881.170,99</b>	<b>96,1 %</b>

## 2008

Intitulé	Coût total du projet	À charge de Bruxelles Formation	Recettes à déduire du coût total	À charge du FSE	Réservé FSE	Pourcentage de consommation
Formations qualifiantes	4.847.228,42	2.421.414,22	80.087,99	2.345.726,21	2.345.726,21	100,00 %
Formations langues	207.446,86	153.422,44	916,12	53.108,30	53.108,30	100,00 %
Fonds sectoriels	1.788.169,30	953.395,14	178.477,30	656.296,86	656.296,86	100,00 %
Tremplin	751.421,37	375.357,30	706,77	375.357,30	395.287,54	94,96 %
Personnes handicapées	877.955,46	324.850,24	315.610,39	265.730,11	265.730,11	100,00 %
COVA 1	46.151,43	23.075,72		23.075,72	33.367,00	69,16 %
<b>TOTAL</b>	<b>8.518.372,84</b>	<b>4.251.515,06</b>	<b>575.798,57</b>	<b>3.719.294,50</b>	<b>3.749.516,02</b>	<b>99,19 %</b>

## 2009

Intitulé	Coût total du projet	À charge de Bruxelles Formation	Recettes à déduire du coût total	À charge du FSE	Réservé FSE	Pourcentage de consommation
Formations qualifiantes	4.771.403,56	2.278.047,49	215.308,62	2.278.047,49	2.392.640,72	95,21 %
Formations langues	155.641,98	100.985,01	486,50	54.170,47	54.170,47	100,00 %
Fonds sectoriels	2.128.112,14	1.300.470,45	159.218,89	669.422,80	669.422,80	100,00 %
Tremplin	773.014,63	386.299,07	416,50	386.299,07	403.193,29	95,81 %
Personnes handicapées	976.295,04	573.983,13	131.267,20	271.044,71	271.044,71	100,00 %
COVA	142.554,43	71.277,22		71.277,22	73.558,00	96,90 %
<b>TOTAL</b>	<b>8.948.021,78</b>	<b>4.711.062,36</b>	<b>506.697,71</b>	<b>3.730.261,75</b>	<b>3.864.029,99</b>	<b>96,13 %</b>

**Question n° 124 de Mme Caroline Persoons  
du 11 février 2011 :**

*Subventions octroyées dans le cadre des budgets d'initiative.*

Dans le cadre de ses compétences, chaque membre du Gouvernement a la possibilité, dans le cadre de ses budgets d'initiative, d'octroyer des subventions à des associations pour des projets spécifiques ou à des associations autres que celles bénéficiant déjà de subsides récurrents de la part de la Cocof.

Chaque membre du Gouvernement a en outre la possibilité d'accorder ces subventions sans devoir demander l'accord du Gouvernement de la Cocof lorsque la subvention ne dépasse pas un certain montant fixé dans une circulaire.

Le Ministre-Président du collège pourrait-il m'indiquer quelles sont les associations (nom et adresse) qui ont bénéficié de tels subsides pour l'année 2010 ? Pourrait-il me spécifier le montant alloué à chacune d'elles ainsi que le solde de l'article budgétaire correspondant ?

**Réponse (Action sociale) :**

Je vous prie de trouver, ci-joint, les tableaux reprenant les informations concernant les subventions octroyées dans le cadre des budgets initiatives en Action sociale pour les AB 22.1.0.33.01 Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et 3<sup>e</sup> âge

et 22.4.0.33.17 Subventions à des organismes d'aide  
en matière de politique familiale et du 3<sup>e</sup> âge.

Liste des dossiers d'initiatives 2010

A.B.	Associations	Montants	Adresse
<b>22.1.0.33.01</b>	<b>Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale et 3<sup>e</sup> âge</b>		
	Transfert de 33.06	90.000	
	Transfert de	30.000	
	Transfert de 53.01	27.000	
	<b>Total</b>	<b>147.000</b>	
	AMA	3.000	Rue Gheude, 49, 1070 Bruxelles
	Ambulatoire du Solbosch	4.000	Av. Adolphe Buyl, 110b, 1050 Bruxelles
	Amicale des Pensionnés socialistes de MSJ	2.500	Rue des Quatre-Vents, 10, 1080 Bruxelles
	Article 27	6.200	Rue de Lisbonne, 31, 1060 Bruxelles
	Badje	4.000	Rue de Bosnie, 22, 1060 Bruxelles
	Belgian Lesbian and Gay Pride	3.100	Rue Marché au Charbon, 42, 1000 Bruxelles
	Centre régional du libre Examen Bruxelles	2.000	Rue Coenraets, 66 B, 1060 Bruxelles
	Centre appui / Équipes populaires	4.000	Chaussée de Haecht, 579, 1030 Bruxelles
	Class	6.100	Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles
	Class	4000	Avenue de Stalingrad, 18-20, 1000 Bruxelles
	Comm. nat. des Droits de l'Enfant	1.210	Avenue de la Porte de Hall 5-8, 1060 Bruxelles
	Compagnons dépanneurs	4.700	Rue de la Glaclère, 37, 1060 Bruxelles
	Convivial	6.000	Rue du Charroi 33-35, 1190 Bruxelles
	Coordination des Ass. de seniors	3.000	Boulevard Baudouin, 18, 1000 Bruxelles
	CPVCF	5.000	Rue Blanche, 29, 1060 Bruxelles
	Ex-aequo	1.000	Rue Locquenghien, 41, 1000 Bruxelles
	Fédération socialiste des pensionnés de Bxl	3.500	Rue des Moineaux, 17-19, 1000 Bruxelles
	FCSS	6.000	Rue Gheude, 49, 1070 Bruxelles
	FIS seniors	3.100	Boulevard Baudouin, 18, 1000 Bruxelles
	FIS seniors	2.600	Boulevard Baudouin, 18, 1000 Bruxelles
	FIS seniors	1.270	Boulevard Baudouin, 18, 1000 Bruxelles
	Garance	2.000	Rue Van Schoor, 48, 1030 Bruxelles
	Groupe Santé Josaphat	6.000	Rue Royale Sainte-Marie, 70, 1030 Bruxelles
	Ligue Alzheimer	2.000	Rue Sainte-Cathérine, 1000 Bruxelles
	Maison de la Famille Saint-Josse	6.000	Rue de Liedekerke, 112, 1210 Bruxelles
	PEPS Evere	1.000	Avenue H. Conscience, 204, 1080 Bruxelles
	Plateforme franc. du Volontariat	6.000	Boulevard de l'Abattoir, 28, 1000 Bruxelles
	Plateforme Prévention sida	8.000	Rue Jourdan, 151, 1060 Bruxelles
	Solidarité	1.100	Rue Coenraets, 66 B, 1060 Bruxelles
	Solidarité (2)	1.000	Rue Coenraets, 66 B, 1060 Bruxelles
	SOS Inceste	6.000	Avenue Hansen Soulie, 76, 1040 Bruxelles
	<b>Total hors collège</b>	<b>113.380</b>	
<b>A.B.</b>	<b>Associations</b>	<b>Montants</b>	<b>Adresse</b>
<b>22.4.0.33.17</b>	<b>Subventions à des organismes d'aide en matière de politique familiale et du 3<sup>e</sup> âge</b>		
	<b>Arrêté transfert</b>	<b>50.000</b>	
		<b>351.000</b>	
	Cal Centre d'Action laïque	1.000	Boulevard du Triomphe, 1, 1050 Bruxelles
	Centre du Libre Examen	2.500	Rue Coenraets, 66 B, 1060 Bruxelles
	Couleurs jeunes	6.000	Boulevard Maurice Herbette, 24, 1070 Bruxelles
	FCPPF	4.500	Rue Emile de Béco, 109, 1050 Bruxelles
	FCPPF	6.000	Rue Emile de Béco, 109, 1050 Bruxelles
	FLCPF	2.100	Rue de la Tulipe, 34, 1050 Bruxelles
	FLCPF	1.900	Rue de la Tulipe, 34, 1050 Bruxelles
	Croix Rouge	1.000	Rue de Stalle, 96, 1180 Bruxelles
	GACEPHA	6.100	Rue de la Tulipe, 34, 1050 Bruxelles
	Maison de l'Amérique latine	6.000	Rue du Collège, 27, 1050 Bruxelles
	PAZAPAZ	8.200	Rue Fr. Janssens, 5, 1070 Bruxelles
	SOFIA	6.200	Bd Edmond Machtens, 107, 1080 Bruxelles
	SOS viol	2.500	Rue de Bordeaux, 62 A, 1060 Bruxelles
	Université de Mons	3.000	Place du Parc, 18, 7000 Mons
	<b>Total hors collège</b>	<b>55.000</b>	

**Réponse (Formation professionnelles et Sport) :**

En réponse à votre question, voici les informations concernant les subventions octroyées en 2010 dans le cadre des budgets d'initiative en formation professionnelle et en sports.

**AB 26.10.01.01 – Projets innovants de formation et mesures d'accompagnement pédagogique (budget initial : 500.000 €)**

N° d'arrêté	Bénéficiaires	Projets	Montants
2010/653	FéBISP Galerie Ravenslein 3 1000 Bruxelles	20e anniversaire Missions Locales	5.000 €
2010/668	EYAD ASBL Chaussée de Haecht 75 1210 Bruxelles	Conférence du 27 mai 2010 « L'entreprenariat issu de l'immigration : quel apport pour l'économie bruxelloise ? » (Rôle de la formation)	5.100 €
2010/1048	Article 27 ASBL Rue de Lisbonne 31 1060 Bruxelles	Sensibilisation et facilitation de l'accès à toute forme de culture pour les personnes vivant une situation sociale et/ou économique difficile	5.000 €
2010/1352	Forum belge pour la prévention et la sécurité urbaine Boulevard E. Jacqmain 95 1000 Bruxelles	Colloque « 15 ans de politique de prévention et de sécurité »	4.000 €
	<b>Total hors Collège</b>		<b>19.100,00 €</b>
	<b>Solde 2010</b>		<b>0,00 €</b>

**AB 26.10.33.01 – Promotion d'actions et soutien en concertation avec Bruxelles Formation et l'Agence FSE d'actions d'ISP (budget initial : 86.000 €)**

N° d'arrêté	Bénéficiaires	Projets	Montants
2010/765	ISPAT ASBL Rue Brialmont 21 1210 Bruxelles	Formation de gardien de la Paix en partenariat avec la Mission Locale de Molenbeek	5.000 €
	<b>Total hors Collège</b>		<b>5.000,00 €</b>
	<b>Solde</b>		<b>31.000,00 €</b>

## A.B. 11.22.33.01

Bénéficiaire	Objet	Montant	n° arrête	Adresse du siège social	CP
Cercle postscolaire 23	Tournoi de mini-basket	4.000,00 €	203	Rue Nicola 9	1000
RUSAS	Tournoi foot de pâques	6.200,00 €	260	Avenue G. Latinis 114, Bte 3	1030
Top sport promotion	Tennis pour elles	4.000,00 €	394	Rue du Prahý 40	5060
Top sport promotion	Iris women futsal tourn.	2.500,00 €	430	Rue du Prahý 40	5060
La rescousse	Tournoi de foot	3.100,00 €	210	Rue Docteur Elie Lambotte 194	1030
Joggig Ganshoren	Tour de Belgique	1.250,00 €	261	Rue au Bois 11	1083
URBSFA	Journée des arbitres	1.500,00 €	262	Avenue de Marathon 129	1020
CEVIPOL	Colloque	750,00 €	288	Institut de Sociologie Avenue Jeanne 44	1050
L'enjambée	Foulée des Flosses	1.000,00 €	325	Avenue des Meurers 101	1150
Centre de dével., Europe-Afrique (CDEA)	Tournoi de foot	3.000,00 €	449	Avenue Adolphe Demeur 51	1060
AIF – volley	Tournoi de jeunes	2.000,00 €	527		
Promotion sportive	Journée multisport	1.500,00 €	528	Avenue de l'Astronomie 13	1210
St-Josse					
Panathlon	Portez-vous bien	6.200,00 €	903	Avenue du Col Vert 5	1170
Entente athlétisme	soutien aux clubs	6.200,00 €	904		
Sport Labor Ixelles	Cross des travailistes	1.000,00 €	905	Rue Volta 18,	1050
Convivialités	Sport au féminin	6.000,00 €	930bis	Rue du Charroi 33-35	1190
Secrétariat aux sports – ULB	Sport au féminin	4.650,00 €	931	Avenue Paul Héger 22 – CP 166	1050
Interpôle	Sport au féminin	6.200,00 €	932	Place Rouppe 4	1000
Le jardin ensoleillé	Sport au féminin	5.000,00 €	933	Rue Picard 182	1060
Molenbeek sport	Sport au féminin	6.200,00 €	934	Rue Van Kalck 93	1080
Joseph Swinnen	Sport au féminin	6.200,00 €	935	Rue du Pont de l'Avenue 35	1000
Vie Féminine Bruxelles	Sport au féminin	6.200,00 €	936	Boulevard de l'Abatteoir 28	1000
Maison médicale Galilée	Sport au féminin	6.000,00 €	937	Rue Emile Feron 27	1060
Planning fam. Karreveld	Sport au féminin	6.200,00 €	953	Rue J. Delhaize 20	1080
L'Appunto	Sport au féminin	6.200,00 €	954	Rue Bollinckx 254	1070
Cureghem au féminin	Sport au féminin	6.200,00 €	950	Rue de l'Instruction 92	1070
Golden Rose	Sport au féminin	3.500,00 €	956	Boulevard Général Wahis 224	1030
Feza	Sport au féminin	3.500,00 €	955	Rue Vogier 38	1030
Mestissages	Sport au féminin	2.800,00 €	1004	Rue des Alcyons 23/9	1082
Turkish Lady	Sport au féminin	6.200,00 €	1036	Rue Braemt 112	1210
Mondial Sport	Sport au féminin	6.200,00 €	1026	Chaussée d'Helmet 75	1030
CREB	Challenge Dethiou	1.250,00 €	1005	Palais du Midi – rue Roger van der Weyden 3, bte 4	1000
Confrérie Saint-Michel	Balle pelote	500,00 €	1008	Grand'Place 11	1000
Peps Evere	Journée sportive	500,00 €	1085	Avenue Henri Conscience 204	1140
Jeunesse bruxelloise	Intégration par le sport	1.000,00 €	1086	Place Eugène Verboeckhoven	1030
Bouraza medina	Gala Haïti	1.000,00 €	1087	Avenue Van Volxem 340	1190
Du vent des voiles	Projet scherzo	2.000,00 €	1156	Rue Fourmois 30	1050
Frittages culture	Capoeira	6.200,00 €	1163	Rue de l'Hospice communal 129	1170
Ganza roller	Initiation sportive	6.200,00 €	1164	Chaussée de la Hulpe 3	1180
Entente de judo	Soutien aux clubs	6.200,00 €	1165	Avenue Colonel Picquart 15	1030
Entente de foot	Soutien aux clubs	6.200,00 €	1166	Avenue Marathon 129	1020'
Special Olympics	Jeux 2010	2.500,00 €	1192	Av. van der Meerschen 1661b	1150
Fédérations sportives scolaires	FRSEL	2.500,00 €	1193	Boulevard de la Woluwe 26	1150
	FSEOS	2.500,00 €		Centre administrative boulevard Anspach 6	1000
	FSEC	2.500,00 €		Avenue des Tilleuls 24	1180
To sport promotion	Iris futsal tournament	5.000,00 €	1224	Rue du Prahý 40	5060
AES	soutien aux établissements sportifs	6.200,00 €	1236	Allée du Bol d'Air 13/02	4031
AISF	Soutien aux fédérations sportives	6.200,00 €	1237	Allée du Bol d'Air 13	4031
Royal sport nautique	Soutien aux clubs	5.000,00 €	1282	Chaussée de Vilvorde 170	1120
Brussels est vollye club	Tournoi	4.100,00 €	1287	Boulevard du Souverain 103	1160
Panathlon	Merite fair play	5.000,00 €	1323	Avenue du Col Vert 5	1170
Asso. des exploits sportifs	Gala	4.000,00 €	1357	Chaussée de Wavre 1169	1160
Association franco- phone de Volley de Bxl	Soutien aux clubs	5.000,00 €	1408	Boulevard Lambermont 278	1030
Gymnorythmies Uccle	Gala gymnœstrada	6.000,00 €	1428	Avenue A. Wansaert 2, bte 7	1180
Étoile de Bruxelles	Tournoi foot	2.000,00 €	1416	Petit chemin vert 99/ 2	1120
	<b>TOTAL</b>	<b>221.000,00 €</b>			
	<b>AJUSTE 2010</b>	<b>425.000,00 €</b>			
	<b>SOLDE</b>	<b>4.200,00 €</b>			

**Réponse (Affaires socioculturelles) :**

Je vous prie de trouver, ci-joint, les tableaux reprenant les informations concernant les subventions octroyées dans le cadre des budgets initiatives en Culture (Affaires socioculturelles pour les A.B. :

- 11.11.33.01 – Subventions aux associations privées
- 11.11.43.21 – Subventions aux communes (fêtes du 27 septembre)
- 11.12.33.01 – Subventions aux associations
- 11.13.33.02 – Subventions aux bibliothèques et associations s'occupant de la lecture
- 11.13.43.22 – Subventions de fonctionnement aux bibliothèques communales
- 11.13.63.21 – Subventions d'investissements aux bibliothèques communales
- 11.21.33.01 – Subventions aux associations en matière de jeunesse
- 11.21.33.02 – Subventions aux associations en matière de ludothèques
- 11.21.33.03 – Subventions aux mouvements volontaires de jeunesse
- 11.21.52.01 – Subventions pour aménagement ou amélioration des installations
- 11.30.33.01 – Subventions aux associations (Éducation à la culture)
- 11.41.33.01 – Subventions aux associations en matière d'éducation permanente
- 11.41.33.02 – Subsidés aux associations d'éducation permanente

## Service des Affaires socioculturelles

## Hors récurrents

## AB 11.30.33.01 – Anim'Action – Axe Culture

Nom de la structure	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
Théâtre Océan Nord	Rue Vandeweyer, 63/65	1030 Bruxelles	2.000,00
École St-François Xavier	Rue Eloy, 76	1070 Bruxelles	2.098,00
Centre culturel d'Evere	Rue de Paris, 43	1140 Bruxelles	2.099,00
Centre de Culture Cinématographique	Hôtel de Clèves, Rue Ravenstein, 3	1000 Bruxelles	2.100,00
Zorobabel	Rue de la Victoire, 132	1060 Bruxelles	2.100,00
Douzerome	Rue de la Victoire, 26	1060 Bruxelles	2.100,00
Centre culturel d'Evere	Rue de Paris, 43	1140 Bruxelles	2.100,00
Partenariat D+ de Schaerbeek et de Saint-Josse	Rue de la Poste, 156	1030 Bruxelles	2.100,00
Zumba ASBL	Avenue Huart Hamoir, 24	1030 Bruxelles	2.100,00
Wolu-Culture	Avenue Paul Hymans, 251	1200 Bruxelles	2.100,00
Pierre de Lune	Rue Royale, 236	1210 Bruxelles	2.100,00
La Roseraie-Espace Cré-Action ASBL	Chaussée d'Alseberg, 1299	1180 Bruxelles	2.100,00
École communale n° 2 Emeraude	Rue le Lorrain, 94	1080 Bruxelles	2.100,00
Une note pour chacun ASBL	Ancien Dieweg, 6	1180 Bruxelles	3.058,00
Une note pour chacun ASBL	Ancien Dieweg, 6	1180 Bruxelles	3.180,00
Compagnie sur le Fil	Rue du Serpentin, 28a	1050 Bruxelles	3.770,00
Polyplurier ASBL	Rue de l'Orme, 29	1040 Bruxelles	3.980,00
Centre de Culture Cinématographique	Hôtel de Clèves, Rue Ravenstein, 3	1000 Bruxelles	4.180,00
Théâtre La Montagne Magique	Rue du Marais, 57	1000 Bruxelles	4.188,00
Zorobabel	Rue de la Victoire, 132	1060 Bruxelles	4.200,00
Théâtre La Montagne Magique	Rue du Marais, 57	1000 Bruxelles	4.200,00
Ateliers Malou	Rue Vloot, 97	1200 Bruxelles	4.200,00
Pierre de Lune	Rue Royale, 236	1210 Bruxelles	4.200,00
Centre culturel d'Evere	Rue de Paris, 43	1140 Bruxelles	4.200,00
Institut De Mot-Couvreur	Place du Nouveau Marché aux Grains, 24	1000 Bruxelles	4.200,00
Collège Roi Baudouin	Avenue Félix Marchal, 62	1030 Bruxelles	4.200,00
MUS-E Belgium	Chaussée de la Hulpe, 61	1180 Bruxelles	4.425,00
Rideau de Bruxelles	Rue Ravenstein, 23	1000 Bruxelles	4.720,00
Institut Marius Renard	Rue Georges Moreau, 107	1070 Bruxelles	4.776,00
Pierre de Lune	Rue Royale, 236	1210 Bruxelles	4.830,00
ReMuA	Rue du Métal, 36	1060 Bruxelles	5.200,00
ReMuA – Réseau de Musiciens	Rue du Métal, 36	1060 Bruxelles	5.200,00
Intervenants en Ateliers ASBL			
MUS-E Belgium	Chaussée de la Hulpe 61,	1180 Bruxelles	5.570,00
École Joseph Delclef	Rue Potagère, 52	1210 Bruxelles	6.180,00
Service de Culture Cinématographique	Hôtel de Clèves, Rue Ravenstein, 3	1000 Bruxelles	6.260,00
La Rafistole Théâtre	Rue Van Aa, 47	1050 Bruxelles	6.292,00
Ateliers Malou	Rue Voot, 97	1200 Bruxelles	8.300,00
Pierre de Lune	Rue Royale, 236	1210 Bruxelles	7.245,00
École de Cirque de Bruxelles ASBL	Rue Picard, 11	1000 Bruxelles	7.945,00
Institut Bischoffsheim	Rue de la Blanchisserie, 52	1000 Bruxelles	8.134,00
Notre coin du quartier	Rue de la Colonne, 54	1080 Bruxelles	8.200,00
Théâtre La Montagne Magique	Rue du Marais, 57	100 Bruxelles	8.260,00
Musica Theatrumque Patrimoine ASBL	Avenue des Celtes, 32	1040 Bruxelles	8.400,00
Art & Marges musée	Rue Haute, 312-314	1000 Bruxelles	8.400,00
Collège Roi Baudouin	Avenue Félix Marchal, 62	1030 Bruxelles	8.400,00
Pierre de Lune	Rue Royale, 236	1210 Bruxelles	9.030,00
Maison des Cultures et de la Cohésion sociale	Rue Mommaerts, 4	1060 Bruxelles	9.460,00
Cinédit ASBL	Galerie de la Reine, 26-28	1000 Bruxelles	9.660,00
Maison Autrique	Chaussée de Haecht, 266	1030 Bruxelles	9.660,00



**Service des Affaires socioculturelles**

**Hors récurrents**

**AB 11.30.33.01 – Anim'Action – Axe Éducation permanente**

Nom de la structure	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
Clap Éducation ASBL	Rue Wéry, 23/5	1050 Bruxelles	2.100,00
Formation Insertion Jeunes	Rue Franz Gaillard, 2	1059 Bruxelles	2.100,00
Collège de la Fraternité	Rue de Molenbeek, 173	1020 Bruxelles	2.100,00
Âges et transmissions ASBL	Rue Konkel, 155	1150 Bruxelles	4.200,00
Ourim & Toumim ASBL	Rue des Poussins, 8	1180 Bruxelles	4.200,00
Clap Éducation ASBL	Rue Wéry, 23/5	1050 Bruxelles	4.200,00
École Clair-Vivre	Avenue Notre Dame, 40	1140 Bruxelles	4.200,00
Institut Bischoffsheim	Rue de la Blanchisserie, 52	1000 Bruxelles	4.200,00
Institut Marie Immaculée-Montjoie	Rue des Résidas, 51	1070 Bruxelles	4.200,00
Centre pédagogique des Pagodes	Avenue de Versailles, 87	1020 Bruxelles	6.466,00
Cento ASBL	Rue des Tanneurs, 110	1000 Bruxelles	7.314,00
Institut Frans Fischer	Rue Eenens, 66	1030 Bruxelles	8.400,00
Les 6ences en mains ASBL	Avenue Fonsny, 106	1060 Bruxelles	9.500,00
Pro Vélo ASBL	Rue de Londres, 15	1050 Bruxelles	9.660,00
La Charge du rhinocéros ASBL	Rue du Poïçon, 17	1000 Bruxelles	9.660,00

**Service des Affaires socioculturelles**

**Hors récurrents**

**AB 11.30.33.01 – Anim'Action – Axe Lecture**

Nom de la structure	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
Ateliers de la lune bavarde ASBL	Chaussée de Wavre, 1845	1160 Bruxelles	1.866,00
Ateliers de la lune bavarde ASBL	Chaussée de Wavre, 1845	1160 Bruxelles	2.066,00
Musica Theatrumque Patrimoine ASBL	Avenue des Celtes, 32	1040 Bruxelles	2.100,00
FIJ	Rue Franz Gaillard, 2	1059 Bruxelles	2.100,00
Papillon Vole ASBL	Rue René Henry, 29	1070 Bruxelles	2.431,00
Papillon Vole ASBL	Rue René Henry, 29	1070 Bruxelles	2.431,00
École fondamentale Notre-Dame du Sacré Cœur	Boulevard Lambermont, 31	1030 Bruxelles	2.861,00
Papillon Vole ASBL	Rue René Henry, 29	1070 Bruxelles	3.391,00
Carottes Sauvages ASBL	Espace Vogier, 38	1030 Bruxelles	5.226,00
Théâtre de Millevie	Avenue Monte-Carlo, 61	1190 Bruxelles	6.489,00
Théâtre de Millevie	Avenue Monte-Carlo, 61	1190 Bruxelles	8.260,00
FIJ	Rue Franz Gaillard, 2	1059 Bruxelles	8.379,00
École maternelle Adolphe Max	Boulevard Clovis, 42	1000 Bruxelles	8.400,00

**Solde des articles budgétaires en 2010 (Services de la Culture et des Affaires socioculturelles)**

Article budgétaire	Solde 2010
11.1.1.33.01	3.490 €
11.1.1.43.01	0 €
11.1.1.43.21	4.270 €
11.1.2.33.01	3.783 €
11.1.3.33.01	8.158 €
11.1.3.33.02	4.395 €
11.1.3.43.22	10.768 €
11.1.3.63.21	11.900 €
11.1.4.33.01	6.550 €
11.1.5.33.01	13.500 €
11.1.6.33.01	50 €
11.2.1.33.01	3.200 €
11.2.1.33.02	2.000 €
11.2.1.33.03	0 €
11.2.1.52.01	12.397 €
11.3.0.33.01	2.000 €
11.4.1.33.01	50 €
11.4.1.33.02	2.307 €

## Service des Affaires socioculturelles – année 2010

## Hors collège

Nom	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
<b>11.11.33.01</b>			
<b>(article cogéré avec le service culture)</b>			
La Maison du Cirque	Place Sainte-Catherine 16	1000 Bruxelles	2.500,00
Les Compagnons Dépanneurs	37 rue de la Glacière	1060 Bruxelles	1.600,00
Jazz, Jette, June : Centre culturel de Jette	145 bd. de Smet de Naeyer	1090 Bruxelles	1.000,00
Urban Fusion Festival – centre culturel de Jette	145 bd. de Smet de Naeyer	1090 Bruxelles	3.000,00
OPAC	Avenue F. Roosevelt 50(ULB-CP 166/2)	1050 Bruxelles	600,00
La Turquoise	Avenue F. Roosevelt 50 (ULB-CP 166/2)	1050 Bruxelles	4.400,00
Festival Istanbul – Maison des Cultures Molenbeek	Rue Mommaerts 4	1080 Bruxelles	5.000,00
Festival les Zincasessables – Centre culturel de Schaerbeek	91-93 rue de Locht	1030 Bruxelles	1.500,00
Audioscénic	10 rue du Pinson	1170 Bruxelles	5.200,00
Loupiote	206 avenue du Chêne	4802 Heusy	4.000,00
Centre culturel d'Uccle	Rue Rouge 47	1180 Bruxelles	6.200,00
AFRAHM	24 rue Giraud	1030 Bruxelles	1.000,00
Association Artistique d'Auderghem	Boulevard du Souverain 183	1160 Bruxelles	5.000,00
PAC	8 rue Joseph Stevens	1000 Bruxelles	3.700,00
APAC	Rue Joseph II,18	1000 Bruxelles	3.700,00
FAR	70 rue Emile Feron	1060 Bruxelles	2.500,00
Artisanat de Création et de Tradition	75 avenue Van der Goes	1160 Bruxelles	4.955,00
Centre culturel francophone de Berchem	Rue de l'Eglise 72	1082 Bruxelles	4.955,00
Centre culturel d'Etterbeek	18 avenue du Maelbeek	1040 Bruxelles	4.955,00
Centre culturel de Ganshoren	26 Place Guido Gezelle	1083 Bruxelles	4.955,00
Koekelberg Promotion	50 bd. Léopold II	1081 Bruxelles	4.955,00
Centre culturel Jacques Franck	94 chaussée de Waterloo	1060 Bruxelles	4.955,00
La Venerie	3 Place Gilson	1170 Bruxelles	4.955,00
Art & Culture	93 avenue Charles Thielemans	1150 Bruxelles	4.955,00
Les Amis de la Maison des Arts de Schaerbeek	147 chaussée de Haecht	1030 Bruxelles	4.955,00
Wolu-culture	51 avenue Paul Hymans	1200 Bruxelles	4.955,00
Centre culturel de Jette	145 bd. de Smet de Naeyer	1090 Bruxelles	4.955,00
Salnt-Jazz-ten-Noode	4 rue de la Limite	1210 Bruxelles	4.955,00
<b>AB 11.11.43.21</b>			
Anderlecht	1 Place du Conseil	1070 Bruxelles	4.955,00
Evere	105 Square Hoedemaekers	1140 Bruxelles	4.955,00
Forest	3 rue du Curé	1190 Bruxelles	4.955,00
Uccle	9 Place Jean Vander Elst	1180 Bruxelles	4.955,00
Molenbeek	20 rue Comte de Flandre	1060 Bruxelles	4.955,00
Ixelles	Chaussée d'Ixelles 168	1050 Bruxelles	4.955,00
<b>AB 11.12.33.01</b>			
Compagnie de l'Ombre	70 rue Jean Benaets	1180 Bruxelles	4.500,00
Règlement contes	40 rue Guérard	1040 Bruxelles	1.380,00
Ratinet	44 avenue de Fré	1160 Bruxelles	3.000,00
Odeurs de Bois	11 rue Sainte-Catherine	1000 Bruxelles	3.000,00
<b>AB 11.13.33.02</b>			
Le Pied de la Lettre	6, Place du temps libre	1200 Bruxelles	1.500,00
Biblio Berchem-Sainte-Agathe	1 rue des Soldats	1082 Bruxelles	2.500,00
Biblio du Christ Roi	Rue Wannecouter 113	1020 Bruxelles	470,00
Entrez lire ASBL	28 rue du Vieux Marché aux herbes	1000 Bruxelles	4.000,00
Le Wolf	103 rue Colonel Chaltin	1180 Bruxelles	6.200,00

Nom	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
<b>AB 11.13.43.22</b>			
Biblio de Woluwe-Saint-Pierre	93 avenue Charles Thielemans	1150 Bruxelles	1.500,00
<b>AB 11.13.63.21</b>			
Biblio de Molenbeek	25, rue Tazieaux et Rue des Béguines	1080 Bruxelles	6.000,00
<b>AB 11.21.33.01</b>			
Fête de la Jeunesse Laïque	39 bte 4 avenue François	1080 Bruxelles	4.735,00
<b>AB 11.21.33.02</b>			
IRSA centre de services – Ludothèque l'Oasis Les amis de la ludothèque d'Evere : La Boîte à joujoux Notre coin du quartier Maison des Enfants LuAPE Maison des Enfants Ludo d'Etterbeek Alpha-Ludismes Ludothèque Spéculoos ASBL activités sportives, culturelles et de loisirs de Ganshoren Diabolo Ludocontact Ludober ASBL club de jeunesse Centre communautaire Crousse ASBL la famille forestoise Ligue Braille Maison médicale des Marolles Adm. communale d'Auderghem – ludothèque Ludo de Boitsfort-centre Ludo de Watermael-centre Œuvre nationale des aveugles Mosaïque-XL Walatou ASBL Ludo ludothèque de l'Espace M. Carême	Chaussée de Waterloo, 1504  Square Hoedemaekers, 10 rue de Geneffe 18 rue Van Lint 18 Av. Parmentier, 19 rue Dethy, 25 Av. d'Auderghem, 233 rue du Greffe, 20 Av. Jean Dubrucq, 82  Av. Charles Quint, 140 Bd de Smet de Naeyer, 145 rue G. Guffens, 24 rue Dr. Charles Leemans, 6 rue des Tanneurs, 178 rue au Bois, 11 Bld G. Van Haelen, 83 rue d'Angleterre, 57 rue du Midi, 165  rue Idiers, 12 Hondenberg 1 rue Gratès, 3 Avenue Dailly, 90-92 rue Mercelis, 13 rue Otlet, 28 rue du Greffe, 20 rue du Chapelain, 1	1180 Bruxelles  1140 Bruxelles 1080 Bruxelles 1070 Bruxelles 1150 Bruxelles 1060 Bruxelles 1040 Bruxelles 1070 Bruxelles 1080 Bruxelles  1080 Bruxelles 109 Bruxelles 1030 Bruxelles 1082 Bruxelles 1000 Bruxelles 1150 Bruxelles 1190 Bruxelles 1060 Bruxelles 1000 Bruxelles  1160 Bruxelles 1170 Bruxelles 1170 Bruxelles 1030 Bruxelles 1050 Bruxelles 1070 Bruxelles 1070 Bruxelles 1070 Bruxelles	2.174,00  2.090,00 1.672,00 2.174,00 2.759,00 2.090,00 2.174,00 1.170,50 1.672,00  1.672,00 1.672,00 2.257,00 1.505,00 1.588,50 2.341,00 1.923,00 1.639,50 1.505,00  1.505,00 2.174,00 2.257,00 2.174,00 2.592,00 2.759,00 1.254,00 2.006,50
<b>AB 11.21.33.03</b>			
Maison des Jeunes interpole CEDAS Confédération Parascolaire Croix-Rouge Jeunesse Centre de jeunes d'Anderlecht Maison des Jeunes « La Clef » FCJMP RNC CNAPD Club de Jeunesse Maison des Jeunes « Action » CJC Foyer des Jeunes des Marolles FOR'J SCI	4 rue Rouppe 210 Rue Verte 54 Avenue Stalingrad 96 Rue de Stalle 29 Rue Van Lint 189 Avenue D'Auderghem 26 rue Saint-Guislain 26 rue Saint-Guislain 51 chaussée da Haecht 178 rue des Tanneurs 41 rue Philomène 43 rue de la Charité 46 rue de la Prévoyance 104 rue le Lorrain 35 rue Van Elewijck	1000 Bruxelles 1030 Bruxelles 1000 Bruxelles 1190 Bruxelles 1070 Bruxelles 1040 Bruxelles 1000 Bruxelles 1000 Bruxelles 1210 Bruxelles 1000 Bruxelles 1030 Bruxelles 1210 Bruxelles 1000 Bruxelles 1080 Bruxelles 1050 Bruxelles	4.000,00 4.000,00 2.000,00 3.000,00 3.500,00 2.500,00 4.000,00 3.000,00 3.500,00 3.000,00 2.500,00 2.500,00 3.000,00 3.000,00 500,00
<b>AB 11.21.52.01</b>			
FOR'J Vacances Vivantes	104 rue le Lorrain 113 Ch. De Vleurgat	1080 Bruxelles 1000 Bruxelles	1.250,00 1.250,00

Nom	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
SIEP	111 rue de la Poste	1030 Bruxelles	1.250,00
CNAPD	51 chaussée de Haecht	1210 Bruxelles	1.198,00
Maison des Jeunes de Forest	7 av. Wielemans Ceuppens	1190 Bruxelles	1.250,00
Club de Jeunesse	178 rue des Tanneurs	1000 Bruxelles	1.250,00
Maison des Jeunes « Action »	41 rue Philomène	1030 Bruxelles	1.250,00
Recherche et Formation Socio	9 bte 4 rue du Champ	1050 Bruxelles	1.250,00
Maison des Jeunes « Le Quatre »	88 rue Haute	1000 Bruxelles	1.210,00
COJ	8 rue Traversière	1210 Bruxelles	1.239,00
AB 11.30.33.01			
Badje ASBL	rue de Bosnie 22	1060 Bruxelles	6.000,00
AB 11.41.33.01			
1 toit deux âges	rue Sneessens, 16	1040 Bruxelles	3.000,00
30+30 ASBL	avenue des Désirs, 9	1140 Bruxelles	1.200,00
Abracadabus	rue Potagère, 13	1210 Bruxelles	4.000,00
Antirides	rue de Montagne Saint-Job, 131-133	1180 Bruxelles	750,00
Après midi jeux	avenue FD Roosevelt, 50 bte 166/01	1050 Bruxelles	1.250,00
Artisanat rencontre	rue Herkoliers, 35	1081 Bruxelles	4.650,00
Artisanou	rue de Paris, 43	1140 Bruxelles	1.000,00
Assembl'ages	rue des Fleuristes, 30	1082 Bruxelles	2.400,00
Atelier des petits pas	rue de la Marne, 12	1030 Bruxelles	2.600,00
Atelier libre d'art d'Evere	rue Mattheussens, 60	1140 Bruxelles	750,00
Ateliers créatifs du centre communautaire joli bois	drève des Shetlands, 15	1150 Bruxelles	1.150,00
Ateliers créatifs du chant d'oiseau	avenue du Chant d'Oiseau, 29	1150 Bruxelles	4.700,00
Ateliers de la Banane	rue du Métal, 38	1060 Bruxelles	750,00
Ateliers de la rue Voot	rue Voot, 91	1200 Bruxelles	4.000,00
Ateliers du soleil	rue de Pavie, 53	1000 Bruxelles	1.600,00
Ateliers du temps libre	avenue Paul Hymans, 251	1200 Bruxelles	1.450,00
Ateliers malou	rue Voot, 97	1200 Bruxelles	3.800,00
Ateliers paloke	rue Paloke, 95	1080 Bruxelles	1.400,00
Ateliers populaires	rue Haute, 88	1000 Bruxelles	1.350,00
Ateliers schuman	clos des Bouleaux, 22	1200 Bruxelles	1.500,00
Ateliers vogier	rue Vogier, 17	1030 Bruxelles	750,00
Bouillon de cultures	rue Philomène, 41	1030 Bruxelles	2.800,00
Caméléon bavard	rue Vogier, 38	1030 Bruxelles	900,00
Centre communautaire maritime	rue Vandenboogaerde, 93	1080 Bruxelles	2.900,00
Centre culturel de Schaerbeek	rue de Loch, 91-93	1030 Bruxelles	1.650,00
Centre de jeunes d'Anderlecht	rue Van Lint, 29	1070 Bruxelles	750,00
Centre Paul Duvigneaud	avenue du Pérou, 67	1000 Bruxelles	5.000,00
Cirquétude	rue Williame, 25	1160 Bruxelles	5.000,00
Citoyenneté active	avenue Wielemans Ceuppens, 69/4	1190 Bruxelles	3.500,00
Coin d'art	rue Van Lint, 29	1070 Bruxelles	2.000,00
Contraste	rue Général Capiaumont, 45-47	1040 Bruxelles	2.200,00
Créahm	rue de Mérode, 331-33	1190 Bruxelles	1.200,00
Dynamusée	parc du Cinquantenaire, 10	1000 Bruxelles	750,00
Elles tournent	rue du Méridien, 10	1210 Bruxelles	3.000,00
Enfants et compagnie	boulevard Lambermont, 236	1030 Bruxelles	750,00
FAML	avenue de Stalingrad, 54	1000 Bruxelles	1.200,00
Fédération indépendante des seniors BC	boulevard Baudouin, 18	1000 Bruxelles	1.150,00
Fédération libérale des pensionnés	place de la Reine, 51-52	1030 Bruxelles	750,00
Fragments	avenue Wannecouter, 126	1020 Bruxelles	900,00
Gaffi	rue de la Fraternité, 7	1030 Bruxelles	1.000,00
Garance	boulevard du Jubilé, 155	1080 Bruxelles	3.000,00
IS studio	boulevard Barthélémy, 11	1000 Bruxelles	5.500,00
Jeunesse et famille	place du Chat botté, 6	1180 Bruxelles	1.500,00
JJy	avenue du Couronnement, 65	1200 Bruxelles	1.000,00
La Gaumette	rue de Linkebeek, 40	1180 Bruxelles	2.000,00
La Gerbe l'Heure atelier	rue Thieffry, 45	1030 Bruxelles	1.550,00
La Roseraie Espace cré-action	chaussée d'Alseberg, 1299	1180 Bruxelles	750,00
La Vénérie	place Gilson, 3	1170 Bruxelles	900,00
Le Gragg	rue Edgar Degas, 6 bte 1	1140 Bruxelles	1.450,00
Le Pivot	rue Louis Hap, 51	1040 Bruxelles	5.000,00
Le P'tit atelier	rue de l'Instruction, 78	1070 Bruxelles	750,00

Nom	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
Le Silex ac	rue Voot, 82	1200 Bruxelles	1.450,00
Maison des Enfants Anderlecht	rue Van Lint, 18	1070 Bruxelles	1.600,00
Maison de Enfants Etterbeek	avenue d'Auderghem, 233-235	1040 Bruxelles	5.000,00
Maison des Enfants Saint-Gilles	rue du Fort, 25	1060 Bruxelles	750,00
Mercredis artistiques	rue de Tanneurs, 176	1000 Bruxelles	1.000,00
Mini Anneessens	rue d'Anderlecht, 66	1000 Bruxelles	750,00
Notre coin de quartier	rue de la Colonne, 54	1080 Bruxelles	1.600,00
Ourim et Toumim	rue des Poussins, 8	1000 Bruxelles	1.400,00
Schola ULB voyageur savoir	avenue Franklin Roosevelt, 50 (CP 166/02)	1050 Bruxelles	5.000,00
Théâtre de millevie	avenue de Monte Carlo, 61	1190 Bruxelles	750,00
Zorobabel	rue de la Victoire, 132	1080 Bruxelles	1.700,00
<b>AB 11.41.33.02</b>			
Bruxelles laïque	avenue de Stalingrad, 18/20	1000 Bruxelles	5.000,00
Centre régional du libre examen	rue Coenraets, 66	1060 Bruxelles	2.000,00
Cfep	rue du Méridien, 10	1210 Bruxelles	5.000,00
Clara	boulevard Sylvain Dupuis, 211 bte 36	1070 Bruxelles	2.500,00
Entr'ages	rue de l'Hôtel des Monnaies, 65	1060 Bruxelles	5.000,00
Fédération libérale des pensionnés	place de la Reine, 51-52	1030 Bruxelles	2.500,00
Ilfac	avenue de la Toison d'Or, 84-86	1050 Bruxelles	3.000,00
Lire et Écrire	rue de la Borne, 14	1060 Bruxelles	15.000,00
PAC	rue Joseph Stevens, 8	1000 Bruxelles	5.000,00
Tels Quels	rue du Marché au Charbon, 81	1000 Bruxelles	5.000,00
Université des Femmes	rue du Méridien, 10	1210 Bruxelles	3.800,00

**Service des Affaires socioculturelles – année 2010**

**Hors récurrent**

Nom	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
<b>11.11.33.01 (article cogéré avec le service culture)</b>			
La Maison du Cirque	Place Sainte-Cathérine 16	1000 Bruxelles	500,00
Les Compagnons Dépanneurs	37 rue de la Glacière	1060 Bruxelles	1.600,00
Jazz, Jette, June : Centre culturel de Jette	145 bd. de Smet de Naeyer	1090 Bruxelles	1.000,00
Urban Fusion Festival – centre culturel de Jette	145 bd. de Smet de Naeyer	1090 Bruxelles	3.000,00
CBAI	avenue de Stalingrad, 24	1000 Bruxelles	15.000,00
Concertation des Centres culturels	rue Potagère, 7	1210 Bruxelles	20.000,00
Compagnie des Nouveaux Disparus	rue de Liedekerke	1210 Bruxelles	30.000,00
OPAC	Avenue F. Roosevelt 50(ULB-CP 166/2)	1050 Bruxelles	600,00
La Turquoise	Avenue F. Roosevelt 50 (ULB-CP 166/2)	1050 Bruxelles	4.400,00
Festival Istambul – Maison des Cultures Molenbeek	Rue Mommaerts 4	1080 Bruxelles	5.000,00
Festival les Zincasessables – Centre culturel de Schaerbeek	91-93 rue de Locht	1030 Bruxelles	1.500,00
Audioscénic	10 rue du Pinson	1170 Bruxelles	5.200,00
IDJ	rue au Bois, 11	1150 Bruxelles	15.000,00
Loupiote	206 avenue du Chêne	4802 Heusy	4.000,00
<b>AB 11.12.33.01</b>			
Règlement contes	40 rue Guérard	1040 Bruxelles	1.380,00
<b>AB 11.13.33.02</b>			
Le Pied de la Lettre	6, Place du temps libre	1200 Bruxelles	1.500,00
Biblio Berchem-Sainte-Agathe	1 rue des Soldats	1082 Bruxelles	2.500,00
Biblio du Christ Roi	Rue Wannecouter 113	1020 Bruxelles	470,00
Entrez lire ASBL	28 rue du Vieux Marché aux herbes	1000 Bruxelles	4.000,00

Nom	Adresse	CP – Ville	Budget (€)
<b>AB 11.21.33.01</b>			
Fête de la Jeunesse Laïque	39 bte 4 avenue François	1080 Bruxelles	4.735,00
Centre vidéo de Bruxelles	rue de la Poste, 111	1030 Bruxelles	21.674,00
Bruxelles-J	chaussée de Louvain, 339	1030 Bruxelles	8.000,00
<b>AB 11.21.33.03</b>			
Maison des Jeunes interpole	4 rue Rouppe	1000 Bruxelles	4.000,00
CEDAS	210 Rue Verte	1030 Bruxelles	4.000,00
Confédération Parascolaire	54 Avenue Stalingrad	1000 Bruxelles	2.000,00
Croix-Rouge Jeunesse	96 Rue de Stalle	1190 Bruxelles	3.000,00
Centre de jeunes d'Anderlecht	29 Rue Van Lint	1070 Bruxelles	3.500,00
Maison des Jeunes « La Clef »	189 Avenue D'Auderghem	1040 Bruxelles	2.500,00
FCJMP	26 rue Saint-Guislain	1000 Bruxelles	4.000,00
RNC	26 rue Saint-Guislain	1000 Bruxelles	3.000,00
CNAPD	51 chaussée da Haecht	1210 Bruxelles	3.500,00
Club de Jeunesse	178 rue des Tanneurs	1000 Bruxelles	3.000,00
Maison des Jeunes « Action »	41 rue Philomène	1030 Bruxelles	2.500,00
CJC	43 rue de la Charité	1210 Bruxelles	2.500,00
Foyer des Jeunes des Marolles	46 rue de la Prévoyance	1000 Bruxelles	3.000,00
FOR'J	104 rue le Lorrain	1080 Bruxelles	3.000,00
SCI	35 rue Van Elewijck	1050 Bruxelles	500,00
<b>AB 11.21.52.01</b>			
FOR'J	104 rue le Lorrain	1080 Bruxelles	1.250,00
Vacances Vivantes	113 Ch. De Vleurgat	1000 Bruxelles	1.250,00
SIEP	111 rue de la Poste	1030 Bruxelles	1.250,00
CNAPD	51 chaussée de Haecht	1210 Bruxelles	1.198,00
Maison des Jeunes de Forest	7 av. Wielemans Ceuppens	1190 Bruxelles	1.250,00
Club de Jeunesse	178 rue des Tanneurs	1000 Bruxelles	1.250,00
Maison des Jeunes « Action »	41 rue Philomène	1030 Bruxelles	1.250,00
Recherche et Formation Socio	9 bte 4 rue du Champ	1050 Bruxelles	1.250,00
Maison des Jeunes « Le Quatre »	88 rue Haute	1000 Bruxelles	1.210,00
COJ	8 rue Traversière	1210 Bruxelles	1.239,00
<b>AB 11.41.33.01</b>			
1 toit deux âges	rue Sneessens, 16	1040 Bruxelles	3.000,00
30+30 ASBL	avenue des Désirs, 9	1140 Bruxelles	1.200,00
Assembl'ages	rue des Fleuristes, 30	1082 Bruxelles	2.400,00
Carrefour des Générations Fondation			
Roi Baudouin	rue Brederode, 21	1000 Bruxelles	25.000,00
Cirquétude	rue Williame, 25	1160 Bruxelles	5.000,00
Citoyenneté active	avenue Wielemans Ceuppens, 69/4	1190 Bruxelles	3.500,00
Coin d'art	rue Van Lint, 29	1070 Bruxelles	2.000,00
Elles tournent	rue du Méridien, 10	1210 Bruxelles	3.000,00
Espo'art	drève des Shetlands, 15	1150 Bruxelles	9.500,00
JJy	avenue du Couronnement, 65	1200 Bruxelles	1.000,00
Schola ULB voyageur savoir	avenue Franklin Roosevelt, 50 (CP 166/02)	1050 Bruxelles	5.000,00
<b>AB 11.41.33.02</b>			
PAC	rue Joseph Stevens, 8	1000 Bruxelles	5.000,00

**Réponse (Culture) :**

Je vous prie de trouver, ci-joint, les tableaux reprenant les informations concernant les subventions octroyées dans le cadre des budgets initiatives en Culture pour les AB :

- 11.11.33.01 – Subventions aux associations
- 11.11.43.01 – Subventions aux associations  
Théâtre Royal La Monnaie
- 11.12.33.01 – Subventions aux associations Danse – Musique – Théâtre
- 11.13.33.01 – Subventions aux associations Livre – Littérature – Langue française
- 11.14.33.01 – Subventions aux associations Folklore
- 11.15.33.01 – Subventions aux associations Arts Plastiques – Musées
- 11.16.33.01 – Subventions aux associations – Audiovisuel

<b>2010</b>	<b>11.1.1.33.01</b>	<b>Solde : 3.490 €</b>
	<b>11.1.1.43.01</b>	<b>Solde : 0 €</b>
	<b>11.1.2.33.01</b>	<b>Solde : 3.783 €</b>

**Secteur Musique :**

**1. Liste des associations subventionnées hors récurrents**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.1.33.01</b>			
Les Amis de l'Hôtel Charlier Productions associées – Smart.be	avenue des Arts, 16 rue Emile Féron, 70	1210 Bruxelles 1060 Bruxelles	3.000 29.500
<b>11.1.2.33.01</b>			
1001 Valises	rue Van Aa, 103	1050 Bruxelles	4.000
Art en Marge	rue Haute, 312-314	1000 Bruxelles	5.000
Bamboola Prod	rue aux Laines, 38	1000 Bruxelles	6.000
Halolalune Production	avenue de l'Indépendance belge, 85	1081 Bruxelles	3.000
KSV – Kultur Sanat	rue Royale, 241	1210 Bruxelles	40.000
Les Lundis d'Hortense	chaussée de Louvain, 193a-195	1210 Bruxelles	1.650
SOS Viol	rue de Bordeaux, 62A	1060 Bruxelles	1.500

**2. Liste des associations subventionnées hors arrêtés du Collège**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.2.33.01</b>			
1001 Valises	rue Van Aa, 103	1050 Bruxelles	4.000
Ars Lyrica	rue de la Poste, 57	1210 Bruxelles	2.500
Art en Marge	rue Haute, 312-314	1000 Bruxelles	5.000
Bamboola Prod	rue aux Laines, 38	1000 Bruxelles	6.000
Cabaret aux Chansons	rue du Marché aux Fromages, 22bis	1000 Bruxelles	5.000
Café de la Rue	rue de la Colonne, 30	1080 Bruxelles	3.100
Chœur polyphonia	rue Auguste de Latour, 42	1030 Bruxelles	1.250

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Culture en Mouvement	rue de la Procession, 123	1070 Bruxelles	750
Dingue d'Art	rue Jules Bouillon, 14	1050 Bruxelles	3.000
Ensemble orchestral de Bruxelles	rue de Kriekenput, 98	1180 Bruxelles	2.500
Halolalune Production	avenue de l'Indépendance belge, 85	1081 Bruxelles	3.000
Jazz Station	avenue de l'Astronomie, 13	1210 Bruxelles	5.000
L'Atelier de la Dolce Vita Espace d'Art	rue de la Charité, 37a	1210 Bruxelles	6.000
Lato Sensu	chaussée de Boondael, 376	1050 Bruxelles	5.000
Le Jardin de ma sœur	rue du Grand Hospice, 54	1000 Bruxelles	6.000
Le Rayon vert	rue Gustave van Huynegem, 30-32	1090 Bruxelles	3.000
Les Amis de Brosella	rue des Chrysanthèmes, 28	1020 Bruxelles	6.000
Les Amis de l'Hôtel Charlier	avenue des Arts, 16	1210 Bruxelles	3.000
Les Lundis d'Hortense	chaussée de Louvain, 193a-195	1210 Bruxelles	1.650
Les Spectacles du Conservatoire	rue de la Régence, 30	1000 Bruxelles	3.000
Loisirs des Jeunes			
« café-théâtre Os à Moelle »	avenue Emile Max, 153	1030 Bruxelles	6.000
Maison de l'Amérique latine	rue du Collège, 27 bte 9	1050 Bruxelles	1.500
Opus 3	square Larousse, 16	1190 Bruxelles	3.720
Organisation mondiale des Femmes Maestros	avenue de la Renaissance, 58 bte 12	1000 Bruxelles	4.000
Presto Vivace	rue Théo Coopman, 7	1030 Bruxelles	2.000
SOS Viol	rue de Bordeaux, 62A	1060 Bruxelles	1.500
Système G. Events	Quai des Péniches, 22	1000 Bruxelles	3.100
Théâtre de la place des Martyrs	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	4.960
Union des Artistes du Spectacle	Galerie Agora – rue Marché aux Herbes 105/33	1000 Bruxelles	5.000
Voce et Organo	rue de Nancy, 27	1000 Bruxelles	3.000

**Secteur Danse :****1. Liste des associations subventionnées hors récurrents**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.2.33.01</b>			
Centre culturel Jacques Franck	chaussée de Waterloo, 94	1060 Bruxelles	18.600
Centre Lorca	rue des Foulons, 47/49	1000 Bruxelles	29.500
Fondation Maurice Béjart	rue de la Fourche, 49/51	1000 Bruxelles	12.000
Lezarts Urbains	rue de la Victoire, 102	1060 Bruxelles	15.000

**2. Liste des associations subventionnées hors arrêtés du Collège**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.2.33.01</b>			
La Balsamine	avenue Félix Marchal, 1	1030 Bruxelles	3.000

**Secteur Théâtre :****1. Liste des associations subventionnées hors récurrents**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.2.33.01</b>			
(comédien.be) Vertige	rue de la Victoire, 163	1060 Bruxelles	20.000
ADK Trash	rue de Savoie, 60	1060 Bruxelles	2.500
Ardent Levier	rue du Nid, 15	1050 Bruxelles	6.197
Atelier Théâtre de la Vie	rue Traversière, 45	1030 Bruxelles	6.000
Atsara Productions	avenue de Septembre, 25/7	1200 Bruxelles	2.500
Audience Production	avenue des Arts, 39	1040 Bruxelles	2.230
Comédie Claude Volter	avenue des Frères Legrain, 98	1150 Bruxelles	6.197
Compagnie Biloxi 48	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	4.753



ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Divas	chaussée de Haecht, 867	1140 Bruxelles	2.500
Dorina Fauer	rue de Lisbonne, 9/2	1060 Bruxelles	2.500
Espace Cré-Action	chaussée d'Alseberg, 1299	1180 Bruxelles	1.332
Infini Théâtre	rue Saint-Josse, 49	1210 Bruxelles	1.952
Klark Théâtre	rue Frémineur, 29	1170 Bruxelles	2.500
La Charge du Rhinocéros	rue du Poinçon, 17	1000 Bruxelles	4.502
Le Plac'Art	rue Gatti de Gamond, 293	1180 Bruxelles	2.500
Le Rideau de Bruxelles	rue Thomas Vinçotte, 68 bte 4	1030 Bruxelles	3.938
Le Théâtre Poème et les Jeunesses Poétiques	rue d'Écosse, 30	1060 Bruxelles	2.852
Les Argonautes	chaussée d'Alseberg, 1299	1180 Bruxelles	2.500
Les Nouveaux Disparus	rue de Liedekerke, 9	1210 Bruxelles	6.197
Les Terres Arables	square Sans Soucis, 4	1050 Bruxelles	2.500
Nuna Théâtre	avenue Voltaire, 85	1030 Bruxelles	2.500
Panach' Club	rue Général Tombeur, 55	1040 Bruxelles	2.845
Parcours	rue Quinaux, 32 (École 12)	1030 Bruxelles	6.197
Point Zero	rue Hennebicq, 43	1060 Bruxelles	2.500
Prix Jacques Huisman	avenue des Ormeaux, 26	1180 Bruxelles	4.000
Rafistole Théâtre	rue Van Aa, 47	1050 Bruxelles	3.309
Rideau de Bruxelles	rue Ravenstein, 23	1000 Bruxelles	3.430
Sur le Fil	rue du Serpentin, 28 A	1050 Bruxelles	2.500
Théâtre d'une Pièce	rue du Belvédère, 20	1050 Bruxelles	2.500
Théâtre d'une Pièce	rue du Belvédère, 20	1000 Bruxelles	4.177
Théâtre de la Vie	rue Traversière, 45	1210 Bruxelles	136
Théâtre de poche	chemin du Gymnase, 1A	1000 Bruxelles	2.500
Théâtre en Animation	rue du Sceptre, 78	1050 Bruxelles	6.197
Théâtre en Liberté	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	6.111
Théâtre en Liberté	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	6.197
Théâtre le Public	rue Braemt, 64/70	1210 Bruxelles	4.210
Théâtre Royal du Parc	rue de la Loi, 3	1000 Bruxelles	795
La Charge du Rhinocéros	rue du Poinçon, 17	1060 Bruxelles	9.234

## 2. Liste des associations subventionnées hors arrêtés du Collège

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.2.33.01</b>			
ADK Trash	rue de Savoie, 60	1060 Bruxelles	2.500
Ardent Levier	rue du Nid, 15	1050 Bruxelles	6.197
Atelier Théâtre de la Vie	rue Traversière, 45	1030 Bruxelles	6.000
Atsara Productions	avenue de Septembre, 25/7	1200 Bruxelles	2.500
Audience Production	avenue des Arts, 39	1040 Bruxelles	2.230
Comédie Claude Volter	avenue des Frères Legrain, 98	1150 Bruxelles	6.197
Compagnie Biloxi 48	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	4.753
Divas	chaussée de Haecht, 867	1140 Bruxelles	2.500
Dorina Fauer	rue de Lisbonne, 9/2	1060 Bruxelles	2.500
Espace Cré-Action	chaussée d'Alseberg, 1299	1180 Bruxelles	1.332
Infini Théâtre	rue Saint-Josse, 49	1210 Bruxelles	1.952
Klark Théâtre	rue Frémineur, 29	1170 Bruxelles	2.500
La Charge du Rhinocéros	rue du Poinçon, 17	1000 Bruxelles	4.502
Le Plac'Art	rue Gatti de Gamond, 293	1180 Bruxelles	2.500
Le Rideau de Bruxelles	rue Thomas Vinçotte, 68 bte 4	1030 Bruxelles	3.938
Le Théâtre Poème et les Jeunesses Poétiques	rue d'Écosse, 30	1060 Bruxelles	2.852
Les Argonautes	chaussée d'Alseberg, 1299	1180 Bruxelles	2.500
Les Nouveaux Disparus	rue de Liedekerke, 9	1210 Bruxelles	6.197
Les Terres Arables	square Sans Soucis, 4	1050 Bruxelles	2.500
Nuna Théâtre	avenue Voltaire, 85	1030 Bruxelles	2.500
Panach' Club	rue Général Tombeur, 55	1040 Bruxelles	2.845
Parcours	rue Quinaux, 32 (École 12)	1030 Bruxelles	6.197
Point Zero	rue Hennebicq, 43	1060 Bruxelles	2.500
Prix Jacques Huisman	avenue des Ormeaux, 26	1180 Bruxelles	4.000
Rafistole Théâtre	rue Van Aa, 47	1050 Bruxelles	3.309
Rideau de Bruxelles	rue Ravenstein, 23	1000 Bruxelles	3.430
Sur le Fil	rue du Serpentin, 28 A	1050 Bruxelles	2.500

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Théâtre d'une Pièce	rue du Belvédère, 20	1050 Bruxelles	2.500
Théâtre d'une Pièce	rue du Belvédère, 20	1000 Bruxelles	4.177
Théâtre de la Vie	rue Traversière, 45	1210 Bruxelles	136
Théâtre de poche	chemin du Gymnase, 1A	1000 Bruxelles	2.500
Théâtre en Animation	rue du Sceptre, 78	1050 Bruxelles	6.197
Théâtre en Liberté	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	6.111
Théâtre en liberté	place des Martyrs, 22	1000 Bruxelles	6.197
Théâtre le Public	rue Braemt, 64/70	1210 Bruxelles	4.210
Théâtre Royal du Parc	rue de la Loi, 3	1000 Bruxelles	795

**2010 11.1.1.33.01 Solde : 3.490 €**

**11.1.3.33.01 Solde : 8.158 €**

**11.1.4.33.01 Solde : 6.550 €**

### Secteur Littérature et Folklore :

#### 1. Liste des associations subventionnées hors récurrents

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.1.33.01</b>			
Littérature à voix haute	rue de Flandre, 46	1000 Bruxelles	4.000
<b>11.1.4.33.01</b>			
Centre national d'histoire des sciences	boulevard de l'Empereur, 4	1000 Bruxelles	2.000
Cercle d'histoire, de folklore et d'archéologie d'Evere	rue H. Van Hamme, 99	1140 Bruxelles	500

#### 2. Liste des associations subventionnées hors arrêtés du Collège

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
<b>11.1.1.33.01</b>			
Association culturelle et artistique d'Uccle	rue Rouge, 47	1180 Bruxelles	2.000
Association de promotion de la Francophonie en Flandre	avenue de Broqueville, 268 bte 12	1200 Bruxelles	1.250
Littérature à voix haute	rue de Flandre, 46	1000 Bruxelles	4.000
<b>11.1.3.33.01</b>			
Association Charles Plisnier	rue Joseph II, 18	1000 Bruxelles	1.250
Centre international de documentation Marguerite Yourcenar	rue des Tanneurs, 65	1000 Bruxelles	1.250
Fondation Maurice Carême	avenue Nellie Melba, 14	1070 Bruxelles	1.250
La Clarencière (Espace littéraire)	rue du Belvédère, 20	1050 Bruxelles	3.100
Le Plaisir du Texte	rue des Champs Elysées, 13-15	1050 Bruxelles	2.500
Les Midis de la poésie	c/o Maison de la Bellone – rue de Flandre, 46	1000 Bruxelles	5.000
Maelström	rue de la Station de Woluwe, 118	1200 Bruxelles	5.000
Maelström	rue de la Station de Woluwe, 118	1200 Bruxelles	6.000
Maison internationale de la poésie – Arthur Haulot	chaussée de Wavre, 150	1050 Bruxelles	5.000
<b>11.1.4.33.01</b>			
Ancien Grand Serment Royal et Noble des Arbalétriers de Notre-Dame au Sablon	rue Saint-Ghislain, 19 A	1000 Bruxelles	3.100
Association royale Office généalogique et héraldique de Belgique	parc du Cinquantenaire, 10	1000 Bruxelles	1.000
Centre Albert Marinus	avenue Paul Hvmans, 2	1200 Bruxelles	1.500
Centre national d'histoire des sciences	boulevard de l'Empereur, 4	1000 Bruxelles	2.000

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore d'Uccle et environs	rue Robert Scott, 9	1160 Bruxelles	500
Cercle d'histoire, d'archéologie et de folklore du Comté de Jette et de la région	avenue Hélène, 62	1082 Bruxelles	1.250
Cercle d'histoire, de folklore et d'archéologie d'Evere	rue H. Van Hamme, 99	1140 Bruxelles	500
Cercle d'histoire et du patrimoine de Forest	avenue Van Volxem, 176 bte 4	1190 Bruxelles	500
Cercle royal d'études de Bruxelles	rue des Dominicains, 13	1000 Bruxelles	500
Chevaliers de Saint-Michel	Grand'Place, 11	1000 Bruxelles	500
Grand Serment Royal et de Saint-Georges des Arbalétriers de Bruxelles	impasse du Borgendael – place Royale, 7-9 bte 1	1000 Bruxelles	3.100
Histoire et sciences à Watermael-Boitsfort	avenue Marie-Clotilde, 6	1170 Bruxelles	500
Les Amis du Pays de Chiny	avenue des Dames Blanches, 44	1150 Bruxelles	500
Les Compagnons de Saint-Laurent	rue au Beurre, 42	1000 Bruxelles	1.500
Les Compagnons du Witloof – Evere			
Keet & Conscience	avenue Jules Bordet, 72 bte 7	1140 Bruxelles	250
Les Volontaires de Bruxelles 1830	rue Lieutenant Jérôme Becker, 8	1040 Bruxelles	1.500
Molenbecca	boulevard Edmond Machtens, 153 bte 38	1080 Bruxelles	500
Ordre des Amis de Manneken-Pis	rue de l'Étuve, 35	1000 Bruxelles	750
Service de centralisation des études généalogiques et démographiques de Belgique	rue Anatole France, 31	1030 Bruxelles	1.000
Société royale d'archéologie de Bruxelles	ULB – CP 175 – avenue Franklin Roosevelt, 50	1050 Bruxelles	2.500

2010 11.1.5.33.01 Solde : 13.500 €

**Secteur Arts plastiques :**

**1. Liste des associations subventionnées hors récurrents**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Atomium	square de l'Atomium	1020 Bruxelles	2.500
Atelier 340	drève de Rivieren, 340	1090 Bruxelles	6.000
Centre communautaire d'entraide	chaussée de Jette, 336	1081 Bruxelles	1.000
Clockarium	boulevard Reyers, 163	1030 Bruxelles	2.000
Congrès	avenue de Stalingrad, 9	1000 Bruxelles	2.500

**2. Liste des associations subventionnées hors arrêtés du Collège**

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Artdynamik	avenue E. Plasky, 102	1030 Bruxelles	3.500
Art et Nature	avenue H.Conscience, 193	1140 Bruxelles	600
Association artistique d'Auderghem	rue du Rouge Cloître, 4	1160 Bruxelles	2.500
Atelier 340	drève de Rivieren, 340	1090 Bruxelles	6.000
Atomium	square de l'Atomium	1020 Bruxelles	2.500
Bd 9 <sup>e</sup> Art	chaussée de Waterloo, 336	1060 Bruxelles	6.000
Ceraca	rue du Midi, 144	1000 Bruxelles	5.000
Centre communautaire d'entraide	chaussée de Jette, 336	1081 Bruxelles	1.000
Congrès	avenue de Stalingrad, 9	1000 Bruxelles	2.500
Croiseregard	rue des Beguinettes, 71	1170 Bruxelles	2.500
Espace européen pour la sculpture	chaussée de la Hulpe, 201	1170 Bruxelles	4.000
Fondation Hamesse	chaussée de Charleroi, 190	1050 Bruxelles	4.000
Galerie.be	rue Vanderlinden, 65	1030 Bruxelles	1.500
Imal	quai des Charbonnages, 30	1080 Bruxelles	2.000
Jeunesse à Bruxelles	avenue Hélipport, 56	1000 Bruxelles	5.000
Le Clockarium	boulevard Reyers, 163	1030 Bruxelles	2.000
Les amis du square Armand Steurs	square Armand Steurs, 16	1210 Bruxelles	2.500
Lumière espace parallèle	rue du Rouge Cloître, 7	1160 Bruxelles	2.500
La Maison Lismonde	rue Robert Jones, 66	1180 Bruxelles	2.500
Office d'Art contemporain	rue Hydraulique, 19	1210 Bruxelles	3.700
Photogallery	galerie de la Reine, 10	1000 Bruxelles	2.000
Woluculture	avenue Paul Hymans, 2	1200 Bruxelles	5.000

2010 11.1.6.33.01 Solde : 50 €

Secteur Audiovisuel :

## 1. Liste des associations subventionnées hors récurrents

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
SEUL (Maison de l'Amérique latine)	rue du Collège, 27	1050 Bruxelles	3.000

## 2. Liste des associations subventionnées hors arrêtés du Collège

ASBL	Adresse	CP – Ville	Montant (€)
Sintesi	rue Croix de Pierre, 50	1060 Bruxelles	2.000
Un Soir ... un grain (Festival du Court métrage)	avenue Maurice, 1	1050 Bruxelles	5.000
Art Film Styx	rue de l'Arbre Bénit, 72	1050 Bruxelles	5.000
Nuit & Jour	chaussée de Haecht, 60	1210 Bruxelles	5.000
Attac Bruxelles	avenue Nouvelle, 16	1040 Bruxelles	2.500
Ciao Éducation	rue Wéry, 23	1050 Bruxelles	5.200
Centre Multimédia	rue du Mérinos, 1B	1210 Bruxelles	600
CFA (Centre du Film sur l'Art)	avenue des Arts, 19F	1000 Bruxelles	5.000
Fonds Henri Storck	avenue des Arts, 19F	1000 Bruxelles	5.000
Écran Classique	rue des Moines, 21	1190 Bruxelles	5.000
Un Soir ... un grain (Be Film Festival)	avenue Maurice, 1	1050 Bruxelles	5.000

**Réponse (Relations internationales) :**

Je vous prie de trouver, ci-joint, le tableau retenant les informations concernant les subventions octroyées dans le cadre des budgets initiatives en Relations internationales.

Libellé	Adresse	CP – Ville	Objet	Montants arrêtés (€)
Maison médicale Marconi	rue Marconi, 65	1190 Bruxelles	Envoi de quatre experts dans le cadre d'une coopération avec le Centre de Santé « L'Amitié », Kpalime (Togo), du 16 au 30 janvier 2010	1.800,00
Centre de consultations et de planning familial Marconi « Antennes d'aide aux victimes de sectes »	Rue Marconi, 85	1190 Bruxelles	Accueil de trois experts dans le cadre d'une participation au colloque organisé par l'ASBL sur le thème « Emprise du groupe, emprise dans le groupe », Bruxelles, le 5 février 2010	735,00
Centre d'étude des relations entre l'Union européenne et l'Amérique latine (CERCAL)	av FD Roosevelt, 50	1050 Bruxelles	Accueil de quatre experts dans le cadre d'une participation au colloque international organisé par l'ASBL sur le thème « Amérique latine / Caraïbes et l'Europe : des racines communes à une alliance pour le XXI <sup>e</sup> siècle », Bruxelles, les 11 et 12 février 2010	1.901,50
Centre de consultations et de Planning familial Marconi « Antennes d'aide aux victimes de comportements sectaires »	Rue Marconi, 85	1190 Bruxelles	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à la Conférence annuelle internationale des associations de recherche et d'information sur le sectarisme organisée par le FECRIS sur le thème « Comment les sectes infiltrent les institutions dans le??? »	235,00

Libellé	Adresse	CP – Ville	Objet	Montants arrêtés (€)
Modus Vivendi	rue Jourdan, 151	1060 Bruxelles	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au groupe de travail européen « Safer night-life » du projet « Democracy, Cities and Drugs », Tarragona, du 15 au 16 avril 2010	510,00
Service social juif	av. Ducpétiaux, 68	1060 Bruxelles	Envoi de six experts dans le cadre d'une participation à un congrès formation organisé par « Elkaïm Formations » sur le thème « Carences, maltraitements et abus sexuels, comment aider ? », Avignon, les 28 et 29 avril 2010	600,00
Maison d'accueil socio-sanitaire de Bruxelles	rue Haute, 298	1000 Bruxelles	Accueil d'un expert dans le cadre d'une participation au Colloque « Dix ans d'activité de l'institution » organisé par l'ASBL, Bruxelles, le 30 avril 2010	251,89
Service de santé mentale sectorisé de Saint-Gilles	rue de la Victoire, 26	1060 Bruxelles	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à un séminaire post formation à la thérapie familiale systématique organisé par l'Academia di psicoterapia della famiglia, Rome du 10 au 11 mai 2010	399,50
Service laïque d'Aide aux justiciables et aux victimes de Bruxelles II (SLAJV)	av. Ducpétiaux, 148	1060 Bruxelles	Envoi et accueil d'experts dans le cadre d'activités internationales menées en 2010	492,50
Service social Juif	av. Ducpétiaux, 68	1060 Bruxelles	Envoi de trois experts dans le cadre d'une participation au Colloque organisé par Mme Catherine Bergeret-amselek sur le thème « La cause des aînés, pour vieillir autrement et mieux », Paris, les 12 et 13 juin 2010	187,50
Infor-Homes Bruxelles	bd Anspach, 159	1000 Bruxelles	Envoi d'un expert dans le cadre d'une participation au colloque organisé par Mme Catherine Bergeret-amselek sur le thème « La cause des aînés, pour vieillir autrement et mieux », Paris, les 12 et 13 juin 2010	37,00
Télé-Accueil Bruxelles	bd de Waterloo, 99	1000 Bruxelles	Envoi deux experts dans le cadre d'une participation au 18 <sup>e</sup> Congrès international organisé par IFOTES sur le thème « Une écoute pour la paix – À la recherche d'alternatives à la violence ». Vienne, du 10 au 14 juillet 2010	138,00
Modus Vivendi	rue Jourdan, 151	1060 Bruxelles	Envoi de quatre experts dans le cadre d'une participation à la Conférence européenne « Club Health 2010 », Zurich, du 7 au 9 juin 2010.	1.894,52
Université des Femmes	rue du Méridien, 10	1210 Bruxelles	Accueil d'experts dans le cadre de l'organisation d'un séminaire de formation organisé par l'ASBL sur le thème « Le nerf de la guerre ... des sexes ? Rapports sociaux et argent », Bruxelles, d'octobre 2010 à février 2011.	1.443,00

Libellé	Adresse	CP – Ville	Objet	Montants arrêtés (€)
Association des centres et services bruxellois pour personnes handicapées (ACSEH)	rue Jules Lejeune, 46	1050 Bruxelles	Envoi d'un expert au 15 <sup>e</sup> Congrès international « Inclusion internationale » organisé par l'association allemande Lebenshilfe et Inclusion Europe dans le cadre d'un nouveau décret relatif à l'inclusion des personnes handicapées, Zurich, 7 et 8 juin 2010	200,00
Centre de consultations et de planning familial Marconi « Antennes d'aide aux victimes de sectes »	rue Marconi, 85	1190 Bruxelles	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation au congrès international ayant pour thème « Prévenir et traiter les addictions sans drogue : un défi sociétal », Nantes, du 6 au 8 octobre 2010	185,00
Fonds des Affections respiratoires	rue de la Concorde, 56	1050 Bruxelles	Accueil de six experts dans le cadre d'une participation au Congrès international de contrôle du tabagisme organisé par l'ENSP/REPT, Bruxelles, du 8 au 10 novembre 2010	3.100,00
La ligue des droits de l'Homme	rue du Boulet, 22	1000 Bruxelles	Accueil de 5 experts dans le cadre d'une participation au Colloque « Liberté de circulation : de l'utopie à l'exigence », Bruxelles, 1 <sup>er</sup> octobre 2010	305,00
Modus Vivendi	rue Jourdan, 151	1060 Bruxelles	Envoi de dix-neuf experts dans le cadre d'une participation « 3e rencontres nationales de la réduction des risques » organisées par l'Association française de réduction des risques (AFR), Montreuil (Paris) du 14 au 15 octobre 2010	2.770,00
Bruxelles Laïque	av. de Stalingrad 16-20	1000 Bruxelles	Accueil de 14 personnes dans le cadre du « Festival des libertés 2010 », Bruxelles, du 20 au 30 octobre 2010	3.068,00
International Lesbian and Gay Association ASBL	rue de la Charité, 17	1210 Bruxelles	Envoi de deux experts dans le cadre d'une participation à la XXV Conférence mondiale d'ILGA « Avancer en temps de crise », Sao Paulo, du 4 au 9 décembre 2010	1.503,00
Dynamo international	rue de l'Étoile, 22	1080 Bruxelles	Accueil de Onze experts dans le cadre d'une participation au 2 <sup>e</sup> Forum international des travailleurs de rue avec pour thème « Paroles de rue, Travail de rue, droits de l'enfant, pauvreté et exclusion sociale », Bruxelles du 26 au 30 octobre 2010	3.100,00
Téfé-Accueil Bruxelles	bd de Waterloo, 99	1000 Bruxelles	Envoi de quatorze experts dans le cadre d'une participation à une journée de formation des écoutants chateurs avec pour thème « Quelle parole au chat ? », Paris, le 2 octobre 2010	774,00
Genres Pluriels	rue de Loch, 108	1030 Bruxelles	Accueil de 3 experts dans le cadre du Festival « Tous les genres sont dans la culture, Bruxelles, du 19 au 28 novembre 2010	501,00
Défense des Enfants international	rue Marché aux Poulets 30	1000 Bruxelles	Accueil de 14 experts dans le cadre du séminaire Europe/Moyen Orient « La justice pour mineurs en Europe : état des lieux et défis », Bruxelles, janvier 2011	
<b>26 prjets</b>	<b>Total</b>			<b>29.131,41</b>

**Question n° 127 de M. Ahmed El Khannouss  
du 11 février 2011 :**

*L'information en ligne relative aux formations.*

Je voudrais me faire l'écho de la difficulté qu'ont les demandeurs d'emploi d'obtenir une information relative à une formation qu'ils souhaiteraient suivre à Bruxelles Formation.

En effet, il me revient que pour être informé d'une séance d'information, le demandeur d'emploi est invité par l'opératrice téléphonique à téléphoner une fois par semaine au numéro gratuit 0800 ... de Bruxelles Formation. L'opératrice précise que c'est le moyen le plus sûr pour obtenir la bonne information car le site internet n'est pas systématiquement mis à jour ... À ce stade-ci, on ne parle que de séance d'information sur le métier à acquérir, pas encore de formation. La date prévue pour la formation n'est donnée, semble-t-il, que lors de la séance d'information.

Il est donc impossible pour le demandeur d'emploi de pouvoir planifier un projet de formation dans la branche voulue. Il ne lui est pas possible non plus de privilégier une solution de substitution en attendant la date prévue pour la formation désirée.

D'autre part, il semble que certaines formations, notamment concernant les métiers en pénurie, soient rapidement complètes.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser les questions suivantes :

- Pourriez-vous préciser qui est en charge de la mise à jour des Informations sur le site internet de Bruxelles Formation : s'agit-il de ressources internes ou externes ?
- Quelles mesures ont été prises ou vont être prises pour que toutes les informations relatives aux formations soient accessibles sur le site de Bruxelles Formation ?
- Les métiers en pénurie font-ils l'objet de formations plus fréquentes ?

**Réponse :**

Je vous prie de trouver les réponses aux questions posées en matière d'information sur les formations que les demandeurs d'emploi souhaiteraient entreprendre à Bruxelles Formation.

La mise à jour des informations sur le site de Bruxelles Formation est réalisée par le service Communication de Bruxelles Formation pour ce qui relève de l'information générale. Les informations précises du site DORIFOR (Données régionales d'Information sur les Formations), répertoire de l'ensemble de l'of-

fre de formation sur le territoire régional, sont mises à jour par les conseillers de Carrefour Formation.

Les données encodées sont automatiquement transférées sur le site. Cela implique dès lors que l'information disponible sur le site internet de Bruxelles Formation est systématiquement mise à jour. Ce sont des ressources internes à Bruxelles Formation qui travaillent à la mise à jour permanente de l'information disponible.

Concernant l'accès aux informations relatives à une formation qu'un demandeur d'emploi voudrait entreprendre auprès de Bruxelles Formation, il lui est effectivement demandé de participer à une séance d'information préalablement à sa demande formelle de formation.

La raison première à cela est de l'informer des réalités concrètes de la formation et du métier qu'il envisage.

À leur niveau, les conseillers emploi d'Actiris ont aussi accès au site DORIFOR en vue d'aiguiller au mieux les demandeurs d'emploi.

Afin d'éviter autant que possible de trop longues périodes d'attente, les séances d'informations, annoncées un mois avant sur les sites de Bruxelles Formation et de DORIFOR ainsi que par le call-center, ne sont organisées que si une formation est planifiée dans un délai court.

Pour produire de bons résultats, une séance d'information ne devrait pas rassembler plus de 50 personnes. Il y a une démarche d'inscription à la séance d'information qui doit être faite par le demandeur d'emploi. À l'issue de la séance, ce dernier confirmera ou non sa demande à s'inscrire dans la formation. Ensuite, ce demandeur d'emploi sera invité aux tests de vérification des acquis minimum pour une entrée dans la formation visée. Il n'est donc pas possible de s'inscrire n'importe quand à une formation.

Le demandeur d'emploi qui souhaite être tenu au courant du planning de telle ou telle formation doit consulter régulièrement le site de Bruxelles Formation ou téléphoner au numéro gratuit 0800 555 66 pour se tenir au courant du calendrier des formations. Les conseillers de Bruxelles Formation renseignent bien sûr les demandeurs d'emploi à ce propos, tout comme Actiris ou encore les Missions locales.

Au sujet des formations orientées vers des métiers en pénurie, il est vrai que certaines d'entre elles sont rapidement complètes. Ainsi, à titre d'exemple, deux sessions de formation d'agent de gardiennage sont organisées annuellement pour 30 stagiaires. Les 90 places disponibles pour les séances d'information ont été délivrées en 2 jours soit par Carrefour Formation, soit par Actiris.

Cependant, pour la majorité des formations, on ne rencontre pas ce phénomène. Ainsi, certaines formations dans le secteur de la construction ou de l'industrie, par exemple, connaissent parfois des difficultés de recrutement. Un accent particulier est porté au niveau de l'information relative à ces formations.

Enfin, l'augmentation de la fréquence des sessions de formation se justifie dans quelques cas. C'est l'une des raisons expliquant la nécessité d'augmenter les moyens de Bruxelles Formation.

**Question n° 128 de Mme Fatoumata Sidibé du 15 février 2011 :**

*Prise en charge des victimes des mariages forcés par l'ASBL « Insoumise et dévoilée ».*

La problématique des mariages forcés est une question récurrente et pourtant nous sommes toujours confrontés à la difficulté d'avoir des données chiffrées permettant d'évaluer l'ampleur du phénomène en Belgique.

Plusieurs associations sont actives sur le terrain pour accompagner les victimes de mariages forcés dont l'association « Insoumise et dévoilée ». Créée il y a plus de 2 ans, la presse fait régulièrement état des actions qu'elle mène en faveur des victimes de mariages forcés. Lors de mon interpellation du 9 juillet 2010, vous répondiez à propos de l'association « Insoumise et dévoilée » :

« L'ASBL « Insoumise et dévoilée » répond à des besoins concrets, à savoir soutien et prise en charge, souvent dans l'urgence de jeunes filles désorientées et traumatisées par les pressions, voire les violences exercées par des membres de la famille. Je tiens à saluer cette initiative citoyenne qui bénéficie de collaborations bénévoles. ».

Un numéro vert « SOS mariages forcés – crimes d'honneur » a été mis en place par l'ASBL « Insoumise et dévoilée » en 2010. Ce numéro vert, le 0800 23 243, est accessible 24 heures sur 24 et géré par des bénévoles. Cette initiative est remarquable et nous nous en réjouissons également.

Je souhaiterais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre :

- 1) Avez-vous des contacts réguliers avec l'association précitée ?
- 2) L'association « Insoumise et dévoilée » a créé des familles d'accueil. Disposez-vous de données chiffrées à ce sujet (nombre de victimes, nombre de familles d'accueil) ?

- 3) L'association est-elle membre du réseau mariage et immigration ?
- 4) Comment l'association collabore-t-elle avec les autres associations actives sur le terrain ?
- 5) Quelles sont les collaborations avec les services d'aide à la jeunesse, le procureur du Roi, la justice et la police ?
- 6) L'association est-elle subventionnée par la Cocof

**Réponse :**

Je vous prie de trouver ci-dessous les réponses aux 6 questions concernant la prise en charge des victimes des mariages forcés par l'ASBL « Insoumise et dévoilée ».

- 1) Non, je n'ai pas de contact avec cette ASBL. Elle a son siège d'activités en Région wallonne et est soutenue par la ministre wallonne de l'Action sociale.
- 2) Non, je ne dispose pas de données chiffrées quant au nombre de familles d'accueil créées par cette ASBL, ni le nombre de victimes.
- 3) Non, à ce stade, l'ASBL « Insoumise et dévoilée » n'est pas membre du réseau mariage et migration.
- 4) En ce qui concerne la collaboration active sur le terrain avec d'autres associations, cette ASBL n'a pas répondu à la proposition du réseau mariage migration.
- 5) Je vous renvoie pour cette question chez ma collègue en Région wallonne qui a subventionné l'association et qui pourra donc répondre à ces questions.
- 6) L'ASBL « Insoumise et dévoilée » n'est pas subventionnée par la Cocof.

**Question n° 129 de Mme Dominique Braeckman du 15 février 2011 :**

*La formation des travailleurs de son secteur.*

L'article 115 du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé stipule que le Collège accorde aux services ambulatoires agréés des subventions pour les frais de personnel, les frais de formation et pour les frais de fonctionnement. Cela se situe dans la droite ligne de la législation relative aux accords du non-marchand qui prévoit que la subvention pour les frais de formation



continué de l'équipe, en ce compris la supervision, s'élève à 1 % de la masse salariale subventionnée.

Cette subvention est conditionnée par un plan annuel de formation tenant compte de tous les travailleurs subventionnés et qui nécessite un avis favorable des représentants des travailleurs.

Serait-il possible de savoir en quoi consistent les thèmes et modalités des plans de formation des services ambulatoires dont vous avez la tutelle ? Sur combien d'années s'étalent-ils ? Les budgets afférents sont-ils utilisés ? Suffisants ?

Ces plans de formation ont-ils eu un effet positif dans l'organisation interne des associations et dans l'élaboration ou la poursuite des projets développés à destination des bénéficiaires ?

**Réponse :**

Vous trouverez ci-joint des fiches présentant les montants et l'utilisation des budgets attribués pour la formation pour les services ambulatoires agréés en matière de santé, à savoir : les services de santé mentale, les maisons médicales, les services actifs en matière de toxicomanies, les centres de coordination, les services de soins palliatifs et les centres de télé-accueil.

Les plans de formations sont annuels.

Concernant l'effet positif des plans de formation dans l'organisation interne des associations et dans l'élaboration ou la poursuite des projets développés à destination des bénéficiaires, nous n'avons pas d'évaluation sur le sujet.

Il y aurait lieu en la matière d'interpeller le Président du Collège pour l'envisager sur l'ensemble des secteurs concernés par cette mesure du non-marchand.

Pour ma part, je fais confiance aux associations quant à l'ajustement permanent de leurs structures et de leurs pratiques par rapport aux besoins des bénéficiaires.

Je constate par ailleurs que de nombreuses associations utilisent les moyens attribués à la formation pour soutenir le processus d'évaluation qualitative qui peut être utilisé pour améliorer l'organisation interne des associations et s'interroger sur l'élaboration ou la poursuite des projets développés à destination des bénéficiaires.

## Prévisions formations 2011

## Centres télé-accueil

	Frais de supervision d'équipe et/ou individuelle	Formation/ séminaire/ colloque/ congrès/journée d'étude/ atelier/ conférence	Frais académique (certificat, étude, ...)	Livre/Doc Abonnement	Informatique (livres, formation, logiciel, ...)	Langues	Démarche évaluation qualitative (deq)	Frais de déplacement à l'étranger pour colloques (ticket avion, train, per diem ...)	Montant 2009 (dépendances réelles)	Montant 2010 (estimation)	Montant 2011 (estimation)
ASBL											
Télé-accueil Bruxelles	x	x		x				1.874,92	1.904,08	1.963,05	
Prévention du suicide	x	x		x				1.829,65	1.958,24	2.020,70	

## Centres de coordination

	Frais de supervision d'équipe et/ou individuelle	Formation/ séminaire/ colloque/ congrès/journée d'étude/ atelier/ conférence	Frais académique (certificat, étude, ...)	Livre/Doc Abonnement	Informatique (livres, formation, logiciel, ...)	Langues	Démarche évaluation qualitative (deq)	Frais de déplacement à l'étranger pour colloques (ticket avion, train, per diem ...)	Montant 2009 (dépendances réelles)	Montant 2010 (estimation)	Montant 2011 (estimation)
ASBL											
Bruxelles Assistance		x			x				113,13	2.034,63	1.970,69
CSD		x	x						65,00	4.923,86	5.534,94
Cosedi		x	x						728,71	763,16	864,09
Soins chez soi	x	x							2.077,72	2.121,97	2.214,51
Soins à domicile		x							978,54	1.040,70	1.058,53

Maisons médicales

ASBL	Frais de supervision	Formation/ séminaire/ colloque/ congrès/journée d'étude/ atelier/ conférence	Frais académique (certificat, étude, ...)	Livre/Doc Abonnement	Informatique (livres, formation, logiciel, ...)	Langues	Démarche évaluation qualitative (deq)	Frais de déplacement à l'étranger pour colloques (ticket avion, train, per diem ...)	Montant 2009 (dépendances réelles)	Montant 2010 (estimation)	Montant 2011 (estimation)
Centre africain Promotion Santé		x		x					110,00	671,56	718,96
Centre de Santé du Miroir		x		x					485,17	778,09	813,79
Centre de santé le Goeland		x			x				473,76	778,89	819,97
Collectif de santé la Perche	x	x			x				122,15	691,50	722,40
Fédération bruxelloise des maisons médicales et collectifs de santé francophone									0,00	0,00	0,00
Maison médicale Alpha santé		x		x			x		393,00	640,36	663,77
Maison médicale d'Anderlecht		x		x					360,00	465,63	480,11
Maison médicale l'Aster		x		x					723,00	817,04	845,71
Maison médicale Botanique		x					x		0,00	496,71	515,47
Maison médicale Cité Santé		x							240,00	880,56	759,58
Maison médicale de l'Enseignement		x			x				0,00	397,10	415,97
Maison médicale d'Esseghem		x					x		816,03	589,48	647,62
Maison médicale Étoile santé	x	x					x		185,00	830,67	656,73
Maison médicale de Forest	x	x					x		751,14	407,50	422,92
Maison médicale Free Clinic	x	x							412,75	703,54	725,10
Maison médicale Gallée	x	x	x						215,00	724,63	761,05
Maison médicale Horizons	x	x							387,69	881,55	911,44
Maison médicale Kattebroek	x	x							245,00	500,01	511,72
Maison médicale de Laeken	x	x			x				50,00	780,03	809,36
Maison médicale Marconi	x	x							537,36	715,27	789,77
Maison médicale des Marolles				x					0,00	816,05	773,61
Maison médicale Neptune		x				x			250,00	578,66	870,69
Maison médicale du Nord		x			x				720,40	558,75	586,06
Maison médicale Norman Bethune		x					x		135,00	840,55	867,93
Maison médicale le Noyer	x	x							727,56	746,70	746,27
Maison médicale le Pavillon		x							357,00	403,56	420,16
Maison médicale Riches-Clares		x			x				0,00	709,32	715,56
Maison médicale la Senne	x	x							66,07	772,77	788,92
Maison médicale Santé plurielle	x	x					x		439,00	508,71	527,74
Maison médicale Antenne Tournesol	x	x			x		x		372,00	628,92	624,79
Maison médicale Le 35-ASBL Swinnen		x							614,20	762,84	797,99
Maison médicale Vieux Molenbeek	x	x							496,05	735,24	852,03
Maison médicale Watermael-Boitsfort-Auderghem		x							120,00	812,61	846,12
Promotion santé	x	x							287,50	734,39	764,59



## Service actifs en matière de toxicomanie

ASBL	Frais de supervision d'équipe et/ou individuelle	Formation/ séminaire/ colloque/ congrès/journée d'étude/ atelier/ conférence	Frais académique (certificat, étude, ...)	Livre/Doc Abonnement	Informatique (livres, formation, logiciel, ...)	Langues	Démarche évaluation qualitative (deq)	Frais de déplacement à l'étranger pour colloques (ticket avion, train, per diem ...)	Montant 2009 (dépendances réelles)	Montant 2010 (estimation)	Montant 2011 (estimation)
Addictions	x	x		x	x				3.001,14	3.096,60	3.181,29
Ambulatoire du Solbosch	x	x							1.520,27	1.612,54	1.691,34
CAP-ITI	x	x	x	x		x			2.818,92	3.042,97	3.161,06
Dune	x								1.343,20	1.444,83	1.431,82
Centre médicale Enaden	x	x			x		x		2.720,33	2.689,32	2.777,15
L'Equipe	x	x							2.335,92	2.438,53	2.519,20
Infor-Drogues	x	x			x		x		3.001,90	3.132,65	3.300,33
Interstices	x	x							3.322,74	3.832,21	3.832,21
Lama	x	x	x						2.595,00	3.329,52	3.577,68
Modus Vivendi	x	x							1.856,83	2.368,34	2.370,03
Le Pélican	x	x	x	x	x		x		1.050,18	1.448,95	1.513,60
Prospective Jeunesse		x							1.246,00	1.328,93	1.369,41
Le réseau d'aide aux toxicomanes									2.362,30	2.430,03	2.540,71
Santé et entreprise		x		x	x				920,92	967,53	1.001,39
La Trace	x		x						975,00	2.240,45	2.276,34

## Services de soins palliatifs

ASBL	Frais de supervision d'équipe et/ou individuelle	Formation/ séminaire/ colloque/ congrès/journée d'étude/ atelier/ conférence	Frais académique (certificat, étude, ...)	Livre/Doc Abonnement	Informatique (livres, formation, logiciel, ...)	Langues	Démarche évaluation qualitative (deq)	Frais de déplacement à l'étranger pour colloques (ticket avion, train, per diem ...)	Montant 2009 (dépendances réelles)	Montant 2010 (estimation)	Montant 2011 (estimation)
Arémis	x	x							1.928,96	2.468,43	2.784,24
Cancer/Psy	x								766,23	682,30	620,50
Cefem	x	x							-	346,19	368,50
Centre psycho oncologie									821,88	810,27	830,57
Cité Sérène	x	x							316,00	2.818,32	2.949,61
Continuing Care	x	x							1.933,00	1.993,87	2.243,64

**Question n° 130 de Mme Dominique Braeckman du 16 février 2011 :**

*La formation des travailleurs sociaux.*

L'article 115 du décret du 5 mars 2009 relatif à l'offre de services ambulatoires dans les domaines de l'action sociale, de la famille et de la santé stipule que le Collège accorde aux services ambulatoires agréés des subventions pour les frais de personnel, les frais de formation et pour les frais de fonctionnement. Cela se situe dans la droite ligne de la législation relative aux accords du non-marchand qui prévoit que la subvention pour les frais de formation continuée de l'équipe, en ce compris la supervision, s'élève à 1 % de la masse salariale subventionnée.

Cette subvention est conditionnée par un plan annuel de formation tenant compte de tous les travailleurs subventionnés et qui nécessite un avis favorable des représentants des travailleurs.

Serait-il possible de savoir en quoi consistent les thèmes et modalités des plans de formation des services ambulatoires dont vous avez la tutelle ? Sur combien d'années s'étalent-ils ? Les budgets afférents sont-ils utilisés ? Suffisants ?

Ces plans de formation ont-ils eu un effet positif dans l'organisation interne des associations et dans l'élaboration ou la poursuite des projets développés à destination des bénéficiaires ?

**Réponse :**

Tous les services ambulatoires agréés transmettent leur plan annuel de formation à l'administration au début de chaque année.

Voici les thèmes les plus fréquemment abordés :

Les différents services recourent à des formations pour la plupart ponctuelles et en rapport direct avec leur secteur d'activités :

- dans les Centres de Planning familial, ces formations relèvent de thèmes tels que la sexualité et la multiculturalité, le mariage dans le contexte migratoire, la violence conjugale, la sexualité dans le couple, l'adoption, la formation de base à l'accueil, les familles recomposées, l'adolescence et parentalité, initiation Drama, EVAS (Éducation à la vie affective et sexuelle) et handicap mental, ...;
- dans les Centres d'Action sociale globale, nous rencontrons les thèmes suivants : formation en gestion d'équipe, accessibilité aux soins, communication non-violente, formation aux outils en matière d'aide juridique et droit social, multiculturalité, endettement et surendettement, formation concernant le logement et l'énergie, formation

à l'écoute, au travail communautaire, gestion et encadrement d'une école de devoirs, formation coaching scolaire ...;

- dans les Centres Espaces-Rencontres, nous retrouvons des formations concernant la parentalité, les troubles de la parentalité, le maintien des relations parent-enfant, l'enfance et l'interculturalité, ...;
- dans les Services d'Aide aux Justiciables, nous relevons les matières suivantes : gestion de l'agressivité et de la violence, éthique et déontologie, gestion des problèmes d'attachement et de dépendance dans le traitement de traumatismes complexes, ...;
- et enfin, dans les Services d'Aide à Domicile, les thèmes les plus fréquemment rencontrés concernent les problématiques des « maladies psychiatriques » (dépression, démence, schizophrénie, Alzheimer, ...), des personnes en fin de vie ou atteintes de maladies graves ainsi que du suicide chez les personnes âgées, la pauvreté grandissante, la psychologie de la personne âgée, la formation en management et gestion des ressources humaines, le bien-être au travail, la gestion de l'absentéisme, ...

Certaines formations plus générales se retrouvent dans tous les secteurs d'activités : perfectionnement en secourisme, informatique, comptabilité, gestion administrative et financière, recyclage en langue, gestion du stress sur les lieux du travail, conduite de réunion, prise de parole en public, gestion d'équipe, ...

En outre, certains intervenants suivent des formations de longue durée (étalées sur plusieurs années) telles que les formations en thérapie familiale et systémique, en thérapie de groupe, analyse transactionnelle, formations aux champs de l'adolescence et de la jeunesse, ...

Enfin, tous les services ambulatoires bénéficient de supervisions cliniques et institutionnelles (hebdomadaires ou mensuelles) effectuées par un intervenant extérieur.

L'ensemble de ces formations se présente sous forme de colloques, séminaires, conférences, congrès, supervisions ou de cours.

À la question concernant les budgets y afférents, nous pouvons observer que les subventions allouées sont presque totalement utilisées par l'ensemble des services. Dans le tableau ci-dessous, nous pouvons constater que les centres utilisent en moyenne 76,76 % du montant destiné aux formations (1 % de la masse salariale).

## Frais de fonctionnement (année de référence 2009)

Associations	Frais subventionnés	Plafond (1% de la masse salariale)
Centres de Planning familial	36.360,53	49.232,88
Centres d'Action Sociale Globale	18.043,19	23.665,52
Services d'Aide aux Justiciables	7.386,40	7.399,36
Centres Espaces-Rencontres	1.887,93	2.659,61
<b>Total</b>	<b>63.678,05</b>	<b>82.957,37</b>

Ces chiffres ne tiennent pas compte des Services d'Aide à Domicile car le financement des formations continuées dans ce secteur se calcule différemment : il est inclus dans le forfait horaire pour les aides familiales et les aides ménagères, le 1 % de la masse salariale ne concernant que le personnel d'encadrement.

Pour répondre à votre dernière question, Madame Braeckman, il me revient régulièrement que les plans de formation ont un effet très positif dans l'organisation interne des associations ainsi que dans l'élaboration des projets développés par celles-ci. En effet, ces formations, ont souvent un lien direct avec les fonctions exercées au sein des différentes institutions et participent à l'amélioration des compétences individuelles et collectives. Enfin, on peut constater qu'une réflexion ainsi qu'un travail de coordination s'élaborent progressivement autour de ces plans de formation entre les services au sein de chaque secteur.

**Question n° 133 de M. Vincent De Wolf du 25 février 2011 :**

*Soutien aux initiatives visant le logement d'urgence ou de transit de femmes victimes de violence conjugale.*

Les violences exercées contre les femmes, notamment dans le cadre conjugal ou familial, dont l'ampleur ne doit manquer d'être soulignée, nécessitent une politique transversale soutenue par les divers acteurs politiques, afin de rencontrer les divers aspects de cette problématique.

L'un de ceux-ci concerne l'hébergement et le logement, qu'il soit d'urgence ou de transit, des femmes victimes de violence conjugale. À Bruxelles, les structures permettant, dans, ce cadre, l'accueil de femmes-violentées, accompagnées parfois d'enfants, semblent être insuffisantes.

Dans ce contexte, relevant votre compétence limitée en la matière, je m'interroge quant au soutien de la Cocof apporté aux initiatives susceptibles de mieux répondre précisément aux attentes des fem-

mes victimes de violence conjugale, en matière d'accueil, d'hébergement et de logement.

Je vous poserais, dès lors, les questions suivantes :

- Pourriez-vous me préciser l'ampleur du soutien de la Cocof en la matière ?
- Quelles sont les initiatives et structures soutenues au cours des trois dernières années ?
- Disposez-vous d'un cadastre ajourné des associations et structures procurant, en Région bruxelloise, exclusivement ou non, une offre de logements d'urgence ou de transit en faveur des femmes victimes de violence conjugale ? Quel est-il ?

**Réponse :**

1. La Commission communautaire française offre des places d'accueil pour un public de femmes isolées ou avec enfants parmi les 14 maisons d'accueil agréées. Ainsi, 341 places sont mises à disposition de ce public. Il s'agit d'un peu plus de la moitié de notre capacité globale d'accueil. Le budget global du secteur des maisons d'accueil en 2011 est de 9.515.000 €.

La problématique de l'insuffisance de places d'accueil ne réside pas dans le fait du manque de place en tant que tel mais bien, du prolongement des séjours en institution due d'une part, à l'inaccessibilité financière du marché immobilier et, d'autre part, à la crise du logement.

La crise du logement touche plus particulièrement les femmes et fonctionne comme amplificateur de pauvreté. Bien souvent suite aux violences subies beaucoup de femmes et enfants se retrouvent sans-abris ou très mal logés.

2. En termes d'initiatives ou nouvelles structures, le secteur associatif a développé de multiples projets pour tenter de palier aux problèmes d'accessibilité au logement. Ainsi, certaines maisons ont ouvert des appartements satellitaires à la maison d'accueil. D'autres ont, par contre, conclu des accords avec des agences immobilières sociales. D'autres encore, ont créé des logements de transit. Il s'agit de projets qualifiés de « post-hébergement ». Il est d'ailleurs l'œuvre d'un réel travail de réseau sur le terrain.

Je soutiens depuis 2010 le projet de création d'appartements de transit de la « Maison Rue Verte », via la création de « la Maison la Fraternité ». Ce projet développé par plusieurs associations a permis la création entre autres pour ce qui nous concerne de 8 nouvelles places d'accueil pour femmes.

J'envisage de mener une réflexion avec le secteur des maisons d'accueil sur la question du « post-hébergement ».

3. Il n'existe pas de cadastre de ce type d'initiatives.

**Question n° 135 de M. Alain Destexhe du 28 février 2011 :**

*État d'avancement de la réédition du Guide des sports à Bruxelles.*

Je vous avais interpellé il y a maintenant un peu plus de deux ans sur l'état d'avancement du Guide des sports à Bruxelles.

Pour rappel, vous aviez annoncé le 20 décembre 2007 (il y a donc plus de trois ans maintenant ...) la parution (ou pour être plus précis, la réédition) d'un Guide des sports reprenant l'ensemble des clubs, des infrastructures et des fédérations existant sur le territoire de la Région bruxelloise. Vous annonciez alors que ce guide serait accessible en ligne (mais aussi disponible en version papier) en septembre 2008.

Vu l'absence de résultat au mois de janvier 2009, je vous avais posé une question écrite (n° 381 du 20 janvier 2009) à laquelle vous aviez répondu : « *Après plus d'un an d'utilisation, une analyse globale du fonctionnement des formulaires contenus dans le logiciel a permis de lister les quelques corrections, ajustements ou améliorations à prévoir pour finaliser au mieux l'utilisation des données récoltées. Le CIRB, qui a réalisé cette application internet, présentera prochainement des propositions chiffrées pour cette mise à jour. [...] Parallèlement à la création de la base de données et des formulaires destinés à l'alimenter, une application web a été réalisée pour automatiser l'édition du Guide des sports. Ce nouvel outil est à présent disponible et doit être testé dans le cadre d'un réel projet. Il est destiné à nous permettre de disposer automatiquement d'une maquette du Guide des sports à imprimer. [...] Il sera possible de créer un Guide régional, par commune, par activité sportive ou pour une sélection de communes et d'activités sportives.* ».

Tout cela semblait fort prometteur, d'autant plus que vous annonciez que le projet serait finalisé « pour le mois de septembre 2009 » ...

Nous sommes désormais en mars 2011, Monsieur le Ministre, et quiconque se rendrait sur la page consacrée au « Guide des sports à Bruxelles » ne pourrait que constater que celui-ci semble malheureusement exactement au même point où vous l'aviez laissé il y a maintenant plus de deux ans.



Une situation d'autant plus interpellante que la VGC dispose quant à elle d'un guide complet mis annuellement à jour ...

Mes questions, Monsieur le Ministre, sont donc les suivantes :

- Où en est le projet ?
- Quel montant a été affecté à ce projet depuis sa conception ? Quel sera le montant définitif ? Comment expliquez-vous les multiples retards et l'importance de ceux-ci ?

**Réponse :**

La question de la mise à jour de l'application du Guide des sports pour une consultation en ligne des données encodées est tributaire d'une politique globale de mise à jour complète du site internet de la Cocof.

En effet, le secteur Sport s'est singularisé par une approche dynamique et orientée vers la simplification administrative en développant un système de demande de subvention en ligne qui est utilisé depuis quatre ans. Ainsi, c'est sur son budget propre (39.140 €) que le secteur Sports a cofinancé cette avancée, bien qu'elle bénéficie à l'image de la Cocof toute entière.

Il est ainsi le premier secteur à héberger cette possibilité sur le site internet. L'objectif, bien évidemment, est d'étendre cette faculté à tous les secteurs.

Durant ces quatre années, le secteur Sports a ainsi pu améliorer son outil et corriger une grande partie des problèmes informatiques rencontrés, mais il a surtout pu démontrer la faisabilité du système et considère désormais qu'il appartient au Président du Collège compétent en matière de communication et d'informatique d'assumer la mise en place généralisée d'un site internet orienté vers la simplification administrative. En effet, j'estime que le secteur sport, dont le budget représente une part infime du budget total de la Cocof, a déjà contribué largement à ce développement. Je salue d'ailleurs ici les efforts considérables déployés par mon administration dans ce projet. Les mises à jour nécessaires à la mise en ligne des données pourraient servir à l'ensemble des secteurs de la Cocof.

Ceci étant dit, je considère toujours comme primordial l'accès de l'information à tout un chacun. Les données relatives au sport sont bel et bien mises à jour de manière continue par l'administration de la Cocof. La base de données utilisée contient actuellement plus de 750 associations sportives et 350 infrastructures sportives. Je travaille actuellement sur une solution pragmatique pour les rendre accessibles au public et je ne manquerai pas de vous avertir des suites de ce dossier.

**Question n° 139 de Mme Mahinur Ozdemir du 11 mars 2011 :**

*L'évaluation des activités des « Espaces-Rencontres ».*

Lors mon interpellation du vendredi 19 novembre 2010, j'ai eu l'opportunité de vous interroger sur les activités des « Espaces-Rencontres ».

À cette occasion, vous m'aviez répondu qu'il était impossible de vous prononcer sur le sujet puisqu'une évaluation, concernant l'ensemble des « Espaces-Rencontres » en Communauté française, était en cours de réalisation par le service des Sciences de la famille de la Faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université de Mons. Vous m'aviez également affirmé que ces résultats seraient à votre disposition mi-décembre.

Monsieur le Ministre, pourriez-vous me communiquer les résultats de cette évaluation concernant l'ensemble des « Espaces-Rencontres » ?

**Réponse :**

En réponse à votre question, veuillez trouver ci-joint le rapport final de l'étude d'évaluation du secteur des Espaces-Rencontres menée par l'Université de Mons.

« Faculté de Psychologie et des Sciences de l'Éducation

Service des Sciences de la Famille (Prof W. Lahaye)

Évaluation des services « Espaces – Rencontres »

Recherche menée avec l'aide de la Région wallonne, Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé.

Synthèse au rapport final

6 décembre 2010

W. Lahaye

H. Desmet

J.-P. Pourtois

Chercheurs : V. Braconnier et C. Philippo

**1. Le cadre de la recherche**

Pour rappel, la présente recherche vise deux objectifs. Le premier but concerne la réalisation d'un état des lieux des services Espaces-Rencontres. Cette phase descriptive cible trois niveaux d'intérêt. Le premier permet de mieux cerner l'adéquation du travail des Espaces-Rencontres aux besoins des populations; le deuxième décrit la méthodologie du travail psychosocial mis en œuvre dans ces services; le

troisième évalue l'insertion des Espaces-Rencontres dans des réseaux de services psychosociaux.

Le deuxième objectif de la recherche est d'établir des pistes de propositions pour l'organisation du secteur des Espaces-Rencontres compte tenu des analyses faites au cours de la phase descriptive.

La présente recherche a fait l'objet de plusieurs rapports d'activités. Un premier rapport intermédiaire, un rapport intégratif et un rapport final. La présente synthèse rassemble ces différentes étapes.

## 2. Méthodologie de la recherche

Afin d'éclairer le dispositif méthodologique des pratiques des Espaces-Rencontres, différents types d'informations ont été récoltés. Cette diversité devait permettre, entre autres, d'obtenir une triangulation des sources en vue d'assurer une meilleure compréhension de la démarche des centres. Par cette triangulation, notre souci était de donner un éclairage selon deux perspectives : d'une part, dégager les modes de fonctionnement, les pratiques et les principes de base autour desquels s'organisent tous les Espaces-Rencontres et d'autre part, cerner la singularité de chacun des centres dans leurs variantes pour en spécifier l'originalité. Dans cette perspective, deux vagues de visites ont été nécessaires auprès de chaque Espace-Rencontre.

La première a permis, outre d'établir un premier contact avec les chercheurs, de récolter l'ensemble des supports écrits qui structurent les étapes du travail des centres. La deuxième étape, plus qualitative, a permis de rassembler des informations plus ciblées sur les dispositifs méthodologiques et d'encadrement qui visent l'accompagnement des visites depuis la demande jusqu'à la clôture en passant par le suivi des personnes impliquées et les contacts établis avec les autres institutions de références.

### 2.1. La première vague de récolte d'informations

Dans un premier temps, chaque Espace-Rencontre a fait l'objet d'une visite par l'équipe des chercheurs. Cette visite était l'occasion d'un premier échange de 1 h. à 1 h. 30 au cours duquel un premier descriptif de fonctionnement a été élaboré. Les thématiques abordées au cours de cette première rencontre ont été les suivantes : la gestion des lieux et des horaires, les règles du fonctionnement intérieur, les modalités de rencontres, l'organisation des sorties, l'opportunité et la procédure des entretiens avec les différentes personnes (parents gardiens, parents visiteurs et enfants), les rapports internes et externes, la gestion de la clôture des dossiers et les problématiques face auxquelles les coordinateurs et intervenants sont confrontés.

Outre ces informations récoltées sur l'organisation particulière, chaque Espace-Rencontre a été invité à nous faire parvenir les rapports d'activités cor-

respondant aux trois dernières années d'intervention (de 2007 à 2009). Suite à notre demande, nous ont été également transmis les structures des rapports internes et externes ainsi que les règlements d'ordre intérieur.

Cette première vague de récolte d'informations a été clôturée par un rapport intermédiaire de recherche. Les annexes à ce rapport reprennent les analyses de contenus de l'ensemble des différents supports écrits récoltés.

### 2.2. La deuxième vague de récolte d'informations

Les visites organisées dans un second temps avaient une ambition plus qualitative. Il s'agissait de soumettre les coordinateurs et les intervenants des Espaces-Rencontres à des entretiens semi-structurés en vue de mieux cerner les dispositifs méthodologiques et les fondements principiels (rapport à la règle, au mandat, aux personnes, ...) qui structurent, orientent et déterminent le travail réalisé dans les centres.

Cette étape est un prolongement des investigations réalisées au cours de la première vague de la récolte d'informations. Les données obtenues à partir d'entretiens permettent d'approfondir de manière qualitative les analyses faites à l'occasion du premier rapport intermédiaire. L'intention est également de permettre une triangulation des données. Il s'agit dans ce cas de croiser les sources d'informations et les regards des informateurs. Ainsi, l'analyse permet, d'une part, de confronter les différents rapports d'activités aux dires des acteurs; d'autre part, d'entendre les éclairages provenant de différents acteurs (coordinateurs et intervenants). Ces regards mutuels s'enrichissent et livrent les différentes facettes d'un même contexte.

Par ailleurs, les entretiens permettent une libération des évocations plus que ne le permettraient un compte rendu ou des questionnaires écrits. Il s'agit de susciter les échanges afin de favoriser les contenus de vie qui prennent place au sein des Espaces-Rencontres. Ces contenus renvoient à l'historicité du suivi des rencontres depuis l'ouverture d'un dossier jusqu'à sa clôture. La méthodologie du travail est ainsi détaillée; les principes directeurs sont rendus explicites ou apparaissent à travers l'évocation de cas ou de pratiques routinières propres aux différents centres. Ce sont ces règles que nous tentons de dégager afin de mieux définir l'identité que se construisent les Espaces-Rencontres entre le cadre légal assigné par décret, les contextes institutionnels avec lesquels traitent les centres (le juridique, le secteur de l'aide à la jeunesse, les institutions de santé, ...) et l'expérience de terrain que se forge chacun des Espaces-Rencontres.

Pour guider les entretiens, une trame structure les questions. Elles font suite à l'analyse des informations récoltées à l'occasion de la première vague

d'investigations. Cette trame permet une coordination des contenus comparables d'un Espace-Rencontre à l'autre. L'entretien est réalisé auprès de chaque Espace-Rencontre. Il prend une durée de 2 h. à 2 h. 30.

Ces entretiens ont fait l'objet d'une retranscription et d'une analyse de contenu qui sous-tendent le rapport final et la présente synthèse. Les travaux de retranscription et d'analyse figurent en annexe au rapport final.

### 3. État des lieux du secteur

#### 3.1. Adéquation des services aux besoins de la population

Les Espaces-Rencontres agréés par la Région wallonne traitent actuellement plus de 1.500 dossiers annuellement. En constante augmentation, l'essentiel de ces dossiers provient des tribunaux jusqu'à plus de 90 % pour certains centres). Suivent en ordre d'importance les dossiers issus des services de la jeunesse (SAJ et SPJ) qui, selon les Espaces-Rencontres peuvent prendre une place variable (de 1 % à 33 %). Viennent enfin les demandes spontanées qu'i représentent une masse largement modérée de 2 % à 10 %.

Le nombre de dossiers clôturés au regard des dossiers ouverts est variable d'un Espace-Rencontre à l'autre (de 22 % à 67 %). À titre indicatif, relevons que la moyenne des proportions de ces dossiers clôturés atteint 48,63 % pour l'ensemble des centres considérés.

Ci-après, à titre illustratif, figure l'analyse comparée des dossiers traités et clôturés pour l'année 2009.

**Tableau comparatif des pourcentages de dossiers clôturés, pour chaque ER, en 2009**

	Arlon	Verviers	Neuf-château	Dinant	Charleroi	La Hulpe	Amay	Mons	Tournai	Namur	Marche-en-Famenne	Liège	Total
Nombre de dossiers traités en 2009	54	83	67	57	166	131	62	224	134	165	72	358	1.573
Nombre de dossiers clôturés en 2009	25	56	40	31	37	67	25	101	83	71	39	137	712
Pourcentage de dossiers clôturés	46,2	67,4	59,7	54,3	22,2	51,1	40,3	45	61,9	43	54,1	38,3	

Moyenne des pourcentages : 48,63

Écart-type des pourcentages : 11,7

Les motifs invoqués justifiant la clôture d'un dossier peuvent être variés (à l'initiative d'une des parties ou de l'espace-rencontre, suite à une solution dégagée, en fonction de circonstances extérieures au service : autre prise en charge, attente d'un jugement). Néanmoins, l'argument premier concerne directement la personne du parent visiteur.

Les problématiques rencontrées par les centres peuvent également éclairer les facteurs explicatifs de la clôture des dossiers. Il arrive régulièrement que les centres soient confrontés à des situations qui amènent à suspendre les rencontres (par exemples : agressivité, assuétudes – drogues ou alcool –, non respect du cadre, troubles psychiatriques). Par ailleurs, l'ensemble des Espaces-Rencontres signale une augmentation de situations précarisées, de cas relevant de la psychiatrie et de parents présentant de lourdes difficultés éducatives.

Les contextes difficiles auxquels sont confrontés les Espaces-Rencontres permettent de mieux comprendre la forme contraignante que peut prendre le règlement d'ordre intérieur qui vise à cadrer le moment des rencontres tout en prescrivant de multiples interdits en vue d'éviter les comportements sous l'emprise d'assuétudes et/ou de violence. Dans cet ordre d'idée, il importe de signaler que la structure contraignante de l'organisation des centres engendre un sentiment de déresponsabilisation, de privation d'auto-détermination de la part des parents. Un effet non souhaité et contre-productif eu égard aux objectifs poursuivis par les Espaces-Rencontres.

### *3.2. Méthodologie du travail psychosocial au sein des services*

L'organisation structurelle est largement similaire d'un Espace-Rencontre à l'autre, même si les horaires, l'accompagnement des rencontres et les modalités d'entretiens sont variables. En d'autres termes, les grandes étapes d'un dossier sont généralement identiques (premier entretien, organisation des rencontres, entretiens de suivis, ...). Toutefois, une large variabilité apparaît dans les contenus et les pratiques. Celle-ci s'explique par l'histoire de chaque Espace-Rencontre, les axes théoriques privilégiés, les réflexions menées en équipe, les formations suivies par le personnel, l'infrastructure des locaux, les problématiques des populations accueillies, le type de relation entretenue avec les services envoyeurs.

Plus particulièrement, l'accompagnement des familles est réalisé selon des approches différentes (application de méthodes systémiques, approche à caractère plus analytique ...). Cependant, conformément au décret, les Espaces-Rencontres affirment ne pas travailler dans un registre thérapeutique. Ainsi, les principes fondamentaux du décret ne sont pas trahis, mais ses dispositions laissent la liberté à un large éventail d'interprétations susceptibles de laisser les Espaces-Rencontres y inscrire leur histoire, leur spécificité, leur contexte.

Une large majorité des centres organise les rencontres le mercredi et le samedi. Des permanences sont généralement organisées, mais le temps consacré aux permanences peut varier en fonction des temps de travail organisables. Si le temps des visites est variable en fonction des centres, il est évolutif dans chacun d'eux. Toutefois, systématiquement, un temps de rencontre maximal à l'intérieur des locaux ainsi qu'en sorties est fixé. Lorsque les sorties sont autorisées, tous les centres imposent un nombre minimum de rencontres au sein des locaux. Pour la majorité des ER, les visites sont organisées dans une salle commune. Des jeux y sont souvent disponibles. Enfin, dans certains centres, une cuisine est à disposition des parents si plus d'intimité est nécessaire.

Dans le cas où les visites ne seraient pas exercées, elles sont perdues si annulées par le parent visiteur et souvent reportées si c'est le parent gardien qui ne se présente pas. Le suivi des familles est généralement illimité dans la durée, bien que l'aspect transitoire du service de l'Espaces-Rencontre soit mis en évidence.

Afin que les parents (gardiens et visiteurs) ne se croisent pas, tous les centres imposent 15 minutes de délais avant et après la rencontre. Ce temps peut être consacré au parent visiteur, à l'enfant ou encore au parent gardien en fonction des Espaces-Rencontres. Il est généralement utilisé pour la mise en place de courts entretiens.

En ce qui concerne ces entretiens, tous les Espaces-Rencontres exigent un premier entretien avant la mise en place des rencontres. La plupart du temps, un courrier est envoyé aux parents, leur demandant de prendre contact eux-mêmes avec le service. Chacun des parents est rencontré individuellement. Cette rencontre n'est pas systématique pour les enfants qui ne sont pas toujours vus en entretien. Pour certains centres, une visite des locaux est organisée. D'autre part, la majorité impose des entretiens de suivis. La fréquence de ceux-ci est variable en fonction des centres. Les entretiens sont conduits soit par le coordinateur, soit par le coordinateur accompagné d'un intervenant, soit par chacun à tour de rôle.

Tous les Espaces-Rencontres possèdent un rapport interne pour chaque famille. Son intitulé et son contenu varient en fonction des services. En ce qui concerne les rapports externes, lorsque la situation est liée à la justice, tous les services l'envoient au tribunal, mais leur contenu est très variable. La plupart des centres se limitent à un rapport de fréquentation, d'autres y indiquent plus d'informations relatives à l'évolution de la qualité des rencontres. Pour les SAJ/SPJ, certains centres n'envoient pas de rapport mais se rendent aux réunions programmées.

### 3.3. Insertion des Espaces-Rencontres dans des réseaux de services

En ce qui concerne les relations relatives à l'intervention ou l'accompagnement des personnes proprement dits, il existe peu de réalisations qui traduiraient une mise en réseau des Espaces-Rencontres avec d'autres services. Au niveau de la méthodologie de travail et des missions, tous les centres ont des pratiques indépendantes des services psychosociaux. Par contre, au niveau financier, seuls deux Espaces-Rencontres sont autonomes en Région wallonne. La dépendance financière est liée à d'autres services avec lesquels ils partagent des locaux : Planning familial, CARPE (Centre d'Aide à la Réalisation de Prestations éducatives), CPAS, Association Prisme et Résonance, ONE, COF (Centre d'Orientation et de Formation), SEPT (Service d'Étude et de Prévention du Tabagisme), Mutualités socialistes, Aide sociale aux Justiciables (pour deux centres). Dans trois Espaces-Rencontres, un intervenant et/ou le coordinateur travaillent également pour l'ASBL dont ils dépendent financièrement.

Majoritairement, les relations entre les Espaces-Rencontres et les principaux services envoyeurs avec lesquels ils travaillent sont relativement favorables et suffisamment efficaces. À ce titre, les relations avec la Justice, les SPJ et SAJ sont décrites en termes de « partenariat », de « collaboration » et, minoritairement, comme des « échanges d'informations ». La plupart des Espaces-Rencontres expliquent la qualité de cette relation partenariale ou collaborative par les contacts favorables qu'ils entretiennent avec les magistrats, et par la compréhension adéquate de leurs missions par les envoyeurs. Tous les Espaces-Rencontres fournissent *a minima* un calendrier des rencontres aux mandants et la majorité des centres y précisent les fréquences tant au niveau des rencontres, que des absences, des désistements, des sorties et des entretiens.

Cependant, malgré la qualité des relations qui existent, les contenus des rapports envoyés aux magistrats, aux SPJ et SAJ, se limitent à une description succincte des différentes étapes auxquelles sont attendues les parties en présence dans l'Espace-Rencontre (par exemple : présence aux rencontres, désistements, temps des rencontres, participation aux entretiens proposés, etc.). Cette attitude minimale est également manifeste dans les contacts téléphoniques, l'implication au cours des réunions et des audiences. Il s'agit essentiellement d'une position qui exprime une volonté de ne pas s'engager dans une démarche d'expertise.

Dans le décret du 27 mai 2004, il est notifié que les missions des Espaces-Rencontres sont réalisées « en encadrant par un tiers neutre l'exercice du droit aux relations personnelles » (article 4, § 3, 2°). L'article 4 du décret précise également les principes d'autonomie des Espaces-Rencontres et, en son article 5, les modalités du secret professionnel. Tous

les centres s'y conforment, mais selon des intensités différentes. Certains seront dans l'absence stricte de contact avec les mandants, d'autres favoriseront davantage l'ouverture. Ainsi, tous les Espaces-Rencontres, conformément au décret, s'interrogent et, lorsqu'ils l'estiment nécessaire, lèvent le secret professionnel quand l'intérêt de l'enfant l'exige.

### 3.4. Satisfaction versus limites ou paradoxes au sein des Espaces-Rencontres

La plupart des Espaces-Rencontres expriment largement leur satisfaction quant au travail réalisé. Leur perception quant à la qualité des réponses qu'ils apportent aux usagers reste entièrement favorable. La qualité des équipes est loin d'être remise en cause, elles sont désignées comme un point fort de la structure. Elles sont généralement pluridisciplinaires, cohérentes eu égard aux missions définies, proactives dans le cadre des supervisions et des post-formations.

Néanmoins, la méthodologie d'enquête mise en œuvre dans la présente recherche a permis de mettre à jour différentes limites et paradoxes propres aux modalités de fonctionnement des Espaces-Rencontres. Ces aspects sont loin de remettre en question la pertinence du travail des Espaces-Rencontres ou la qualité et l'engagement des équipes dont nous avons pu faire la preuve au cours des différentes étapes de la récolte des données. Les indicateurs relevés en tant que limites et/ou paradoxes permettent plutôt de mieux cerner les difficultés rencontrées par les centres et de mieux définir les questions de fond sur lesquelles une position devrait être adoptée en vue d'orienter une certaine harmonisation de l'organisation du secteur.

Ces indicateurs concernent les sources d'information, les besoins structurels, le paradoxe des mandats et des écrits, le paradoxe de la neutralité et de l'accompagnement, le paradoxe de la responsabilité des familles, le paradoxe de la diversité des pratiques et de l'identité des centres. Nous les expliquons succinctement ci-après.

## 4. Propositions réflexives concernant l'organisation du secteur

### 4.1. Les sources d'information

Peu d'informations tant quantitatives que qualitatives sont disponibles dans les rapports d'activités des centres. Plusieurs indicateurs seraient susceptibles de mieux cerner tant la population usagère des centres que le cheminement du travail accompli par les coordinateurs et les intervenants dans les Espaces-Rencontres. À ce titre, il serait intéressant que les centres puissent fournir lors de la constitution des rapports annuels d'activités les indicateurs suivants : le milieu socio-économique et culturel / le niveau socio-professionnel des usagers; l'identification précise des envoyeurs; la datation des dossiers (dé-

but et clôture); les raisons de la clôture des dossiers répertoriés comme tels. Ces indicateurs doivent évidemment respecter toutes les sécurités relatives au secret professionnel et donc rester anonymes.

La récolte de ce type d'informations vise avant tout un intérêt compréhensif. À travers leurs rapports d'activités, les Espaces-Rencontres fournissent un ensemble de données peu homogènes. D'une part, cette situation rend la compréhension difficile de l'évolution de chacun des Espaces-Rencontres en termes de population, de nombre de dossiers ouverts, clôturés ou transitoires, etc. D'autre part, ces conditions complexifient la comparaison des différents Espaces-Rencontres en Région wallonne.

L'ajustement des données récoltables à travers les rapports d'activités devraient favoriser les prochaines études faites dans un secteur dont les enjeux sont de plus en plus criants.

#### 4.2. Les besoins structurels

Face aux conditions financières difficiles dans un contexte de croissance des demandes, les Espaces-Rencontres soulignent les principaux problèmes auxquels ils doivent faire face : l'infrastructure, le fonctionnement, le personnel et les formations. La plupart est confrontée au manque, à l'exiguïté et à la vétusté des locaux. La promiscuité dans laquelle se déroulent les rencontres en remet parfois en cause le bon déroulement (exemple : dans certains centres plus importants, on assiste à l'organisation de dix rencontres dans une seule grande salle sous le regard de trois intervenants-observateurs; dans d'autres centres plus restreints, deux à trois rencontres peuvent se tenir dans une salle réduite de 20 à 30 m<sup>2</sup>). Plusieurs centres signalent également la nécessité d'une réfection des locaux. À l'exception de deux Espaces-Rencontres de la Région wallonne, les centres occupent des infrastructures partagées avec des ASBL auprès desquelles une location est due. Le prix de cette location reste modérée mais ampute les budgets disponibles. Le problème principal de ce partage des locaux est qu'il empêche parfois l'ouverture des centres à des moments propices aux rencontres (notamment le mercredi après-midi, moment auquel les enfants sont susceptibles d'être libérés des obligations scolaires). Par ailleurs, les budgets restreints rendent souvent difficile la réparation ou le remplacement du matériel de bureau (matériel informatique) nécessaire à la gestion des dossiers.

En ce qui concerne le personnel, les centres souhaiteraient avoir la possibilité de réunir des équipes plus stabilisées. En règle générale, ces équipes sont composées de personnes investies à temps partiel. Du personnel administratif permettrait de décharger les intervenants des tâches plus fonctionnelles en vue de se consacrer au suivi des familles voire d'élargir le temps disponible à l'organisation des rencontres.

Même si le personnel s'engage dans des cycles de formations spécifiques (approche systémique, thérapie brève, assuétudes, ...), peu de temps disponible lui est laissé compte tenu de l'urgence de la gestion des dossiers. Par ailleurs, les budgets ne permettent que de suivre des formations peu onéreuses.

L'augmentation du nombre de centres apporterait-il une solution aux problèmes structurels ? Les positions des Espaces-Rencontres à ce sujet sont partagées. Concernant la création d'éventuelles antennes, des avantages sont soulignés : améliorer la proximité géographique et humaine pour les usagers; permettre de gérer des rencontres, des entretiens individuels. Toutefois, le bilan concernant une antenne existante montre une saturation rapide tant au niveau du nombre de dossiers pris en charge qu'au niveau de l'offre des moments d'ouverture. De manière nuancée, une minorité d'Espaces-Rencontres se prononce pour ce type de solution dans leur arrondissement mais une large majorité privilégie la solution d'un renforcement ou d'une consolidation des structures existantes en termes de moyens, de personnels et d'infrastructure.

#### 4.3. Le paradoxe du mandat et des écrits

Les Espaces-Rencontres sont-ils (s'estiment-ils être) mandatés ou non ? Cette question nous semble fondamentale, car elle détermine la relation de l'Espace-Rencontre entre le demandeur et le sujet sur qui porte l'action. Certains centres ne se considèrent pas comme mandatés par la Justice ou les autres services (SAJ ou SPJ) qu'ils appellent « envoyeurs ». Selon certains, cette absence de mandat garantit l'indépendance, voire la liberté d'action des centres. Par contre, d'autres se considèrent comme étant mandatés par les envoyeurs. Cette compréhension de leur mission leur permet de donner une impulsion au cadre de leur travail avec les personnes.

Il est vrai que le décret du 27 mai 2004 ne précise rien à ce propos (cf. article 2, § 2 « Les missions visées au § 1<sup>er</sup> sont exercées dans le cadre d'une procédure judiciaire, administrative, ou à la demande des parents. »). Par ailleurs, la relation peut se situer dans trois registres différents (le judiciaire, l'administratif ou la demande libre). La posture de l'Espace-Rencontre pourrait donc être différente selon le registre de la demande. De même, en fonction de ces contextes, les familles peuvent également se positionner différemment.

Le corollaire de cette imprécision quant au cadre du mandat de la mission est de rendre problématique la gestion des rapports écrits. Qu'indiquer dans le rapport externe ? Quel est l'impact du rapport sur l'intérêt de l'enfant ? Traiter du conflit des adultes ne risque-t-il pas d'être préjudiciable à l'enfant ? Autant de questions que croisent les Espaces-Rencontres dans la gestion des rapports externes et qui déno-

tent le conflit d'intérêt ou le paradoxe dans lequel se trouvent les intervenants des Espaces-Rencontres dans la réalisation des écrits : garantir le droit des personnes tout en sauvegardant le droit, le respect et l'intérêt de l'enfant.

À ce titre, l'implication et la portée des rapports sont radicalement différentes selon l'origine des demandes (la justice, l'administratif et le privé). C'est à ce niveau qu'il nous semble que le problème des écrits et, par extension, du secret professionnel et de la neutralité, se pose : l'origine de la demande n'étant pas la même, le degré d'intervention par rapport à l'enfant n'est pas le même. Or, dans les circonstances présentes, quel que soit le cas de figure, le fonctionnement de l'Espace-Rencontre est identique pour tous les cas de figure.

Dans ce contexte il semble que les écrits à tout le moins (mais aussi dans une plus large mesure, le type d'entretien et d'accompagnement) devraient être adaptés en fonction de l'origine des demandes. Lorsque la démarche relève soit du « protectionnel », soit du « civil » soit encore du « privé », le traitement des dossiers devrait subir une attention différente compte tenu du droit des personnes et de l'intérêt de l'enfant.

Dans cette perspective, il semble urgent qu'un débat soit mis en place entre la Justice, les SAJ et SPJ, et les Espaces-Rencontres afin de préciser la teneur et les enjeux des écrits.

#### 4.4. *Le paradoxe de la neutralité et de l'accompagnement*

Dans le décret du 27 mai 2004, il est notifié que les missions des Espaces-Rencontres sont réalisées « en encadrant par un tiers neutre l'exercice du droit aux relations personnelles » (article 4, § 3, 2°). À ce titre, les Espaces-Rencontres remplissent concrètement leur mission d'encadrement afin de permettre au parent visiteur d'exercer son droit aux relations personnelles avec son/ses enfant(s). Toutefois, tant le concept de neutralité que celui d'encadrement demandent à être précisés dans la variété des contextes rencontrés.

Ainsi, les rencontres peuvent donner lieu à des expériences négatives. L'intérêt de l'enfant doit également être préservé. En effet, comment organiser des rencontres en étant témoin d'une relation déficiente, d'un parent inadéquat, d'un enfant pris dans un conflit de loyauté. Comment garder un point de vue de neutralité ? Lorsqu'ils l'estiment nécessaire et quand l'intérêt de l'enfant l'exige, tous les Espaces-Rencontres lèvent le secret professionnel. Cette problématique liée à la neutralité et au secret professionnel traverse également l'enjeu des rapports écrits externes.

L'encadrement suppose une certaine intervention. De quel ordre relève cette intervention ? Pour tous

les Espaces-Rencontres, il est clair que les usagers ne font pas appel aux centres pour l'exercice d'une thérapie. La demande est celle d'un droit de visite. Si des problèmes éducatifs se présentent, ils sont supposés être traités par ailleurs dans d'autres services. Toutefois l'ambiguïté persiste. Les entretiens préliminaires, intermédiaires ou d'évaluation renvoient à cette ambiguïté. Bien que chaque Espace-Rencontre se défende de faire de la thérapie, la limite est ténue. Plusieurs centres effectuent une analyse de la demande, une investigation des situations personnelles et relationnelles, une observation des relations parents-enfants, un travail au niveau de la collaboration, un travail avec l'enfant (exemples : valorisation des besoins de l'enfant, utilisation d'objets transitionnels ...). Plusieurs intervenants suivent des formations en psychologie systémique, thérapie brève, approche freudienne ... De plus, les problématiques rencontrées par les parents (alcoolisme, violence, problèmes psychiatriques, handicap, ...) conduisent les intervenants à agir de manière adaptée et donc à se former et à intervenir de manière à réduire les difficultés rencontrées afin que les séances de rencontre se déroulent au mieux. Dès lors, comment qualifier ces entretiens : entretiens d'aide, de soutien, informatifs, de cadrage, d'évolution, d'évaluation ... ?

Si aucun Espace-Rencontre n'effectue un travail d'expertise ou si ce travail est parfois conseillé au magistrat, il semble que, en vue de clarifier les situations, le recours aux expertises devrait être plus récurrent dans des contextes difficiles. Ces démarches éviteraient aux centres d'être confrontés à des situations qui ne leur permettent pas de garantir l'intérêt de l'enfant. Dans cette perspective, si le travail d'expertise n'est pas sollicité, les entretiens préliminaires devraient permettre de mieux mesurer si l'intérêt de l'enfant peut être sauvegardé ou si d'autres services d'aide ou d'accompagnement doivent être sollicités préalablement aux rencontres.

#### 4.5. *Le paradoxe de la responsabilisation des familles*

La plupart des Espaces-Rencontres confirme que le facteur essentiel de succès de l'opération des rencontres (que l'issue soit de l'ordre de la restauration du lien ou non) est celui de la responsabilisation des parents. Dans cette perspective, il importe, pour les centres, d'éviter le jugement, l'assistantat qui déresponsabilise ou « vole la responsabilité des personnes ».

Paradoxalement, nombreux sont les signes de déresponsabilisation parentale dans le cadre de l'exercice des Espaces-Rencontres. Sans vouloir être exhaustifs, citons quelques traits organisationnels qui se rapportent à cette déresponsabilisation. Tous les centres favorisent la non rencontre des parents en début et fin de rencontre. Les entretiens sont systématiquement organisés de manière individuelle. Le règlement d'ordre intérieur est essentiellement pro-

hibitif. Le nombre de comportements proscrits est important. Peu d'ouvertures y sont consacrées aux opportunités parentales dans le cadre des rencontres (par exemple apporter des jeux).

Selon les Espaces-Rencontres, l'implication demandée aux parents dans le processus d'accompagnement est plus ou moins importante. Si certains centres semblent davantage centrés sur le bon déroulement des rencontres, dans la sérénité et la sécurité, d'autres sont davantage proactifs dans le cheminement des personnes, en favorisant, par exemple, la limite de l'intervention dans le temps.

À ce titre, il semble que l'accompagnement des personnes devrait s'effectuer dans une perspective responsabilisante en accord avec une démarche favorisant la restauration du lien de filiation avec l'enfant, sans qu'elle ne soit pour autant imposée. Cette conception de l'accompagnement permet par ailleurs d'envisager une limite de saturation à l'exercice et au soutien des rencontres.

#### 4.6. Le paradoxe de la diversité des pratiques et de l'identité des centres

Consultés à propos de la diversité des pratiques, les Espaces-Rencontres s'expriment unanimement en faveur d'une harmonisation de leurs services mais en respectant la richesse de leur hétérogénéité due tant à leur histoire, qu'à la différence de leurs populations usagères, leurs ancrages théoriques et méthodologiques. Il s'agit donc de la recherche d'une identité commune dans le respect des différences singulières et propres à chacun des services.

Il nous semble que cette difficile recherche identitaire émane davantage de la spécificité des missions confiées aux Espaces-Rencontres, plutôt que de la divergence des fonctionnements internes. En Région wallonne, le décret du 27 mai 2004 (article 4, § 1<sup>er</sup>) précise les missions des Espaces-Rencontres en ces termes :

« 1° permettre au parent avec lequel l'enfant ne vit pas, l'exercice normal de son droit aux relations personnelles lorsque ce droit a été interrompu ou lorsqu'il se déroule difficilement ou de manière conflictuelle;

2° contribuer à créer ou à restaurer la relation entre l'enfant et le parent avec lequel il ne vit pas. ».

La difficulté de l'articulation se situe entre d'une part, l'exercice normal du droit aux relations personnelles et d'autre part, la *création* ou la *restauration* de la relation entre l'enfant et le parent. On se situe à la fois dans un registre de « Droit » et dans un registre « Psychosocial ». L'enjeu est de pouvoir concilier les deux. Cet exercice de conciliation entre les deux registres devient encore plus complexe dans la mesure où les envoyeurs se situent soit dans le Protectionnel, soit dans le Civil, voire dans l'ordre des

demandes spontanées. Dans ce cas, on hésite entre le droit aux personnes et la protection ou l'intérêt de l'enfant. L'activité des Espaces-Rencontres se situe à l'intersection du judiciaire, des matières liées à la jeunesse, et des matières liées aux personnes, aux familles.

Néanmoins, quel que soit le registre dans lequel les Espaces-Rencontres sont amenés à exercer leur fonction, la convergence des pratiques est celle de garantir l'intérêt de l'enfant dans sa double filiation. En d'autres termes, assurer, dans la mesure des possibilités organisationnelles de l'Espace-Rencontre, une reprise de la filiation potentielle dont l'enfant dispose *a priori* avec chacun de ses parents, sachant que cette double filiation est nécessaire au bon développement de la santé psychique du jeune. Il s'agit de garantir cette double filiation dans l'univers psychique et non matériel. Autrement dit, l'importance de cette relation est d'éviter auprès de l'enfant l'absence d'une symbolisation parentale plutôt que de vouloir garantir à tout prix le retour d'une relation qui pourrait s'avérer toxique pour le jeune.

Effectivement, on constate que si l'axe principal des Espaces-Rencontres concerne « le droit à la relation personnelle », les problématiques parentales rencontrées ainsi que la dynamique relationnelle observée au sein des rencontres et lors des entretiens conduisent les centres à considérer avant tout les besoins de l'enfant. Faire en sorte que « les parents puissent davantage être en phase avec les besoins de l'enfant et pas dans leur besoin d'avoir le droit de pouvoir voir leur enfant ».

Dans cette perspective, ne faudrait-il pas considérer que l'identité des Espaces-Rencontres se trouve dans le respect et la garantie du droit de l'enfant à sa double filiation ? D'autant plus que certains centres l'évoquent dans les indicateurs de réussite : « Avoir un parent visiteur motivé pour reconstruire quelque chose avec son enfant et un parent gardien prêt à faire des concessions et à laisser une place au parent visiteur ».

Considérer les besoins de l'enfant au niveau de sa double filiation, c'est faire aussi une distinction entre les dossiers qui émanent du « Protectionnel » et ceux qui proviennent du « Civil ». En effet, l'état de difficulté ou de danger situe la problématique dans un registre relationnel sensiblement différent pour les Espaces-Rencontres et donc dans une relation différente au service envoyeur.

Pour répondre aux besoins de la population, il nous semble qu'il convient d'être cohérent. L'Espace-Rencontre est un lieu de rencontre entre un parent et son enfant dans sa double filiation, considérant les rapports différents selon qu'il s'agit du Protectionnel ou du Civil.



## 5. Conclusions et perspectives

Les méthodologies employées dans les ER présentent une très large variabilité (horaires, organisation des rencontres, entretiens ...). Celle-ci s'explique par l'histoire de l'ER, les réflexions menées en équipe, les formations suivies par le personnel, l'infrastructure des locaux, les problématiques des populations accueillies, le type de relation entretenue avec la Justice, les services SAJ ou SPJ.

Malgré cette diversité, bien des similitudes dans les pratiques sont observables entre les Espaces-Rencontres. À ce niveau, la FESER se révèle un outil indispensable de cohérence. Toutefois, la difficulté que croisent les Espaces-Rencontres se situe au niveau de leur identité commune. Le décret et le code de déontologie fixent des balises qui ne semblent pas être révélatrices de cette identité. La plupart des centres estiment que le décret leur donne une grande liberté. Il est vrai que, bien que le cadre soit précis, une grande liberté est laissée quant à l'application des méthodes. Il faut reconnaître que cette autonomie est créatrice et justifie pleinement la passion et la richesse des réflexions menées au sein de chaque Espace-Rencontre que nous avons visité.

Il nous semble que les Espaces-Rencontres manquent d'un « fil rouge » qui permettrait d'identifier l'originalité de ces services. Un Espace-Rencontre n'est pas un centre d'orientation éducative, un centre de santé mentale, un planning familial ou un centre de médiation.

À ce titre, nous pensons que la spécificité des Espaces-Rencontres devrait pouvoir être repensée à l'aide du concept de la « double filiation ». Nous pensons également qu'un débat avec la Justice, les SAJ/SPJ devrait avoir lieu afin de mieux orienter la nature des rapports écrits. Il nous semble que le centre du débat se situe au niveau de l'intérêt de l'enfant et donc dans la distinction entre ce qui relève du « Protectionnel », ce qui relève du « Civil » et ce qui relève des demandes spontanées. Une distinction doit être faite lorsqu'il s'agit de dossiers où l'enfant se trouve en difficulté ou en danger. Il nous semble que l'accompagnement en Espace-Rencontre devrait également être différencié selon l'origine des dossiers tout en respectant l'objectif ultime du travail relatif à la double filiation.

En considérant cet objectif de la double filiation, les centres auraient l'opportunité de mieux définir les axes de la prise en charge d'un dossier tout en garantissant l'accompagnement dans une perspective responsabilisante. Les relais à initier avec les autres services sociaux seraient également plus précis dans la mesure où ce qui doit être mis en œuvre servirait à restaurer la possible double filiation dans l'intérêt de l'enfant et dans l'intérêt du droit relationnel des parents.

Enfin, il serait intéressant de faire une enquête auprès de la population qui a été accompagnée dans les ER : quelles étaient leurs représentations de l'ER ? Qu'attendaient-ils de l'ER ? Que leur a apporté ce type de service ? ».

### Question n° 140 de Mme Viviane Teitelbaum du 15 mars 2011 :

*La répartition entre hommes et femmes dans la formation « bureau & services » de Bruxelles Formation.*

Bruxelles Formation organise une série de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ainsi, sur son site internet, outre la formation « tremplin » qui offre une formation de base, des formations « bureau & services », « construction », « industrie », « logistique », « management & multi-média TIC » sont également proposées.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le succès rencontré par la formation « bureau & services » mais aussi et surtout la répartition entre hommes et femmes inscrits à cette formation au cours de l'année 2010 ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quelle est cette répartition pour chacune des divisions spécifiques de la formation « bureau et services », à savoir : « employé administratif / secrétaire », « agent en comptabilité / assistant comptable », « opérateur call center (téléopérateur) », « participer à la gestion administrative du personnel » ?

### Question n° 141 de Mme Viviane Teitelbaum du 15 mars 2011 :

*La répartition entre hommes et femmes dans la formation « construction » de Bruxelles Formation.*

Bruxelles Formation organise une série de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ainsi, sur son site internet, outre la formation « tremplin » qui offre une formation de base, des formations « bureau & services », « construction », « industrie », « logistique », « management & multi-média TIC » sont également proposées.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le succès rencontré par la formation « construction » mais aussi et surtout la répartition entre hommes et femmes inscrits à cette formation au cours de l'année 2010 ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quelle est cette répartition pour chacune des divisions spé-

cifiques de la formation « construction », à savoir : « peintre », « coffreur », « nettoyeur professionnel » ?

**Question n° 142 de Mme Viviane Teitelbaum du 15 mars 2011 :**

*La répartition entre hommes et femmes dans la formation « industrie » de Bruxelles Formation.*

Bruxelles Formation organise une série de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ainsi, sur son site internet, outre la formation « tremplin » qui offre une formation de base, des formations « bureau & services », « construction », « industrie », « logistique », « management & multimédia TIC » sont également proposées.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le succès rencontré par la formation « industrie » mais aussi et surtout la répartition entre hommes et femmes inscrits à cette formation au cours de l'année 2010 ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quelle est cette répartition pour chacune des divisions spécifiques de la formation « industrie », à savoir : « confection assistée par ordinateur (CAO) », « DAO pour styliste », « soudeur » ?

**Question n° 143 de Mme Viviane Teitelbaum du 15 mars 2011 :**

*La répartition entre hommes et femmes dans la formation « logistique » de Bruxelles Formation.*

Bruxelles Formation organise une série de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ainsi, sur son site internet, outre la formation « tremplin » qui offre une formation de base, des formations « bureau & services », « construction », « industrie », « logistique », « management & multimédia TIC » sont également proposées.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le succès rencontré par la formation « logistique » mais aussi et surtout la répartition entre hommes et femmes inscrits à cette formation au cours de l'année 2010 ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quelle est cette répartition pour chacune des divisions spécifiques de la formation « logistique », à savoir : « aide-magasinier cariste », « conducteur bus-car », « conducteur poids-lourds », « chauffeur élévateur à fourche/cariste » ?

**Question n° 144 de Mme Viviane Teitelbaum du 15 mars 2011 :**

*La répartition entre hommes et femmes dans la formation « management & multimédia TIC » de Bruxelles Formation.*

Bruxelles Formation organise une série de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ainsi, sur son site internet, outre la formation « tremplin » qui offre une formation de base, des formations « bureau & services », « construction », « industrie », « logistique », « management & multimédia TIC » sont également proposées.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le succès rencontré par la formation « management & multimédia TIC » mais aussi et surtout la répartition entre hommes et femmes inscrits à cette formation au cours de l'année 2010 ?

Par ailleurs, pourriez-vous nous indiquer quelle est cette répartition pour chacune des divisions spécifiques de la formation « management & multimédia TIC », à savoir : « formations en management », « formations en bureau d'études », « formations en informatique », « formations en Arts et Industries graphiques » ?

**Question n° 145 de Mme Viviane Teitelbaum du 15 mars 2011 :**

*La répartition entre hommes et femmes dans la formation « tremplin » de Bruxelles Formation.*

Bruxelles Formation organise une série de formations à destination des demandeurs d'emploi.

Ainsi, sur son site internet, outre la formation « tremplin » qui offre une formation de base, des formations « bureau & services », « construction », « industrie », « logistique », « management & multimédia TIC » sont également proposées.

Dès lors, nous souhaiterions connaître le succès rencontré par la formation « tremplin » mais aussi et surtout la répartition entre hommes et femmes inscrits à cette formation au cours de l'année 2010 ?

**Réponses aux questions n° 140 à 145 :**

En réponse aux 6 questions posées au sujet du nombre de participants et de participantes aux diverses formations organisées par les Pôles de Bruxelles Formation, je vous prie de trouver en annexe les tableaux récapitulatifs des informations demandées.

Je vous saurai gré de noter que les données fournies ne sont pas définitives. Elles ne seront considérées comme telles que lors de la publication du rapport annuel 2010 de Bruxelles Formation.

En réponse aux questions précisément posées, voici la répartition des stagiaires ayant suivi une formation au sein des Pôles de Bruxelles Formation en 2010.

Il s'agit du nombre de stagiaires distincts. Ils ne sont additionnables ni en lignes (un stagiaire peut être présent la même année dans 2 Pôles différents), ni en colonne (un stagiaire peut être présent la même année sous les deux statuts de demandeur d'emploi et de travailleur).

**Nombre de stagiaires à Bruxelles Formation répartis par Pôle et par statut**

Pôles	Demandeurs d'emploi	Travailleurs	Total
Tremplin	1.034	14	1.048
Construction	474	453	905
Industrie	263	365	648
Logistique	463	91	554
Bureau et Services	419	17	434
Management & Multimédia TIC	954	5	969

**Ventilation hommes/femmes des stagiaires demandeurs d'emploi, par Pôle et par formation**

*1. Bruxelles Formation – Bureau et Services*

**Ventilation selon le genre**

Bureau et Services	Hommes	Femmes	Total
Effectifs (nombres absolus)	109	310	419
Effectifs (%)	26,0	74,0	100

**Ventilation selon le genre et selon la formation demandée**

Intitulé formation	Hommes	Femmes	Total
Aide-comptable/assistant comptable	9	11	20
Employé administratif	29	156	185
Participer à la gestion administrative du personnel	3	17	20
Télé-opérateur	26	85	111
Télé-opérateur call center		1	1

*2. Bruxelles Formation – Construction*

**Ventilation selon le genre**

Construction	Hommes	Femmes	Total
Effectifs (nombres absolus)	444	30	474
Effectifs (%)	93,7	6,3	100

**Ventilation selon le genre et selon la formation demandée**

Intitulé formation	Hommes	Femmes	Total
Coffreur	16		16
Nettoyeur professionnel	22	15	37
Peintre	37	2	39

**3. Bruxelles Formation – Industrie****Ventilation selon le genre**

Industrie	Hommes	Femmes	Total
Effectifs (nombres absolus)	244	19	263
Effectifs (%)	92,8	7,2	100

**Ventilation selon le genre et selon la formation demandée**

Intitulé formation	Hommes	Femmes	Total
CAO pour modéliste	1	2	3
Dessin assisté par ordinateur pour styliste		5	5
Soudeur	42	1	43

**4. Bruxelles Formation – Logistique****Ventilation selon le genre**

Logistique	Hommes	Femmes	Total
Effectifs (nombres absolus)	458	5	463
Effectifs (%)	98,9	1,1	100

**Ventilation selon le genre et selon la formation demandée**

Intitulé formation	Hommes	Femmes	Total
Aide magasinier-cariste	73	3	76
Chauffeur bus-car – pratique	24		24
Chauffeur bus-car – théorie	31		31
Chauffeur élévateur à fourche	23	1	24
Conducteur poids lourds – pratique C	71	2	73
Conducteur poids lourds – théorie	65	2	67
Conducteur poids lourds – pratique CE	39		39

**5. Bruxelles Formation – Management & Multimédia TIC****Ventilation selon le genre**

Management & Multimédia TIC	Hommes	Femmes	Total
Effectifs (nombres absolus)	544	410	954
Effectifs (%)	57,0	43,0	100

**Ventilation selon le genre et selon la formation demandée**

Ligne de produits	Hommes	Femmes	Total
Gestion de chantier	10	1	11
Industries graphiques	44	27	71
Informatique	100	42	142
Management	67	111	196

L'intitulé « formations en bureau d'études » n'existant pas, il s'agit vraisemblablement des formations orientées vers la gestion de chantier.

**6. Bruxelles Formation – Tremplin**

**Ventilation selon le genre**

Tremplin	Hommes	Femmes	Total
Effectifs (nombres absolus)	472	562	1.034
Effectifs (%)	45,6	54,4	100

**Question n° 147 de Mme Anne-Charlotte d'Ur-  
sel du 15 mars 2011 :**

*Les mesures concrètes de pérennisation financière du centre d'appui aux services de médiation de dettes.*

Dans Le cadre de l'accord de majorité 2009-2014 du Collège de la Commission communautaire française, il a été spécifié que le financement du Centre d'appui aux services de médiation de dettes serait pérennisé en attendant un subventionnement spécifique des services agréés.

- A-t-on effectué des évaluations chiffrées pour cette pérennisation ?
- Sur combien de temps ces mesures de pérennisation sont-elles échelonnées ?
- Puisqu'il ne s'agit pas de subventionnement, quelles sont les mesures budgétaires qui ont été dégagées pour assurer cette pérennisation ?

**Réponse :**

1. Le Centre d'appui de médiation de dettes est financé par la Commission communautaire française et la Commission communautaire commune. La Cocof octroie annuellement un montant de 18.000 € à cette ASBL. Une allocation de base spécifique (22.10.33.08) permet le subventionnement des deux centres d'appui actifs dans le domaine de l'action sociale et la Famille, à savoir le Centre d'appui de la médiation de dettes et Infor-Homes.

L'existence de cette allocation budgétaire spécifique garantit déjà une forme de pérennisation.

2. Nous ne pourrions envisager une augmentation budgétaire de la subvention au centre d'appui ainsi que le subventionnement des services agréés qu'en fonction des moyens budgétaires mis à notre disposition. Nous sommes tributaires de ceux-ci.

3. Nous avons, en 2010, octroyé un subside en informatique d'environ 82.000 € au centre d'appui.

Ce subside a permis le renouvellement du parc informatique du centre d'appui et des services de médiation de dettes ainsi que l'acquisition d'un logiciel adapté au travail de médiation de dettes.

De plus, conformément à l'accord de majorité, nous avons aussi financé une première phase du développement du programme pour pouvoir envisager le projet de récolte de données.



